



Liberte Égalité Fraternité



PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL

2025/2029

WWW.FFTIR.ORG

Document validé par le bureau fédéral de la Fédération Française de Tir en date du 23 juin 2025





SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	5
I. PARTIE STRATÉGIQUE	6
BILAN DE L'OLYMPIADE PRÉCÉDENTE	7
LE PLAN D'ACTIONS POUR UNE PROJECTION VERS 2028–2032	25
L'HONORABILITÉ – ÉTHIQUE & INTÉGRITÉ	32
II. PARTIE OPÉRATIONNELLE	
LES CRITÈRES DE MISE EN LISTE MINISTÉRIELLE	
NIVEAU DE PERFORMANCE DES SPORTIFS OLYMPIQUES	
NIVEAU DE PERFORMANCE DES SPORTIFS PARALAYMPIQUES	
CRITÈRES DE MISE EN LISTE DES ARBITRES ET JUGES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU	38
L'ENVIRONNEMENT DU SPORTIF	38
LES CONVENTIONS SHN / FEDERATION	
CONVENTION INDIVIDUELLE DE HAUT NIVEAU	
CONVENTION D'ATHLÈTE EN PÔLE	
LES MODALITÉS DE FORMATION SPORTIVE ET CITOYENNE	
LES VALEURS DE LA REPUBLIQUELES VALEURS DE L'OLYMPISME	
L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT	49
LE DISPOSITIF FÉDÉRAL « Cibles couleurs » - performance sportive et engagement cit	oyen.51
L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL DES SHN	
AIDE À LA PARENTALITÉLA RECONVERSION	
CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES AIDES PERSONNALISÉES	
LA SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE (SMR)	58
LA SANTÉ MENTALE DES SPORTIFS /	61
LA PRÉPARATION MENTALE	
LA PRÉPARATION PHYSIQUE DES ATHLÈTES :	
LA DATA AU SERVICE DE LA PERFORMANCE	
LES AUTRES AXES DE RECHERCHE	68
LA CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES ET DISPOSITIFS	72
1. Préambule : les étapes du PPF	72
2. Programme d'accession	76
3. Le Programme d'excellence (PE)	83
4. La cartographie des structures d'entraînement	97
I 'OUTRE-MER	101

LA MIXITÉ DE L'ENCADREMENT	102
L'ÉGALITÉ – SPORTIVES ET SPORTIFS	103
LA SPÉCIFICITÉ DES PERFORMANCES DES SPORTIVES	104
PARENTALITÉ & MATERNITÉ	105
L'INCLUSION DES PARASPORTIFS ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA MIX	(ITÉ 105
ANNEXES	107
ANNEXE 1 : Plan de prévention et de lutte contre les violences sexuell	
ANNEXE 2 : Convention individuelle HN 2025-2026	114
ANNEXE 3 : convention d'athlète en pôle 2024-2025	123
ANNEXE 4 : convention individualisée	134
ANNEXE 5 : Guide méthodologique ANS – Cibles Athlètes & Coachs 2	026-
2032	142
ANNEXE 6 : Fiche SMR-Tableau bilans médicaux 2025 (saison 2024-20)25) . 158
ANNEXE 7 : Cahiers des charges des structures du PPF	159
ANNEXE 8 : indicateurs de performance des structures du PPF	168

INTRODUCTION

À travers ce document la Fédération Française de Tir souhaite formaliser les orientations du projet de performance fédéral pour l'olympiade et la paralympiade 2025-2029.

Pour les épreuves de tir et de Para-tir pour lesquelles elle a reçu délégation, elle envisage de s'appuyer sur les résultats des derniers Jeux olympiques et paralympiques afin de favoriser le développement de ces disciplines au plus haut niveau.

Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel d'adopter une approche systémique basée sur le développement des talents, l'optimisation des environnements sportifs, et la structuration nationale.

Ces efforts permettront non seulement d'améliorer les performances individuelles mais aussi de positionner le tir et le Para-tir comme disciplines fortes sur la scène mondiale.

I. PARTIE STRATÉGIQUE



BILAN DE L'OLYMPIADE PRÉCÉDENTE

Résultats 2021-2024

CHAMPIONNATS D'EUROPE	OR	ARGENT	BRONZE
Championnat d'Europe 2022 Carabine et Pistolet 10 m Hamar (NOR)		Carabine 10 m MULLER Océanne	
Championnat d'Europe 2022 Paratir 10 m Hamar (NOR)	R4 - SH2 Carabine 10 m Debout LIOT Kévin		R4 - SH2 Carabine 10 m Debout DE LA FOREST Tanguy
Championnat d'Europe 2022 Carabine 50 m Pistolet 25 m Wroclaw (POL)	Pistolet 25 m Vitesse Olympique BESSAGUET Clément		
Championnat d'Europe Juniors 2022 Carabine 50 m	Carabine 50 m 3 positions BAILLY Nathan	Pistolet 25 m FOURRE Héloïse	Carabine 50 m 3 positions AUFRERE Romain
Pistolet 25 m Wroclaw (POL)	Pistolet 25 m Vitesse Olympique CHESNEL Yan		
Championnat d'Europe Juniors 2022 Plateau Larnaca (CYP)			Plateau Fosse Olympique RECASENS Loémy
Championnat d'Europe 2023 Carabine et Pistolet 10 m Tallinn (EST)		Pistolet 10 m JEDRZEJEWSKI Camille	Pistolet 10 m mixte JEDRZEJEWSKI Camille FOUQUET Florian
Championnat d'Europe 2023 Para-tir 10 m Rotterdam (NED)	R5 - SH2 Carabine 10 m Couché GUILLAUME-SAGE Pierre		R4 - SH2 Carabine 10 m Debout DE LA FOREST Tanguy
Championnat d'Europe 2023 Plateau Osijek (CRO)			Plateau Fosse Olympique GUERRERO Sébastien

CHAMPIONNATS D'EUROPE	OR	ARGENT	BRONZE		
Championnat d'Europe 2024 Carabine et Pistolet 10 m Györ (HUN)		Carabine 10 m mixte MULLER Océanne KRYZS Lucas			
Championnat d'Europe 2024 Plateau Lonato (ITA)	Plateau Skeet Olympique mixte ANASTASSIOU Lucie DELAUNAY Eric	ympique mixte IASTASSIOU Lucie ANASTASSIOU Lucie			
Championnat d'Europe 2024 Carabine 50 m Pistolet 25 m Osijek (CRO)	Pistolet 25 m JEDRZEJEWSKI Camille				
Championnat d'Europe Juniors 2024 Carabine 50 m Pistolet 25 m Osijek (CRO)		Pistolet 25 m Vitesse Olympique LE GUELLAFF DUMAS Hervé-Louis	Pistolet 25 m Vitesse Olympique CHESNEL Yan		
Champiannat d'Eurana		R5 - SH2 Carabine 10 m Couché BEVE Justine	R4 - SH2 Carabine 10 m Debout LIOT Kévin		
Championnat d'Europe 2024 Para-tir			P2 - SH1 Pistolet 10 m EDON Gaëlle		
Grenade (ESP)			R7 - SH1 Carabine 50 m 3 positions MICHAUD Jean-Louis		

JEUX EUROPÉENS	OR	ARGENT	BRONZE		
Jeux Européens 2023 Carabine / Pistolet / Plateau Wroclaw (POL)	Pistolet 25 m Vitesse Olympique BESSAGUET Clément		Carabine 10 m MULLER Océanne		

CHAMPIONNATS DU MONDE	OR	ARGENT	BRONZE
Championnat du Monde 2022 Plateau Osijek (CRO)	Plateau Fosse Olympique CORMENIER Carole		Plateau Skeet Olympique mixte ANASTASSIOU Lucie LEJEUNE Nicolas
Championnat du Monde 2022 Carabine 50 m Pistolet 25 m Le Caire (EGY)	Pistolet 25 m Vitesse Olympique BESSAGUET Clément		
Championnat du Monde 2023 Carabine 50 m Pistolet 25 m Bakou (AZE)		Pistolet 25 m Vitesse Olympique BESSAGUET Clément	Carabine 10 m mixte MULLER Océanne AUFRERE Romain
Championnat du	Carabine 10 m AUFRERE Romain	Carabine 10 m mixte MULLER Océanne	
Monde Junior 2023 Carabine 10 m et 50 m	AUFNENE NOMAIN	AUFRERE Romain	
Pistolet 25 m Changwon (KOR)	Carabine 50 m 3 positions AUFRERE Romain	Pistolet 25 m Vitesse Olympique MOCZKO Théo	
	R4 - SH2 Carabine 10 m Debout DE LA FOREST Tanguy	R1 - SH1 Carabine 10 m Debout RICHARD Didier	R5 - SH2 Carabine 10 m Couché DE LA FOREST Tanguy
Championnat du	R5 - SH2 Carabine	P2 - SH1 Pistolet	
Monde 2023 Para-tir Lima (PER)	10 m Couché GUILLAUME-SAGE Pierre	10 m EDON Gaëlle	
	R9 - SH2 Carabine 50 m Couché		
	DE LA FOREST Tanguy		

CHAMPIONNATS DU MONDE	OR	ARGENT	BRONZE
		Carabine 10 m	Pistolet 25 m
		MULLER Océanne	FOURRE Héloïse
Championnat du Monde Junior 2024 Carabine 10 m et 50 m Pistolet 25 m Plateau Lima (PER)		Carabine 10 m mixte MULLER Océanne AUFRERE Romain Pistolet 25 m Vitesse Olympique CHESNEL Yan	Plateau Fosse Olympique AGEZ Thomas

JEUX OLYMPIQUES / PARALYMPIQUES	OR	ARGENT	BRONZE
Jeux olympiques 2024 Paris (FRA)		Pistolet 25 m JEDRZEJEWSKI Camille	
Jeux paralympiques 2024 Paris (FRA)	R5 - SH2 Carabine 10 m Couché DE LA FOREST Tanguy	R4 - SH2 Carabine 10 m Debout DE LA FOREST Tanguy	R6 - SH1 Carabine 50 m Couché MICHAUD Jean-Louis



Bilan et constat concernant les épreuves olympiques

- Amélioration des performances françaises: Dans le cadre des Jeux olympiques, un travail approfondi demeure indispensable afin de transformer les objectifs intermédiaires en résultats tangibles lors des compétitions mondiales et olympiques. De nombreuses médailles sont notamment gagnées par les athlètes français lors des coupes du monde mais ces bons résultats ne se retrouvent pas dans les compétitions majeures.
- Objectifs ambitieux pour les médailles: Pour remédier au faible taux de médailles malgré un grand nombre de finalistes lors des Jeux olympiques de Tokyo, l'accent avait été mis sur cette olympiade sur l'amélioration du taux de conversion des finales en podiums.
 - Dans ce contexte, les projets de performance individuelle (PPI) ont été spécifiquement orientés vers les athlètes prioritaires les athlètes fléchés par l'agence nationale du sport (ANS). La sélection de l'ensemble de ces athlètes pour les Jeux témoigne de l'efficacité des dispositifs déployés dans le cadre de cette stratégie.
- Critères d'excellence renforcés: Afin d'améliorer ses résultats, la Fédération Française de Tir (FFTir) a renforcé les critères d'accès au haut niveau dans le cadre du Projet de Performance Fédéral (PPF). Depuis 2022, les athlètes doivent obtenir des résultats correspondant à des classements élevés lors des évaluations nationales pour pouvoir prétendre à une sélection en compétition internationale, en particulier pour les événements majeurs tels que les Jeux olympiques, les Championnats du Monde et d'Europe.
- Évaluations nationales : régulières et réalistes : Les évaluations nationales sont des compétitions organisées par la fédération de façon régulière tout au long de l'année. Fréquentes, elles permettent de mesurer objectivement les performances des athlètes invités afin d'effectuer une revue d'effectif des potentiels figurant dans les collectifs de travail, les structures de la fédération et la filière d'accession.
 - Ces évaluations permettent également de sélectionner les meilleurs athlètes pour les compétitions de référence et les compétitions internationales de préparation. Les critères d'accès aux compétitions majeures (championnats du monde, championnats d'Europe et coupes du monde) sont basés sur les résultats des deux années précédentes pour refléter au mieux le niveau actuel international. Les modalités sont définies dans le règlement de gestion sportive internationale (RGSI) publié sur le site internet de la fédération un mois avant l'évaluation concernée.
- Infrastructures modernes comme levier: Le Centre National de Tir Sportif (CNTS) de Châteauroux, avec son bâtiment dédié aux finales, joue un rôle clé dans cette montée en niveau. Il offre des stages intensifs et des compétitions pour toutes les disciplines, renforçant la préparation des athlètes et l'expertise des entraîneurs. Cette stratégie a été mise en place après les Jeux de Tokyo pour répondre aux exigences croissantes du tir sportif.

• Concurrence internationale

La concurrence reste très forte avec des nations comme la Chine, l'Inde et la Corée qui dominent régulièrement les disciplines notamment au pistolet et à la carabine. L'Europe reste dans le trio de tête des médailles gagnées en plateau mais est fortement concurrencée par d'autres nations émergentes.

À Tokyo 2021, Jean Quiquampoix a été sacré champion olympique en tir sportif, marquant un moment historique pour la France. Cependant, les performances globales dans les autres catégories nécessitaient encore des améliorations.

• Suivi socio-professionnel

Concernant le suivi socio-professionnel le bilan est plutôt très positif.

De nombreux athlètes ont pu bénéficier de contrats aidés ou de convention d'insertion professionnelle (CIP) pour pouvoir se consacrer pleinement à leur activité sportive de haut niveau durant la période de préparation des jeux de Paris tout en continuant à exercer une activité professionnelle.

Voici quelques chiffres clés :

OLYMPIQUE	2022	2023	2024	2025
CONTRATS	7 armée des champions 4 police	5 armée des champions 4 police 1 douane	7 armée des champions 4 police 1 SNCF 1 douane	7 armée des champions 4 police 1 SNCF 1 douane
CIP (Ligue ou entreprise)	4	4	8	6

Encadrement

Le constat concernant l'encadrement des sportifs au sein de la FFTir met en lumière plusieurs problématiques structurelles et organisationnelles.

Manque d'attractivité du métier d'entraîneur : Le métier d'entraîneur semble perdre en attractivité, en grande partie à cause des formations initiales qui ne reflètent pas toujours les exigences et les réalités du terrain.

Les contraintes liées à la réglementation stricte des diplômes sportifs et des certifications professionnelles, notamment en termes d'heures de formation, ainsi que les obstacles financiers pour accéder à ces formations, accentuent cette problématique sur le long terme.

Aujourd'hui, lorsque le recrutement d'experts en interne s'avère impossible, il devient nécessaire de faire appel à des prestataires externes, notamment dans des domaines spécialisés tels que l'analyse vidéo, la préparation mentale et psychologique, la préparation physique ou encore la gestion des données.

Recrutement à l'étranger : Malgré les efforts pour améliorer l'employabilité des entraîneurs potentiels via les ligues régionales, le manque de main-d'œuvre qualifiée oblige parfois à recruter des entraîneurs étrangers.

Solutions potentielles

- **Révision des formations** : Adapter les programmes pour mieux répondre aux besoins réels du terrain et intégrer encore davantage de pratique ;
- Valorisation du métier : Améliorer les conditions de travail et la reconnaissance sociale des entraîneurs pour rendre le métier plus attractif ;
- Renforcer la montée en compétences des entraîneurs en leur proposant des formations ciblées ou des séminaires d'échange, tels que ceux organisés par l'ANS, adaptés à leurs besoins spécifiques;

- **Jeunes SHN**: Inciter ce public à intégrer des formations qualifiantes. La FFTir souhaite, comme elle l'a déjà fait par le passé, s'appuyer sur ses athlètes de haut niveau, déjà acculturés à la haute performance sportive, afin de les accompagner dans l'obtention de diplômes. Cette démarche vise à renforcer les équipes d'encadrement en intégrant l'expertise et l'expérience de ces sportifs d'excellence au service du développement et de la performance collective.
- **Investissement régional accru** : Renforcer les moyens financiers et humains des ligues régionales pour développer une formation locale plus efficace ;
- **Collaboration internationale**: Tirer parti du recrutement international pour enrichir les compétences locales via des échanges ou partenariats.





LA SPÉCIFICITÉ DU PARA-TIR

En matière de haute performance, le Para-tir est inclus dans la même logique sportive que les autres disciplines olympiques déjà gérées par la FFTir.

Depuis qu'elle a pris la délégation, la fédération s'engage activement dans le développement et l'accompagnement des sportifs de la **filière Para-tir**, afin de permettre aux personnes en situation de handicap de pratiquer le tir sportif à tous les niveaux : de la découverte à la haute performance.

Bilan et constat concernant les épreuves paralympiques

• Progrès notables des athlètes français de Para-tir :

Grâce à un entraînement intensif axé sur la technique, la gestion des émotions, la gestion des finales et l'optimisation du matériel, les tireurs français ont pleinement répondu aux attentes et enregistré une progression significative. Ces avancées témoignent d'une meilleure préparation et d'une gestion plus efficace des compétitions, après une participation aux Jeux paralympiques de Tokyo qui n'avait pas permis à la fédération de décrocher de médaille.

Ambition accrue en matière de médailles :

Pour compenser le déficit de résultats paralympiques, il a été décidé, à l'instar des athlètes olympiques, de prioriser l'augmentation du taux de réussite des finales, c'est-à-dire transformer davantage de qualifications en podiums.

Pour y parvenir, la fédération a dû s'engager pleinement, en mobilisant des moyens humains et financiers conséquents.

Un collectif à renforcer :

À la clôture de la saison 2021, il est apparu que l'équipe paralympique était très jeune techniquement. Il a donc fallu élaborer des stratégies visant à instaurer une véritable culture de la performance auprès de tous les acteurs impliqués.

• Optimisation de l'entraînement :

L'organisation de l'entraînement a été repensée et affinée afin de permettre aux athlètes de renforcer leurs bases techniques, grâce à un encadrement de qualité. Non seulement les séances hebdomadaires ont été mieux planifiées et intégrées dans une programmation annuelle, en adéquation avec les calendriers internationaux, mais les stages (individuels, en petits groupes ou collectifs) ont également été repensés.

L'objectif était d'assurer une alternance harmonieuse entre périodes de travail intensif et phases de récupération, tout en veillant à une cohérence globale du projet. Il apparaît toutefois, à l'issue du bilan des Jeux 2024, qu'un effort spécifique doit être porté sur l'accompagnement des athlètes, tant au niveau de la préparation mentale que physique. Actuellement, ces deux axes restent encore peu explorés. Face à la pression vécue lors des compétitions cet été, nous avons clairement constaté qu'ils représentent des facteurs limitants ou insuffisants, qu'il conviendra de mieux intégrer afin d'améliorer les performances futures.

• Un effort collectif et des infrastructures adaptées :

À l'instar de ce qui a été mis en place pour les épreuves olympiques, la Fédération Française de Tir a élargi et renforcé les exigences d'accès au haut niveau dans le cadre de son PPF. Depuis 2022, les sportifs doivent désormais afficher des performances leur permettant d'atteindre des scores de premier plan lors des évaluations nationales, afin d'être éligibles à une sélection pour des compétitions internationales, notamment lors des grands rendez-vous tels que les Jeux paralympiques, les Championnats du Monde et d'Europe.

Ces avancées n'ont été rendues possibles que par la mobilisation de tous, grâce à des moyens humains et financiers adaptés, et à l'appui du CNTS.

L'inauguration d'un stand dédié aux finales a notamment permis aux Para-tir de s'entraîner régulièrement dans des conditions optimales, quelles que soient les conditions extérieures.

Évaluations nationales, régularité et objectivité :

À l'image des épreuves olympiques, les évaluations nationales sont des compétitions régulières mises en place par la fédération tout au long de l'année. Par leur fréquence, elles offrent un cadre précis pour évaluer de manière objective les performances des athlètes conviées, facilitant ainsi la mise à jour des collectifs de travail et l'identification des potentiels.

Ces évaluations servent également à sélectionner les meilleurs athlètes pour les compétitions phares et les événements internationaux de préparation. L'accès aux compétitions majeures (championnats du monde, championnats d'Europe, coupes du monde) repose sur les résultats des deux années précédentes, garantissant ainsi une représentation fidèle du niveau international actuel. Les modalités de sélection sont détaillées dans le règlement de gestion sportive internationale (RGSI), disponible sur le site de la fédération au moins un mois avant chaque évaluation.

• Investissement dans le matériel :

Grâce au projet Paraperf' et à l'engagement remarquable d'un cadre de la fédération, de nombreuses innovations ont été apportées au niveau du matériel.

En priorité, les améliorations ont porté sur les fauteuils, dont la stabilité s'est avérée essentielle lors des épreuves de carabine. Il était crucial de trouver des solutions pour assurer la solidité de l'ensemble formé par l'assise et les tables de tir qui y sont fixées. De même, de nouveaux sièges innovants ont été conçus afin d'offrir une meilleure stabilité sur le pas de tir, que ce soit en carabine ou en pistolet selon les disciplines. Ces sièges ont également été pensés pour faciliter leur transport, notamment lors de déplacements lointains où l'avion est privilégié, afin de limiter les risques de casse liés au traiet.

Les compétitions internationales et l'essor du Para-tir :

Si un accent particulier a été mis sur les épreuves et les équipes paralympiques, il convient également de souligner que la fédération a souhaité intégrer l'ensemble des personnes en situation de handicap désireuses de s'impliquer dans le tir sportif.

À ce titre, des épreuves mondiales spécifiques ont été organisées pour les déficients visuels ainsi que pour les athlètes du para-trap, intégrées à la structure du haut niveau. Grâce à la présence d'entraîneurs spécialisés, à l'organisation de stages dédiés et à

la participation à des compétitions internationales, ces disciplines contribuent activement à l'inclusion de tous.

Les classifications :

La commission nationale médicale a déployé un effort significatif pour l'élaboration et la mise en œuvre des classifications des athlètes en situation de handicap. Grâce à une couverture territoriale renforcée, il a été possible d'organiser des sessions de classification dans différentes régions, permettant ainsi à un nombre croissant de sportifs d'obtenir leur classement. Cela a facilité l'accès aux compétitions départementales, régionales et nationales pour de nombreux athlètes.

Des catégories d'épreuves spécifiques ont également été intégrées aux championnats de France, afin d'inclure les tireurs dont le handicap ne répond pas aux critères de reconnaissance internationale.

Adaptation pour les jeunes :

Pour les écoles de tir, la fédération a adapté ses règlements afin de rendre la discipline plus accessible aux plus jeunes, notamment aux Poussins et Benjamins (8 à 12 ans). Une phase de sensibilisation favorise le plaisir de la pratique dès le plus jeune âge. À partir de la catégorie Minimes (13/14 ans), la classification oriente vers une tendance probable de handicap. À partir de la catégorie Cadets (15/16 ans), la classification est effectuée selon les normes internationales pour attester d'un handicap éligible à la compétition. Par ailleurs, certains jeunes pratiquent le tir à la Fédération Française Handisport (FFH); la FFTir leur rembourse alors la licence, afin qu'ils n'aient plus qu'une seule licence à payer.

• Initiatives complémentaires :

La fédération a également instauré une classification spécifiquement française et des épreuves dédiées, permettant aux personnes dont le handicap ne permet pas l'accès aux compétitions reconnues par la World Shooting Para Sport (WSPS) de pratiquer et de concourir.

Pour les disciplines non reconnues par la WSPS, telles que le bench-rest, l'arbalète ou d'autres, la FFTir intègre ces athlètes dans ses classements en leur attribuant la mention HP. Ainsi, ils peuvent prétendre aux mêmes médailles et distinctions que les athlètes valides, selon leur classement.

Concurrence internationale :

La Corée du Sud conserve sa suprématie en Para-tir. La présence des équipes paralympiques lors des grands événements de référence ou des rares compétitions internationales organisées en Europe offre l'opportunité de confronter directement nos athlètes à leurs principaux rivaux, ce qui aide à ajuster et optimiser les stratégies par la suite.

En ce qui concerne l'organisation des compétitions, la fédération subit fortement les contraintes du calendrier de la WSPS, souvent communiqué très tardivement, sans compter les annulations fréquentes de manifestations internationales, déjà peu nombreuses chaque année.

• Suivi socio-professionnel :

Concernant le suivi socio-professionnel le bilan est très positif.

De nombreux athlètes ont pu bénéficier de contrats aidés ou de CIP (convention d'Insertion professionnelle) pour pouvoir se consacrer pleinement à leur activité sportive de haut niveau durant la période de préparation des jeux de Paris tout en continuant à exercer une activité professionnelle.

Voici quelques chiffres clés :

PARALYMPIQUE	2022	2023	2024	2025
CONTRATS		2	3	3
CONTRATS		2 Armée des champions	3 Armée des champions	3 Armée des champions
CIP (Ligue ou entreprise)	2	2	1	0

• Encadrement:

Malgré les défis actuels de recrutement rencontrés par la fédération, celle-ci s'est engagée sans hésitation, dès l'intégration des épreuves de Para-tir, à assurer un encadrement de haut niveau sur toutes les compétitions mondiales et paralympiques reconnues par la WSPS. La majorité des entraîneurs responsables des athlètes d'élite possèdent déjà une ou plusieurs expériences olympiques ou mondiales, contribuant ainsi à l'amélioration des résultats et à l'ancrage d'une véritable culture de la performance sportive.

L'encadrement s'étend également aux équipes médicales. Après les Jeux de Tokyo, il est apparu essentiel de constituer une équipe médicale dédiée au para-tir. Un médecin et un kinésithérapeute référents ont donc été nommés, afin de gérer de façon optimale les équipes. En collaboration étroite avec l'équipe médicale de Garches, ils ont pu développer des prises en charge plus efficaces et participer à l'élaboration des programmations annuelles, en lien avec l'encadrement technique. Ils ont également été sollicités pour répondre aux nombreuses questions concernant les temps et conditions de transport lors des grands déplacements (voiture ou avion), ainsi que les modalités de récupération associées.

Les accompagnateurs, souvent parents d'athlètes et assistants de vie pour les SH2, jouent un rôle clé dans l'environnement de l'athlète, aussi bien en préparation qu'en compétition. Leur implication est déterminante pour la performance des sportifs. La fédération prend en charge leurs déplacements lors des compétitions à l'étranger, et leur statut a pu être valorisé par l'ANS, notamment via leur inscription sur les listes ministérielles. Cette reconnaissance a permis à deux accompagnateurs de bénéficier de contrats spécifiques (contrats aidés ou CIP), facilitant ainsi leur engagement sans compromettre leur vie professionnelle.

Aujourd'hui, la fédération souhaite renforcer encore ce dispositif en développant des formations spécifiques à destination des accompagnateurs. Enfin, la question de l'attractivité des épreuves de Para-tir auprès du public féminin demeure un défi. Ce sera l'un des principaux objectifs à relever lors de la prochaine paralympiade tant pour les sportives que pour leur encadrement.



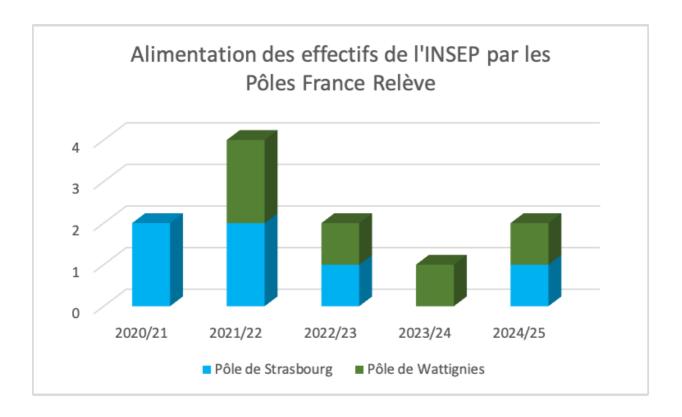
LES STRUCTURES

Centres régionaux d'entraînement (CRE) : La fédération dispose aujourd'hui de deux centres régionaux d'entraînement (Antibes et Rochefort) qui permettent un entraînement quotidien pour les jeunes sportifs en région. Ces structures territoriales jouent un rôle crucial dans la progression vers les pôles nationaux et les collectifs Cadets et Juniors, tout en favorisant le double projet sport/étude. L'inclusion d'athlètes en situation de handicap y est également possible.

Pôles France Relève: La fédération dispose de deux Pôles France Relève dédiés à la discipline carabine, un à Strasbourg et un à Wattignies. Ces deux pôles alimentent principalement les collectifs juniors ainsi que le Pôle France de l'INSEP.

Pôles France: La fédération dispose de deux Pôles France, un pour le pistolet et le plateau à Bordeaux et un pour la carabine à l'INSEP. Ces deux pôles regroupent une grande partie des collectifs pistolet, carabine et plateau senior et dame, ainsi qu'une partie des meilleurs juniors dans leur discipline.

Alimentation des équipes nationales : Les structures régionales et nationales contribuent régulièrement à l'alimentation des équipes de France, notamment en carabine, grâce à une détection et une formation précoce des jeunes talents. Dans cette discipline le maillage territorial est aussi plus important, avec trois pôles et deux CRE.



Centre ressource : Le Centre National de Tir Sportif de Châteauroux joue un rôle clé en accueillant de nombreuses stages et compétitions dans le cadre de la préparation des équipes olympiques et paralympiques.



Bilan des médailles :

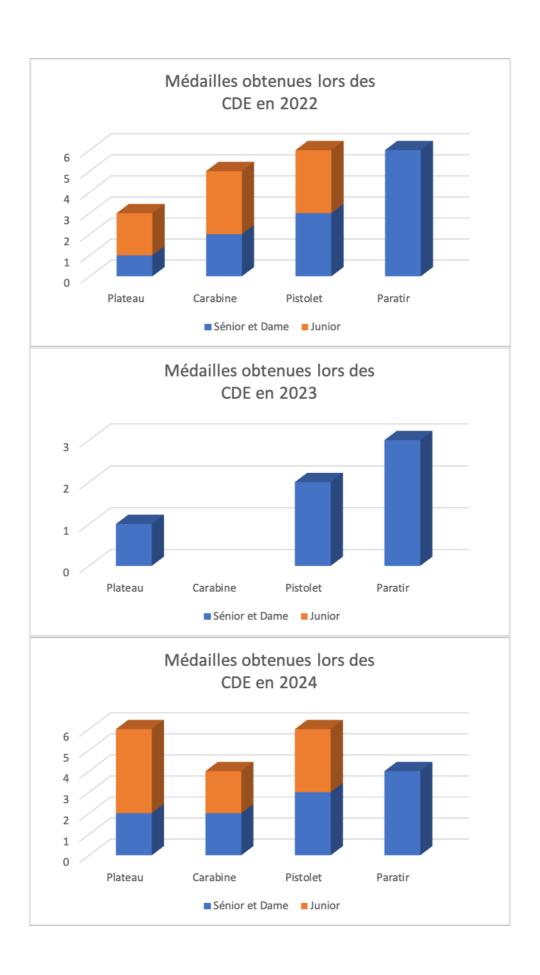
À la carabine, les pôles de Wattignies et de Strasbourg participent fortement à la récolte de médailles sur les compétitions de référence (CDE, CDM et JO/JP).

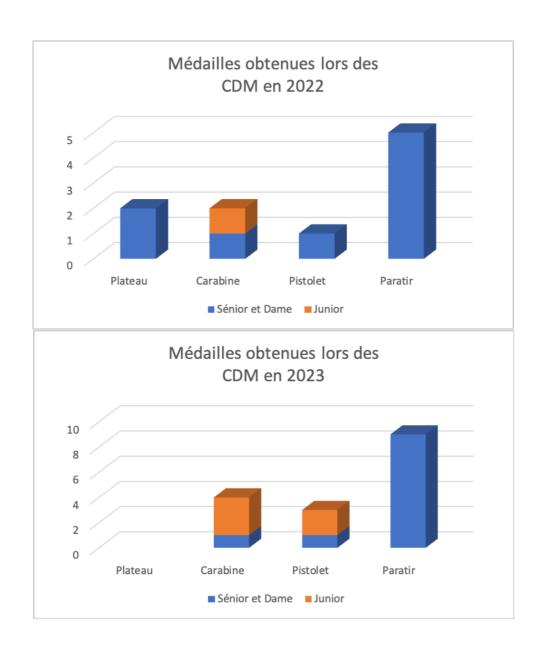
Au pistolet, la majorité des médaillés s'entraînent sur le pôle de Bordeaux, mais une partie importante des médailles est obtenue par des athlètes suivis en parcours individualisé.

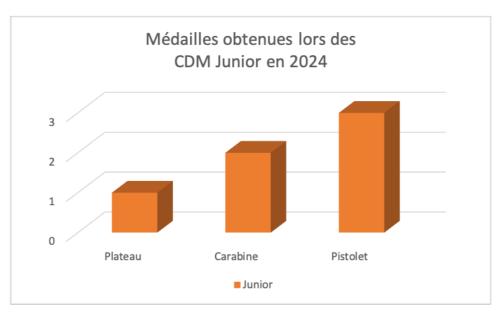
Au plateau, beaucoup de médaillés juniors sont pensionnaire du pôle de Bordeaux mais la plupart des seniors et dames sont suivis en parcours individualisé.

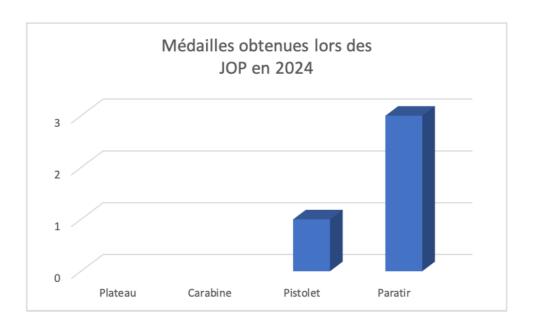
Au Para-tir le parcours individualisé est aussi la tendance dominante.

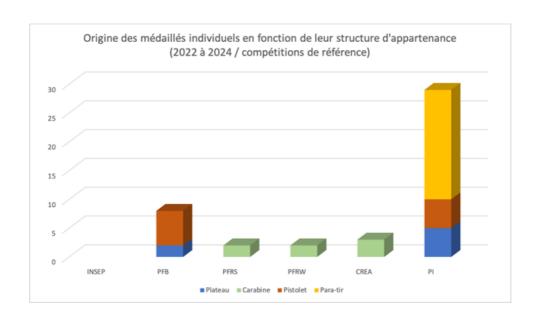












Défis liés aux infrastructures: Une difficulté majeure réside dans l'éloignement de certaines infrastructures sportives (notamment en plateau) des cursus universitaires nécessaires à la réalisation du double projet. Cela complique la conciliation entre performance sportive et réussite scolaire ou professionnelle.

Soutien des CREPS et des Maisons Régionales de la Performance (MRP) : Le parcours d'accession au haut niveau est un maillon essentiel pour détecter et former les jeunes dès les catégories Minimes et Cadets, afin qu'ils atteignent l'excellence dès leurs premières années Seniors.

L'intégration dans les CREPS est recommandée pour optimiser l'encadrement sportif, médical et scolaire, ce qui facilite la réussite du double projet. Le programme vise à préparer les jeunes talents aux podiums internationaux en augmentant progressivement leur charge d'entraînement tout en maintenant un suivi scolaire strict.

Les MRP ont joué un rôle déterminant dans l'accompagnement des sportifs engagés dans les projets olympiques et paralympiques, en leur ouvrant des opportunités que l'on croyait parfois inaccessibles ou hors de portée. 53% des aides ont été à destination des publics prioritaires et 47% à des athlètes identifiés hors publics prioritaires.

LE PLAN D'ACTIONS POUR UNE PROJECTION VERS 2028–2032

Les parcours de qualification olympique et paralympique influenceront la stratégie ainsi que les divers objectifs qui nous guideront vers ces échéances à venir.

Nous attendons donc cette définition afin de nous orienter, en intégrant les Coupes du monde qui, à l'instar des championnats d'Europe annuels, serviront d'étapes intermédiaires vers l'accomplissement des objectifs terminaux que sont les championnats du monde et les Jeux olympiques et paralympiques.





Le positionnement des catégories U16-U18 et U21 sera différent. Dans cette phase de transition vers le haut niveau, les plus jeunes devraient intégrer les championnats d'Europe dès l'année prochaine. Les juniors, de leur côté, auront accès à des compétitions intermédiaires de préparation, incluant notamment une Coupe du monde, afin de mieux se préparer aux championnats d'Europe et aux championnats du monde.

En ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes, la fédération veille à n'opérer aucune distinction, que ce soit lors des sélections pour les compétitions ou dans l'attribution des aides financières. Hommes et femmes bénéficient d'un traitement équitable, d'autant plus que les compétitions nationales et internationales sont mixtes. Le nombre d'épreuves féminines est identique à celui des épreuves masculines, et nous nous efforçons de reproduire cette parité au sein de nos encadrements, en particulier dans nos structures de haut niveau.

Toutefois, il convient de souligner que les femmes ne représentent que 12 % de nos licenciés. De manière paradoxale, selon les années et les disciplines, la proportion de femmes dans nos collectifs peut atteindre 55 %.

En matière de projections budgétaires pour ce projet, la fédération joue un rôle clé avec le soutien de l'État. Actuellement, 70 % du budget annuel de la fédération est dédié au domaine sportif, incluant une contribution étatique représentant 30 % de ce financement, notamment grâce à la valorisation des cadres techniques et sportifs.

L'évaluation nécessaire pour optimiser les champs d'action du programme sera réalisée par étapes jusqu'aux Jeux, avec une attention particulière portée à la période de renouvellement des contrats de performance. L'objectif principal est d'accroître le nombre de médailles aux Jeux de Los Angeles, tant dans les disciplines olympiques que paralympiques, tout en préparant l'avenir vers Brisbane grâce à des athlètes parfois déjà identifiés.

Pour atteindre ces objectifs, il sera essentiel de s'appuyer sur les structures qui jouent un rôle clé dans la formation des futurs champions.

Les compétitions de référence ISSF :

Seniors/Dames

Championnats du monde 2025 – 2026 - 2027 Championnats d'Europe 2025 – 2026 – 2027* – 2028 (* = Jeux européens)

Juniors

Championnats du monde 2026* - 2027* (s'ils ont lieu) Championnats d'Europe 2025 - 2026 - 2027 - 2028

Les compétitions de référence WSPS :

Seniors/Dames

Championnats du monde 2026* - 2027* (s'ils ont lieu) Championnats d'Europe 2025 - 2026 - 2027 - 2028* (s'ils ont lieu)



RÉSULTATS ATTENDUS SUR JEUX ET CHAMPIONNATS DU MONDE

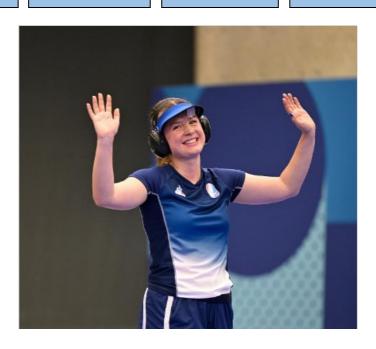
JEUX OLYMPIQUES 2028

Olympique

ÉPREUVES ISSF

GROUPE DE DISCIPLINE	NOMS ÉPREUVES	HOMMES	MIXTE	DAMES	HOMMES	MIXTE	DAMES		HOMMES	MIXTE	DAMES	HON	MES	MIXTE	DAMES
ш	Carabine 10 m			Médaille			Médaille				Médaille				Médaille
CARABINE	Carabine 10 m Mixte														
0	Carabine 50 m 3x20	Finale			Finale				Finale			Fir	nale		
TOTA	L CARABINE	0	0	1	0	0	1	Ī	0	0	1		0	0	1
	Pistolet 10 m														
PISTOLET	Pistolet 10 m Mixte														
PISTO	Pistolet vitesse 25 m	Médaille			Médaille				Médaille			Méd	daille		
	Pistolet 25 m			Médaille			Finale				Médaille				Médaille
TOTA	AL PISTOLET	1	0	1	1	0	0		1	0	1		1	0	1
	Fosse olympique			Finale			Finale				Finale				Finale
PLATEAU	Fosse olympique Mixte														
PLAT	Skeet olympique	Médaille		Médaille	Finale		Finale		Finale		Médaille	Méd	daille		Médaille
	Skeet olympique Mixte					Médaille				Médaill e				Médaill e	
TOTAL PLATEAU		1	0	1	0	1	0		0	1	1		1	1	1
								_							
TOTAL MÉDAILLES 5				3				5				6			

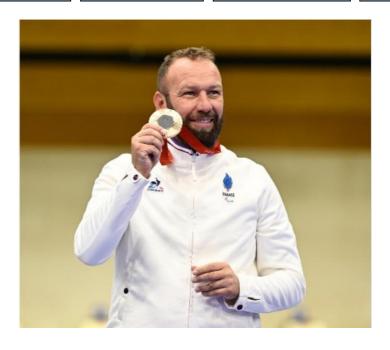
CHAMPIONNAT du MONDE 2025 CHAMPIONNAT du MONDE 2026 CHAMPIONNAT du MONDE 2027



Paralympique

ÉPREUVES WSPF		JEUX PARAL 202		CHAMPIONNA 202		CHAMPIONNAT du MONDE 2027*		
GROUPE DE DISCIPLINE	NOMS ÉPREUVES	HOMMES	DAMES	HOMMES	DAMES	HOMMES	DAMES	
	R1 - SH1 10m Debout	Finale		Médaille		Médaille		
	R2 - SH1 10m Debout							
	R3 - SH1 10m Couché	Finale		Finale		Finale		
Е	R4 - SH2 10m Debout	Médaille		Médaille		Médaille		
CARABINE	R5 - SH2 10m Couché	Médaille	Finale	Médaille	Finale	Médaille	Finale	
7)	R6 - SH1 50m Couché	Finale		Finale		Médaille		
	R7 - SH1 50m 3 positions	Médaille		Médaille		Médaille		
	R8 - SH1 50m 3 positions							
	R9 - SH2 - 50m Couché	Finale	Médaille	Médaille	Médaille	Médaille	Médaille	
TC	OTAL CARABINE	3	1	5	1	5	1	
	P1 - SH1 10m							
PISTOLET	P2 - SH1 10m		Finale		Médaille		Médaille	
PIST	P3 - SH1 25m		Médaille		Médaille		Médaille	
	P4 - SH1 50m							
TO	OTAL PISTOLET	0	1	0	2	0	2	

TOTAL MÉDAILLES 5 8

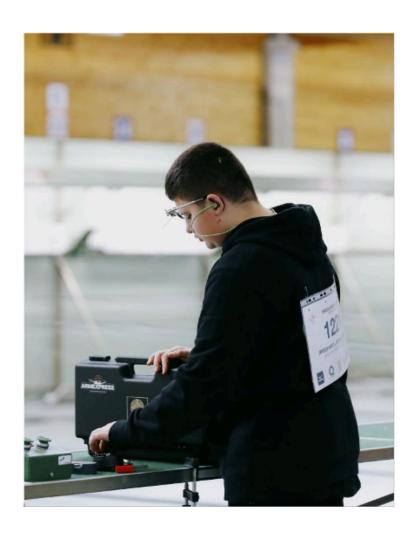


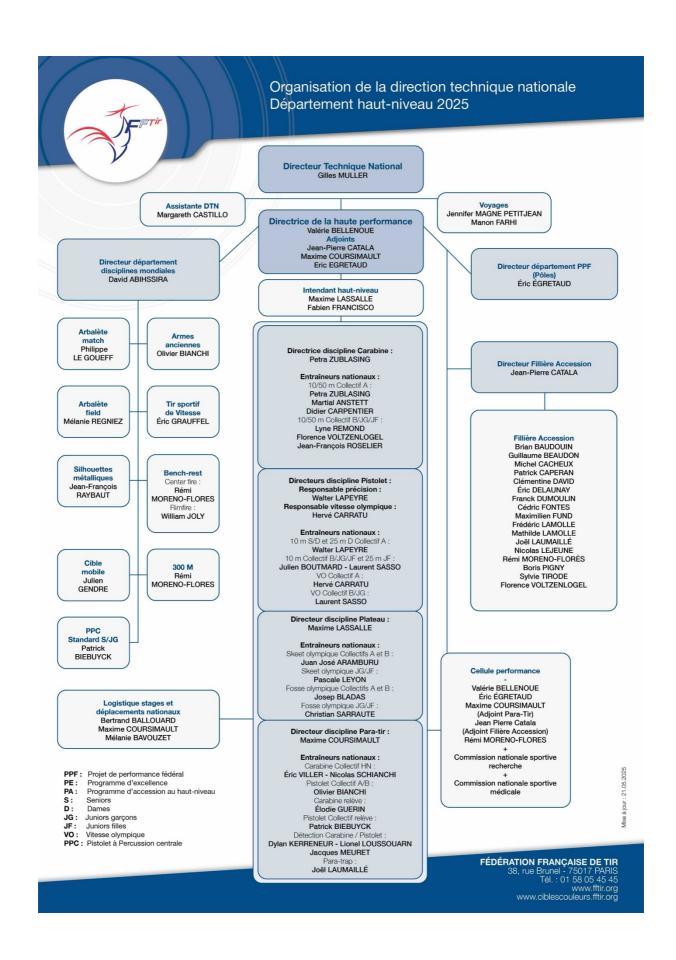
La planification reposera sur les programmes d'excellence et les projets de performance individuels (PPI) des athlètes afin d'optimiser leur progression.

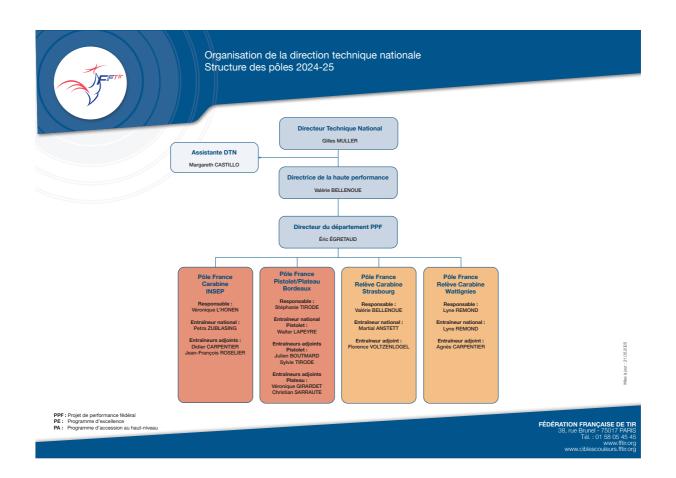
Elle s'appuiera sur nos quatre pôles actuels (voir le chapitre dédié dans la partie opérationnelle).

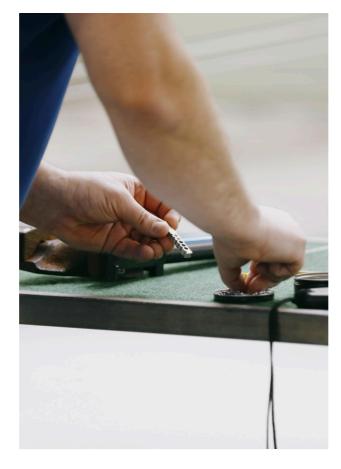
Par ailleurs, des projets de création/rénovation des stands de tir sont en cours d'étude dans trois des CREPS qui nous accueillent pour renforcer nos capacités d'accueil. Avec le Centre National de Tir Sportif, ces infrastructures joueront un rôle clé dans la préparation des athlètes.

La structuration des équipes d'encadrement devrait rester la même. Le directeur technique national et la directrice de la haute performance peuvent compter sur la présence de directeurs par discipline pour organiser et mobiliser au mieux les équipes d'encadrement dont ils ont la charge afin que les projets de performance individuels (PPI) de chaque athlète des collectifs de préparation puissent bénéficier d'un accompagnement ciblé.









L'HONORABILITÉ – ÉTHIQUE & INTÉGRITÉ

La lutte contre les violences sexuelles dans le sport a conduit au développement du Système d'Information automatisé du contrôle d'honorabilité (SI honorabilité) des éducateurs sportifs bénévoles, les arbitres et des exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) bénévoles disposant d'une licence sportive.

Les fédérations sportives sont expressément autorisées à recueillir les éléments relatifs à l'identité de leurs licenciés soumis aux dispositions de l'article L. 212-9 du code du sport et à mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel à cet effet.

Ces données sont sollicitées par les clubs, comités ou fédérations aux bénévoles concernés au moment de leur prise de licence, les fédérations sportives informant expressément leurs licenciés soumis aux dispositions de l'article L. 212-9 du code du sport qu'ils peuvent faire l'objet de ce contrôle et des conséquences en cas de condamnation incompatible avec les fonctions exercées.

Le droit d'accès et de rectification à ce fichier s'exercera dans le cadre de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et auprès des fédérations sportives dont relèvent les personnes concernées. Le droit d'opposition prévu par cette même loi ne s'applique pas à ce traitement.

Le ministère des Sports a également édité un guide disponible sur son site internet.

La Fédération Française de Tir répond à ces obligations en :

- Effectuant une veille auprès de l'ensemble des cadres techniques ;
- Contrôlant de façon régulière et récurrente l'ensemble du fichier de licenciés via le SI honorabilité.

De plus, la FFTir dispose d'un plan de prévention et de de lutte contre les violences sexuelles, disponible sur le site internet fédéral.

Cf. ANNEXE 1 « Plan de prévention et de lutte contre les violences sexuelles - FFTIR »

Elle répond à ces problématiques notamment en :

- Envoyant à tous les licenciés par un e-mailing, lors de la prise ou du renouvellement de la licence, une information générale sur le sujet.
- Signalant sur un bandeau d'informations en première page de son site internet les différents numéros d'urgence nationaux.
- Informant tous les sportifs de haut niveau par le biais de la convention d'athlète de haut-niveau qu'ils doivent signer chaque année. À noter que pour les mineurs chaque document doit être visé par le détenteur de l'autorité parentale afin que la diffusion de ces informations soit globale.
- Faisant intervenir des associations dédiées à ces problématiques comme la « LICRA » ou « colosse aux pieds d'argile ». Chaque année à minima sur les stages des groupes de la filière accession, avec d'autres collectifs en fonction des besoins et des calendriers.

II. PARTIE OPÉRATIONNELLE



OPÉRATIONNELLE

LES CRITÈRES DE MISE EN LISTE MINISTÉRIELLE

Listes des épreuves reconnues de haut niveau

Discipline	Spécialité	Dénomination internationale	Genre
	10 mètres	10m Air Rifle	Н
	10 mètres	10m Air Rifle	F
Carabine	10 mètres mixte	10m Air Rifle mixed Team	H/F
	50 mètres 3 positions	50m Rifle 3 positions	Н
	50 mètres 3 positions	50m Rifle 3 positions	F
	10 mètres	10m Air Pistol	Н
	10 mètres	10m Air Pistol	F
Pistolet	10 mètres mixte	10m Air Pistol mixed Team	H/F
	25 mètres vitesse	25m Rapid Fire Pistol	Н
	25 mètres	25m Pistol	F
	Fosse Olympique	Trap	Н
Plateau	Fosse Olympique	Trap	F
	Fosse Olympique	Trap mixed Team*	H/F
Plateau	Skeet Olympique	Skeet	Н
	Skeet Olympique	Skeet	F
	Skeet Olympique	Skeet mixed Team*	H/F
	SH1 10 mètres debout R1	R1 10m Air Rifle Standing SH1	Н
	SH1 10 mètres debout R2	R2 10m Air Rifle Standing SH1	F
	SH1 10 mètres couché R3	R3 10m Air Rifle Prone SH1	H/F
	SH2 10 mètres debout R4	R4 10m Air Rifle Standing SH2	H/F
Para-Carabine	SH2 10 mètres couché R5	R5 10m Air Rifle Prone SH2	H/F
	SH1 50 mètres couché R6	R6 50m Rifle Prone SH1	H/F
	SH1 50 mètres 3 positions R7	R7 50m Rifle 3 positions SH1	Н
	SH1 50 mètres 3 positions R8	R8 50m Rifle 3 positions SH1	F
	SH2 50 mètres couché R9	R9 50m Rifle Prone SH2	H/F
	SH1 10 mètres P1	P1 10m Air Pistol SH1	Н
Para-Pistolet	SH1 10 mètres P2	P2 10m Air Pistol SH1	F
	SH1 25 mètres P3	P3 25m Pistol SH1	H/F
	SH1 50 mètres P4	P4 50m Pistol SH1	H/F

^{*} Une seule épreuve est olympique selon l'olympiade : Paris 2024 = Skeet mixed Team / Los Angeles 2028 = Fosse mixed Team / Brisbane 2032 = à definir

NIVEAU DE PERFORMANCE DES SPORTIFS OLYMPIQUES INSCRITS EN LISTES

Critères d'entrée en liste Élite (inscription valable 2 ans et renouvelable) Critères d'entrée en liste Senior (inscription valable 1 an et renouvelable) Critères d'entrée en liste Relève (inscription valable 1 an et renouvelable)

ÉPREUVES OLYMPIQUES – Seniors et Dames							
TYPE DE COMPETITION	TYPE D'EPREUVE	ELITE	SENIOR	RELEVE (moins de 40 ans)			
Jeux olympiques	Individuel	1 - 8	9 -16				
Jeux Olympiques	Mixte	1 - 4	5 - 8				
	Individuel	1 - 8		9 – 20 / 9 – 10*			
Championnat du Monde	Mixte	1 - 4	5 - 8				
	Equipe	1 - 4	5 - 8				
Championnat d'Europe	Individuel	1 - 3	4 - 12				
_	Mixte	1	2 - 3				
Jeux Européens	Equipe	1	2 - 3				
Compétition internationale**	Individuel			1 – 3			
Ranking Mondial***	Individuel		1 - 32				

^{*} Si moins de 20 tireurs

^{**} Compétitions inscrites au calendrier fédéral avec un minimum de 5 nations représentées dans l'épreuve

^{***} Ranking mondial établi à la fin de la saison sportive – 31 décembre de chaque année

ÉPREUVES OLYMPIQUES – Juniors							
TYPE DE COMPETITION	TYPE D'EPREUVE	ELITE	SENIOR	RELEVE			
Championnat du Monde	Individuel			1 – 20 / 1 – 10*			
Jeux olympiques de la	Mixte			1 - 4			
Jeunesse	Equipe			1 - 6			
	Individuel			1 – 12 / 1 – 6**			
Championnat d'Europe	Mixte			1 - 3			
	Equipe			1 - 3			
Compétition internationale***	Individuel			1 – 3			

^{*} Si moins de 20 tireurs

Critères d'entrée en liste « Collectifs Nationaux » (inscription valable 1 an et renouvelable)

CRITÈRES FFTir

Appartenir à un collectif national de préparation A ou B identifié par la Fédération Française de Tir (FFTir) en catégorie Juniors ou Seniors dans une des épreuves olympiques ISSF.

OU

Être sélectionné en équipe de France à une compétition internationale inscrite au calendrier fédéral avec un minimum de 5 nations représentées dans l'épreuve.

Critères d'entrée en liste Espoirs (inscription valable 1 an et renouvelable)

Les critères d'entrée en liste Espoirs ne concernent que les épreuves olympiques.

CRITÈRES FFTir

Appartenir à une structure ou un dispositif du Projet de Performance Fédéral (PPF).

OU

Terminer dans les trois premiers des différents championnats de France dans les catégories Cadets et Juniors.

^{**} Si moins de 12 tireurs

^{***} Compétitions inscrites au calendrier fédéral avec un minimum de 5 nations représentées dans l'épreuve

NIVEAU DE PERFORMANCE DES SPORTIFS PARALAYMPIQUES INSCRITS EN LISTES

Critères d'entrée en liste Élite (inscription valable 2 ans et renouvelable) Critères d'entrée en liste Senior (inscription valable 1 an et renouvelable) Critères d'entrée en liste Relève (inscription valable 1 an et renouvelable)

ÉPREUVES PARALYMPIQUES				
TYPE DE COMPETITION	TYPE D'EPREUVE	ELITE	SENIOR	RELEVE (moins de 45 ans)
Jeux paralympiques	Individuel	1 - 8	9 - 16	
Championnat du Monde	Individuel	1 - 8	9 – 16	
	Equipe		1 - 3	
Championnat d'Europe	Individuel	1 - 3	4 - 8	9 - 12
	Equipe		1	
				Ī
Accompagnateurs*			X	

*CAS PARTICULIER - ACCOMPAGNATEURS

L'inscription en liste senior des accompagnateurs Para-tir pourra être étudiée au cas par cas en fonction des besoins et de l'investissement dans le projet du statut des athlètes suivis.

Critères d'entrée en liste « Collectifs Nationaux » (inscription valable 1 an et renouvelable)

CRITÈRES FFTir

Appartenir à un collectif national de préparation A ou B identifié par la FFTir dans les disciplines paralympiques.

Critères d'entrée en liste Espoirs (inscription valable 1 an et renouvelable)

Les critères d'entrée en liste Espoirs ne concernent que les épreuves paralympiques

Les chieres d'entrée en liste Espoirs ne concernent que les épreuves paraignipiques.				
CRITÈRES FFTir				
Appartenir au collectif Relève Para-tir.				
OU				
Torminar dans les trais premiers des différents championnets de France dans les estégaries luniers				

Terminer dans les trois premiers des différents championnats de France dans les catégories Juniors.

OU

Appartenir à une structure ou un dispositif du PPF.

CRITÈRES DE MISE EN LISTE DES ARBITRES ET JUGES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Pour prétendre à une inscription sur cette liste les arbitres et juges sportifs de haut niveau doivent respecter les critères suivants :

- Être en activité et œuvré comme membre de jurys internationaux reconnus par la fédération internationale concernée.
- Être titulaire d'un des plus hauts niveaux de diplôme de juge ou arbitre délivrés par la fédération internationale requis pour officier sur les compétitions de référence,
- Être en situation, par son activité de juge ou d'arbitre, de contribuer aux décisions qui influent directement sur la performance sportive et notamment celle des sportifs français.

L'inscription est valable 1 an

COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE AJSHN

OLY	Jeux olympiques - CIO
OLY	Championnats du Monde
OLY	Championnats d'Europe
PARA	Jeux paralympiques - IPC
PARA	Championnats du Monde
PARA	Championnats d'Europe

L'ENVIRONNEMENT DU SPORTIF

En compétition

Le traitement et la validation du calendrier national et international des compétitions fait l'objet d'une discussion avec les directeurs de discipline et tous les entraineurs nationaux de la FFTir, celui-ci est ensuite figé et diffusé à l'ensemble des sportifs concernés.

Les athlètes membres des collectifs nationaux de préparation sont accompagnés par les différents entraineurs référents sur les étapes compétitives pour lesquelles ils sont sélectionnés.

En amont et pendant la compétition, l'ensemble du staff fédéral qui gravite autour du sportif doit veiller à l'application des points suivants :

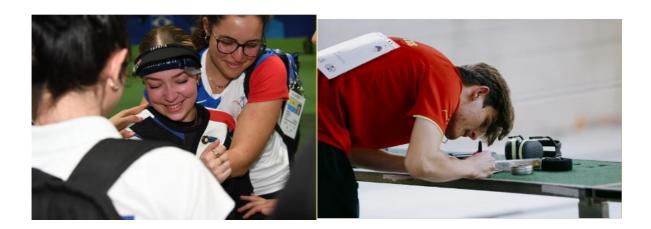
En amont de la compétition :

- Réunion du comité de sélection pour la sélection de l'équipe de France dans le cadre d'un championnat de référence;
- Proposition à la Direction Technique Nationale (DTN) par les entraineurs de la composition des sportifs sélectionnés sur chaque action de compétition et championnat de référence ;
- Vérification et validation par la DTN des sportifs sélectionnés dans le cadre des compétitions internationales ;

- Déclenchement de la logistique permettant le déplacement de l'athlète (et des accompagnateurs Para-tir) sur le lieu de la compétition (un service FFTir travaille exclusivement sur la logistique des équipes nationales);
- Convocation fédérale envoyée aux sportifs.

Pendant la compétition :

- Organisation du transport, hébergement et restauration des équipes et staff fédéral à charge financière de la fédération de la totalité des frais ;
- Réunion d'information générale avec les athlètes (accompagnateurs Para-tir) et entraineurs :
- Bilan quotidien des résultats avec les entraineurs ;
- Accompagnement et suivi des sportifs (et des accompagnateurs Para-tir) par l'encadrement technique au cours des phases d'entrainement, compétition et récupération;
- Accompagnement et suivi des sportifs par l'encadrement médical (kiné et médecin).



En stage

Le traitement et la validation du calendrier national et des actions spécifiques de préparation font l'objet de discussion avec les directeurs de discipline et tous les entraineurs nationaux de la FFTir, ce calendrier est ensuite figé et diffusé pour information à l'ensemble des sportifs concernés.

En amont du stage :

- Demande de stage incluant la liste des athlètes à convoquer par le responsable du stage ;
- Déclenchement de la logistique permettant le regroupement des athlètes (et des accompagnateurs Para-tir) selon le lieu du stage ;
- Convocation fédérale envoyée aux sportifs (et aux accompagnateurs Para-tir).

Pendant le stage :

- Regroupement du collectif selon le lieu et la date ;
- Hébergement et restauration des collectifs et staff fédéral à charge financière de la fédération de la totalité des frais (à la charge des accompagnateurs Para-tir);
- Entrainement et préparation selon les objectifs définis par l'encadrement ;
- Accompagnement des athlètes tout au long de l'action qui peut durer de 2 à 5 jours.

Au quotidien

La progression de la performance est conditionnée par le temps passé à l'entrainement. Il faut donc s'entrainer toujours plus et mieux pour tendre vers le haut niveau et y rester. Qu'il soit en ou hors structure de haut niveau, l'athlète doit obéir aux règles du double projet dans lequel il s'est inscrit.

<u>Sportifs en structure de haut niveau</u>: les sportifs sont accompagnés au quotidien par les entraineurs nationaux sur la préparation technique, physique et mentale. Des services adaptés sont mis en place sur chacun des pôles afin de permettre la conduite du double projet des sportifs, notamment lors de la poursuite d'études.

Sportifs hors structure: on peut observer que les athlètes hors structure, membres des collectifs nationaux ont pour certains, le moyen de s'entrainer dans un club à proximité jusqu'à 4 fois par semaine et plus. Le positionnement de stages collectifs et individualisés permet à l'encadrement de procéder à différentes évaluations pour réguler la préparation et agir sur la progression du niveau de performance. En dehors des actions de stages et compétitions, chaque entraineur définit un protocole de suivi pour conserver un lien permanent avec les athlètes placés sous sa responsabilité et l'environnement direct de l'athlète (entraîneur du collectif national, de région, de club, accompagnateurs Para-tir...).

LES CONVENTIONS SHN / FEDERATION

CONVENTION INDIVIDUELLE DE HAUT NIVEAU

La FFTir formalise ses relations avec les sportifs de haut niveau en catégorie Elite et Sénior, ainsi qu'avec des juniors SHN reconnus à fort potentiel, à travers une convention individuelle et annualisée. Il s'agit d'un engagement réciproque afin de déterminer les droits et obligations de chacune des parties.

Les engagements de la Fédération portent notamment sur :

- les frais de transport et d'hébergement ;
- le suivi médical et notamment les obligations envers l'AFLD;
- les assurances :
- le suivi social dont les CIP :
- les aides fédérales (aides personnalisées prime à la performance prise en charge des pôles).

Les engagements de l'athlète portent notamment sur :

- l'obligation d'entraînement et de compétitions ;
- le suivi médical :
- la promotion des équipes de France ;
- le comportement et l'esprit d'équipe.

Cf. ANNEXE 2 « convention individuelle SHN 2025-2026 »

CONVENTION D'ATHLÈTE EN PÔLE

La FFTir formalise ses relations avec les sportifs titulaires des structures permanentes d'entrainement : les pôles. A travers la signature d'une convention individualisée et annualisée chacune des parties s'engage à respecter ses droits et ses obligations.

Les engagements de la Fédération portent notamment sur :

- Les prises en charges financières ;
- Le suivi médical ;
- Les assurances ;
- · Le suivi social.

Les engagements de l'athlète portent notamment sur :

- Les investissements nécessaires à l'atteinte de l'excellence ;
- Le suivi médical ;
- Les entrainements;
- Le programme des compétitions ;
- La promotion;
- Le comportement et l'esprit d'équipe.

Les manquements des athlètes à ces engagements peuvent faire l'objet de sanctions disciplinaires. Ces dernières sont précisées en annexe 3 de la convention.

Cf. ANNEXE 3 « convention d'athlète en pôle 2024-2025 »



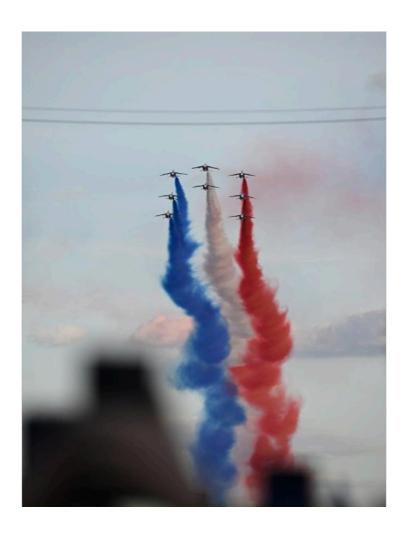
LES MODALITÉS DE FORMATION SPORTIVE ET CITOYENNE

Chaque entraîneur et/ou responsable d'une structure, d'un dispositif ou d'un collectif de la fédération accompagne les athlètes dans leur formation sportive en tenant compte de nombreux facteurs physiques, psychologiques et mentaux.

Le stress accru avant une compétition, la gestion d'une blessure qui influence la performance, la médiatisation et la pression extérieure sont autant de facteurs qui peuvent impacter la santé mentale des sportifs.

Les personnes qui entourent l'athlète doivent également concourir à les protéger de toute forme de discrimination et de violences de tout ordre.

Pour cela le rappel de quelques notions est également important :



LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

La République est un mode d'organisation d'un pays dans lequel le pouvoir est exercé par des représentants de la population, généralement élus, et où le chef d'État n'est pas héréditaire et n'est pas le seul à détenir le pouvoir.

Au lendemain de la Révolution Française de 1789, la République a été proclamée le 21 septembre 1792. D'origine latine, le mot « république » signifie « la chose publique ». Dès l'antiquité, la République est définie par le philosophe Grec Socrate, comme un État qui, au sein d'un espace public, est régi par des lois. Dans cet espace, les individus sont soumis à la loi, et l'intérêt général prime sur les intérêts particuliers. À cette époque, une importance primordiale est accordée à l'enseignement des arts, seuls à même de développer les vertus chez les citoyens : courage, sagesse, tempérance, précisant que la formation physique est moins aussi importante que la formation intellectuelle des citoyens.

La France est une république constitutionnelle, dont la Constitution de 1958 en rappelle les fondements.

Des principes

L'Article 1^{er} de la Constitution, en qualifiant la République, énonce ses principes

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

<u>Une République indivisible</u>: L'indivisibilité de la République signifie l'unité du pouvoir normatif : il n'existe qu'une seule catégorie de lois adoptées par les représentants de la souveraineté ou par référendum. Elles s'appliquent sur l'ensemble du territoire.

Cette unité du pouvoir politique repose sur l'unicité de la souveraineté : l'unité de la nation française est affirmée à l'article 3 de la Constitution en son alinéa 1^{er} : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants ou par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice... ».

<u>Une République laïque</u>: Le principe de laïcité, c'est d'abord le respect de la liberté de conscience et de la liberté de culte et, « pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi », la liberté d'exprimer publiquement ses convictions.

C'est aussi avec la séparation des Églises et de l'État, l'obligation de neutralité s'imposant aux organismes publics et à leurs agents.

C'est enfin, réciproquement, le précepte selon lequel nul ne peut se prévaloir de ses croyances pour se soustraire à la règle régissant les relations entre particuliers et collectivités publiques.

<u>Une République démocratique</u>: Le pouvoir du peuple s'exerce dans le cadre et au bénéfice de la chose publique. République et démocratie sont deux notions complémentaires.

La République repose sur la participation et la représentation des citoyens. Le suffrage est universel, libre et égal. La loi est l'expression de la volonté générale, à laquelle tous les citoyens ont le droit de concourir, par eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leurs représentants. Les citoyens sont égaux sans distinction d'origine, de race, ni de religion et dans le respect de toutes les croyances. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'attribuer l'exercice de la souveraineté.

La République proclame et garantit des libertés publiques inscrites dans de nombreux textes à valeur constitutionnelle.

<u>Une République sociale</u>: La République ajoute aux principes démocratiques un contenu social, un projet de société. Les droits civils et politiques que garantit la République démocratique sont prolongés, sur le terrain social, par des droits reconnus à chacun. Le préambule de 1946 énonce les « principes particulièrement nécessaires à notre temps » qui se traduiront dans les grandes lois adoptées par le droit du travail et de la protection sociale.

La République sociale renvoie à deux notions importantes :

- La fraternité, qui vise le lien unissant les membres du corps de la Nation formé d'une communauté de citoyens libres et égaux sans distinction d'origine, de race ou de religion, unis dans un idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité;
- La solidarité, consacrée comme une obligation de la Nation. Le Préambule de 1946 pose : la nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Ainsi, la solidarité nationale vient suppléer, si besoin, la carence ou l'insuffisance de la solidarité familiale. Elle devient active pour une plus grande égalité de tous les membres de la collectivité.

Une devise et des symboles

L'Article 2 de la Constitution présente les attributs de la République : « La langue de la République est le français, L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge. L'hymne national est « La Marseillaise ». La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ». Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

<u>« Liberté, Égalité, Fraternité »</u>: La devise de la république formule un idéal. Elle est inscrite à partir du 14 juillet 1880 sur les frontons des bâtiments publics et en 1946 dans la Constitution.

Valeur première de la République, la liberté est garantie par l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Cernes ne peuvent être déterminées que par la Loi ».

L'égalité est civile et politique : « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » (art. 1er de la Déclaration de 1789). Aux termes de l'article 6 de cette même déclaration, la loi « doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignité, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ». C'est le fondement de la méritocratie républicaine. Pour promouvoir la reconnaissance des « vertus » et des « talents », la République combat l'inégalité des chances. Elle vise la justice sociale.

La fraternité, érigée en norme constitutionnelle fédère et renforce l'unicité de la Nation dans un idéal d'universalisme et de solidarité. Elle implique le souci d'autrui qui conduit à privilégier ce qui rassemble. Héritage précieux de la philosophie des Lumières, l'universalisme permet de bâtir un « Nous national » en brassant et non en segmentant, en valorisant tout un chacun comme citoyen et non comme membre d'une communauté.

<u>L'hymne et le drapeau</u>: Manifestations d'identité, emblèmes de souveraineté, l'hymne et le drapeau sont des héritages de l'histoire. Ils ont un caractère public car ils sont destinés à être vus et entendus. Ils ont assurément une signification politique. Si le drapeau n'est pas né

avec la République, l'hymne, devenu chant national le 14 février 1879, est incontestablement lié à la République.



LES VALEURS DE L'OLYMPISME

« Pour tout individu, le sport est une source potentielle de perfectionnement intérieur »

Pierre de Coubertin

L'Olympisme moderne a été conçu par Pierre de Coubertin, à l'initiative duquel le Congrès International Athlétique de Paris s'est réuni en juin 1894. Le Comité International Olympique (CIO) s'est constitué le 23 juin 1894. Les premiers Jeux olympiques (Jeux de l'Olympiade) des temps modernes furent célébrés à Athènes, en Grèce, en 1896.

En 1914, le drapeau olympique présenté par Pierre de Coubertin au Congrès de Paris fut adopté. Il est composé de cinq anneaux entrelacés qui représentent l'union des cinq continents et la rencontre des athlètes du monde entier aux Jeux olympiques.

Les premiers Jeux olympiques d'hiver furent célébrés à Chamonix, en France, en 1924.

Qu'est-ce que l'Olympisme ?

L'Olympisme est une philosophie de vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré, les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels.

Le Mouvement olympique a pour but de contribuer à un monde pacifique et meilleur en éduquant la jeunesse par le sport pratiqué sans discrimination d'aucune sorte, dans l'esprit olympique qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, la solidarité et le fair-play.

L'Olympisme en action comporte six activités : Sport pour tous, le sport pour la paix, le développement par le sport, femme et sport, l'éducation par le sport, le sport et l'environnement.

Le but de l'Olympisme est de montrer comment le sport peut faire de nous tous, de meilleurs citoyens par la combinaison de l'intelligence, du corps et de l'esprit. Son but est d'aider à encourager de meilleures relations entre les communautés et les nations, nous aidant ainsi à vivre en harmonie les uns avec les autres.

L'Olympisme nous indique que le sport est un droit de l'homme universel et que nous devrions tous être libres de le pratiquer. Il offre une manière remarquable de montrer comment tout un chacun dans le monde peut s'améliorer.

Pierre de Coubertin a dit : « L'Olympisme n'est pas un système, c'est un état d'esprit. Il peut imprégner une grande variété de modes d'expression et aucune race ou époque ne peut prétendre en avoir le monopole ».

Qu'est-ce que la Charte olympique ?

« La Charte olympique est la codification des principes fondamentaux de l'Olympisme, des Règles et des Textes d'application adoptés par le Comité International Olympique (CIO). Elle régit l'organisation, les actions et le fonctionnement du Mouvement olympique et fixe les conditions de la célébration des Jeux olympiques ».

Les principes fondamentaux de la Charte olympique s'appuient sur un document écrit à la main par Pierre de Coubertin vers 1898. La première édition a été publiée en 1908 sous l'intitulé « Comité International Olympique – Annuaire ».

Par la suite, la Charte olympique a connu bien d'autres appellations dont celle de « Règles olympiques » avant de prendre définitivement le nom de Charte olympique en 1978.

Quelle est la devise olympique ?

La devise olympique se composait au départ de trois mots latins : Citius, Altius, Fortius.

Lors de la réunion à Tokyo le 20 juillet 2021, la Session du Comité International Olympique a approuvé un changement apporté à la devise olympique qui reconnaît le pouvoir unificateur du sport et l'importance de la solidarité.

Le mot « ensemble » est ajouté à « Plus vite, plus haut, plus fort » après un tiret. La nouvelle devise olympique se lit désormais comme suit : « Plus vite, plus haut, plus fort – ensemble » La devise en latin devient ainsi « Citius, Altius, Fortius – Communiter » et en anglais « Faster, Higher, Stronger – Together ».



Quelle est la maxime du Mouvement olympique?

C'est le prêtre dominicain Henri Didon qui est le premier à exprimer les trois mots en latin lors de la cérémonie d'ouverture d'une épreuve sportive scolaire en 1881. Pierre de Coubertin, présent ce jour-là les adopte pour en faire la devise olympique. Il estime qu'ils expriment les aspirations du Mouvement olympique non seulement dans son sens sportif et technique, mais aussi d'un point de vue moral et éducatif.

« L'important dans la vie n'est point le triomphe mais le combat ; l'essentiel ce n'est pas d'avoir vaincu, mais de s'être bien battu ».

Inspirée des paroles de l'évêque de Pennsylvanie Ethelbert Talbot, Pierre de Coubertin prononce cette phrase sous une forme modifiée pour la première fois lors d'une réception tenue par le gouvernement britannique le 24 juillet 1908. Elle deviendra la maxime du Mouvement olympique.

Quelles sont les valeurs de l'Olympisme ?

Les trois valeurs de l'Olympisme sont l'excellence, l'amitié et le respect. Elles constituent la base sur laquelle le Mouvement olympique fonde ses activités de promotion du sport, de la culture et de l'éducation en vue d'un monde meilleur.

Excellence: cette valeur consiste à donner et faire de son mieux, sur le terrain de jeu ou dans sa vie personnelle et professionnelle. Il s'agit de tout donner pour gagner, mais sans négliger la joie de participer, de réaliser ses objectifs personnels, de s'efforcer d'être et d'agir de son mieux dans le cadre de sa vie de tous les jours et de tirer profit de la saine harmonie entre un corps, un esprit et une volonté forts.

<u>Amitié</u>: cette valeur nous encourage à considérer le sport comme un outil pour aider à promouvoir une plus grande compréhension mutuelle entre les individus et peuples du monde entier. Les Jeux olympiques inspirent les gens à surmonter les différences politiques, économiques, de genre, raciales ou religieuses et forgent l'amitié malgré ces différences.

<u>Respect</u>: cette valeur incorpore le respect de soi, de son corps, des autres, des règles et règlements, du sport et de l'environnement. Dans le cadre sportif, le respect représente le fair-play et la lutte contre le dopage et tout comportement contraire à l'éthique.

Avec l'esprit de l'Olympisme et des Jeux olympiques, le CIO est en mesure de promouvoir le sport, la culture, l'éducation et les valeurs positives dans le monde moderne. Le CIO fournit également son assistance dans le cadre de programmes qui nous encouragent à nous comprendre les uns les autres, à travers les différences culturelles et politiques. Le soutien de l'Olympisme en faveur des règles du fair-play et de nos collègues compétiteurs sportifs a mené le CIO à combattre les pratiques contraires à l'éthique et illégales, telles que le dopage et le truquage des matches, qui ternissent l'image du sport, peuvent détourner les personnes du droit chemin et compromettre l'expérience sportive des athlètes et des supporters.

Quels sont les principes de l'Olympisme activés par le Mouvement olympique ?

Les principes de l'Olympisme indiqués ci-dessous montrent comment s'expriment les valeurs olympiques pour un changement social positif :

<u>La non-discrimination</u>: le Mouvement olympique fait tout son possible pour que la pratique du sport se fasse sans aucune forme de discrimination.

<u>La durabilité</u>: le Mouvement olympique organise et met en œuvre des programmes d'une manière qui favorise un développement économique, social et environnemental durable.

<u>L'humanisme</u>: les activités du Mouvement olympique placent les personnes au cœur de son attention, s'assurant que la pratique du sport reste un droit de l'homme.

<u>L'universalité</u>: le sport appartient à tout le monde. Dans toutes ses décisions et actions, le Mouvement olympique tient compte de l'impact universel que peut avoir le sport sur les individus et la société.

<u>La solidarité</u>: le Mouvement olympique s'est engagé à développer des programmes qui, ensemble, offrent une réponse sociale significative et globale aux problèmes qu'il peut aider à résoudre.

<u>L'alliance entre le sport, l'éducation et la culture</u>: le Mouvement olympique s'est engagé à promouvoir l'esprit de l'Olympisme - le point vers lequel le sport, la culture et l'éducation convergent.

Sources:

https://olympics.com/cio

https://olympians.org/woa/olympism/



L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT

« La morale du sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même. Si le prolongement de la règle ne suffit plus, si le recours au droit est trop utilisé à des fins dilatoires, c'est que la règle doit être précédée des principes fondamentaux qui la régissent et la justifient, c'est que la règle qui décrit les principes de fonctionnement doit être éclairée par la règle qui définit les principes régulateurs »

Les questions éthiques et déontologiques constituent l'ensemble des principes qui sont à la base de la pratique sportive et de la conduite de chacun, dans sa vie personnelle ou en société.

Selon l'article L.141-3 du code du sport : « Le Comité national olympique et sportif français veille au respect de la déontologie du sport établie par lui après avis de la Commission nationale du sport de haut niveau ».

Ce texte souligne le rôle central du CNOSF dans la définition des principes fondamentaux qui doivent guider les acteurs du monde sportif

Impliqué depuis toujours dans la défense de l'esprit sportif, des valeurs du sport et de son éthique, le CNOSF, représentant du CIO, doit veiller au respect de la Charte olympique et des principes qu'elle véhicule et qui sont exprimés dans le code d'éthique du CIO. Les CNO sont tenus de s'y conformer et de le transposer dans leur ordre interne.

L'article précité met par ailleurs l'accent sur les questions éthiques et déontologiques, distinguées des règles du droit disciplinaire, ce dernier définissant les fautes passibles de sanctions et la procédure à suivre pour leur application en vue de sanctionner les comportements déviants.

L'éthique et la déontologie ont une fonction préventive : il s'agit de définir, dans une profession ou un secteur d'activité déterminé, les valeurs fondamentales du sport et des principes de bonne conduite constituant un guide d'action pour les intéressés.

Depuis les années 1990, le CNOSF a travaillé sur une approche formalisée des principes déontologiques fondamentaux du sport en France. Placé sous la présidence du CNOSF, un groupe de travail, émanation du Comité pour l'esprit sportif, avait proposé, en mars 1996, une première formalisation, à travers un code du sportif en sept points.

Le 10 mai 2012, le Conseil d'administration du CNOSF a finalement adopté une charte d'éthique et de déontologie a par ailleurs été mis en place.

Cette charte s'articule autour de trois grands thèmes :

- L'esprit sportif et les valeurs du sport, consistant à définir les grands principes éthiques devant guider la façon de pratiquer et de s'investir dans le sport ;
- Les règles déontologiques applicables plus spécifiquement aux acteurs du sport ;
- Les principes directeurs pouvant guider les « partenaires » du sport.

Pour assurer sa pleine efficacité, la charte d'éthique et de déontologie du sport français est en cours de transposition par les fédérations adhérentes du CNOSF, au besoin en l'adaptant ou la complétant, dans des chartes d'éthique et de déontologie propres à chaque discipline, conformément à l'article 1.1.5 des dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives agréées figurant en annexe I-5 du code du sport.

Les fédérations constituent par ailleurs en leur sein un Comité d'éthique et de déontologie chargé d'enrichir si nécessaire la charte et de veiller à son respect.

La charte d'éthique et de déontologie du sport français doit être portée à la connaissance des intervenants sportifs par des moyens appropriés (licence pour les pratiquants, signature d'un document lors de la prise de mandat, préambule des conventions signées avec les différents partenaires, etc.), la participation aux évènements sportifs officiels impliquant leur adhésion aux principes de la charte.

La lutte contre les violences sexuelles dans le sport a conduit au développement du Système d'information automatisé du contrôle d'honorabilité (SI honorabilité) des éducateurs sportifs et des exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) bénévoles disposant d'une licence sportive.

Le dispositif repose sur la transmission automatisée par les fédérations des données permettant aux services de l'État de procéder à ce contrôle.

Les fédérations sportives sont expressément autorisées à recueillir les éléments relatifs à l'identité de leurs licenciés soumis aux dispositions de l'article L. 212-9 du code du sport et à mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel à cet effet.

Ces données sont sollicitées par les clubs, comités ou fédérations aux bénévoles concernés au moment de leur prise de licence, les fédérations sportives informant expressément leurs licenciés soumis aux dispositions de l'article L. 212-9 du code du sport qu'ils peuvent faire l'objet de ce contrôle et des conséquences en cas de condamnation incompatible avec les fonctions exercées.

Le droit d'accès et de rectification à ce fichier s'exercera dans le cadre de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et auprès des fédérations sportives dont relèvent les personnes concernées. Le droit d'opposition prévu par cette même loi ne s'applique pas à ce traitement.

Un guide « Contrôle de l'honorabilité des éducateurs et exploitants bénévoles licenciés des fédérations » est en téléchargement sur le site du Ministère des Sports.

Sources:

https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/4916-charte-dthique-et-de-dontologie.html

https://cnosf.franceolympique.com/une-nouvelle-charte-dethique-et-dedeontologie-du-sport-francais

https://www.sports.gouv.fr/ethique-integrite/proteger-les-pratiquants/honorabilite-des-educateurs-et-exploitants-benevoles/

https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/25-08-21_guide_-honorabilite_des_benevoles_25-08-21.pdf

LE DISPOSITIF FÉDÉRAL « Cibles couleurs » - performance sportive et engagement citoyen

« Cibles Couleurs » est une progression pédagogique, conçue et mise en œuvre par le département formation fédérale de la FFTir depuis 2004. Elle permet de créer une véritable dynamique d'enseignement du Tir sportif au sein des structures d'apprentissage de la fédération.

Public:

https://ciblescouleurs.fftir.org/cibles-couleurs/pour-qui/

Le dispositif s'adresse à tous les acteurs du Tir sportif : dirigeants, formateurs et tireurs. « Cibles Couleurs » est la méthode nationale d'apprentissage de la FFTir. À ce titre, elle peut être utilisée pour la découverte, l'initiation et le perfectionnement des tireurs sportifs.

Méthode:

https://ciblescouleurs.fftir.org/cibles-couleurs/methode/

L'originalité de la méthode réside dans le fait d'avoir identifié des niveaux de pratique différents permettant de jalonner l'apprentissage d'un tireur, en définissant avec précision les contenus devant être abordés à chaque étape.

Pour chaque couleur de cible, les athlètes devront découvrir, apprendre, puis maîtriser des connaissances théoriques (savoirs) et pratiques (savoir-faire), et adopter des comportements adaptés (savoir-être) avant de s'engager sur la voie du niveau supérieur. Sept étapes principales ont été définies pour faire vivre « Cibles Couleurs » : elles sont représentées par des cibles de couleurs blanche, jaune, orange, verte, bleue, marron et arc-en-ciel.



Logique:

https://ciblescouleurs.fftir.org/cibles-couleurs/logique/

La FFTir propose, avec « Cibles Couleurs », une organisation ludique et cohérente de la pratique au service de la progression des tireurs jusqu'à l'accès à la haute performance. En parallèle, un engagement citoyen comme jeune encadrant, arbitre ou dirigeant est encouragé.

Objectifs:

https://ciblescouleurs.fftir.org/cibles-couleurs/objectifs/



Plan de formation « Cibles Couleurs Cible »:

https://ciblescouleurs.fftir.org/wp-content/uploads/2020/02/2015-Affiche_40x60_Cibles-Couleurs-Plan-Formation-HD.pdf

Plan de formation « Cibles Couleurs Plateau » :

https://ciblescouleurs.fftir.org/wp-content/uploads/2020/02/2020-Affiche plan de formation plateau 40x60-b-HD.pdf

Valeurs et qualités :

https://ciblescouleurs.fftir.org/cibles-couleurs/valeurs-et-qualites/

Le souhait de la FFTir est de voir la pratique du Tir sportif s'inscrire comme un sport non seulement porteur de valeurs fidèles à l'esprit sportif, mais aussi plus largement comme vecteur d'éducation et de citoyenneté. Aussi, dans le cadre de « Cibles Couleurs », des valeurs et qualités ont été associées à chacun des niveaux de la progression dès la conception du dispositif : la fraternité, la responsabilité, le dépassement de soi et l'autonomie.

Les différents niveaux intègrent un projet éducatif pour aider les tireurs à se structurer et à s'épanouir :



Ces valeurs et qualités jalonnent la progression « Cibles Couleurs ». Plus largement, elles constituent une ligne de conduite pour tous les licenciés de la fédération, inscrits ou non dans ce dispositif. Elles transparaissent ainsi dans les actions de tous les acteurs du Tir sportif : tireurs, formateurs, arbitres, dirigeants et bénévoles.

Guides des valeurs et qualités « Cibles Couleurs » :

https://ciblescouleurs.fftir.org/wp-content/uploads/2020/04/Guide_des_valeurs_et_qualites_Cibles_Couleurs-f-HD.pdf



L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL DES SHN

Dans le cadre de ce suivi, un référent national a été désigné pour accompagner les sportifs de haut niveau prioritairement fléchés pour Los Angeles (cellules perf 2028, radar et ambition 2028 et 2032).

L'aménagement du projet professionnel, scolaire et universitaire est primordial à la réussite du projet sportif.

L'accompagnement à la reconversion du sportif se fait sur une série d'entretiens basés sur le livret de compétence et permettant un positionnement clair et une stratégie définie.



- Montage de conventions d'insertion professionnelle (CIP) régionales pour les sportifs en situation d'emploi et les accompagnateurs Para-tir investi dans le projet de l'athlète suivi.
 - En 2025, 3 CAE et 4 CIP régionales sont signées, 1 des CAE signée est à destination d'un juge arbitre international ;
 - 9 contrats armée de champion, 4 contrats police, 1 contrat douanes, 2 postes INSEP couvrent la majorité des athlètes en cellule.
- Négociation avec les directeurs d'établissement d'aménagements d'études pour les sportifs en situation scolaire et universitaire (en lien avec les structures lorsque les athlètes y sont inscrits);
- Versement d'aide sociale pour compenser les absences professionnelles des SHN ne pouvant bénéficier de CIP;
- Entretiens individualisés de positionnement des sportifs de haut niveau (SHN) qui en font la demande et orientation vers les études les plus en adéquation avec le haut niveau ;
- Aide à la recherche d'emploi au travers de courriers d'appui et de prise de contact avec les employeurs ;
- Montage des dossiers pour les enseignants SHN du premier et du second degré dans le cadre du dispositif national;
- Négociation de détachement pour les sportifs SHN policiers dans le cadre du dispositif ministériel;
- Négociation de contrats au sein de l'armée de champions pour les SHN préparant les Jeux olympiques et Paralympiques (JOP);

- Négociation de poste INSEP pour les athlètes préparant les JOP;
- Négociation de contrats au sein des douanes pour les SHN préparant les JOP ;
- Recherches d'employeurs et négociations de contrats d'embauche pour les SHN fléchés dans le cadre du dispositif de l'Agence Nationale du Sport (ANS) concernant l'emploi des SHN;
- Relations permanentes avec le département de suivi du SHN en structures ;
- Suivi du dispositif des retraites ;
- Suivi du Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS) et relances régulières ;
- Suivi des dispositifs ministériels mis en place ;
- Relations permanentes avec le ministère, l'ANS, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF).

AIDE À LA PARENTALITÉ

La Fédération Française de tir (FFTir) n'a pas encore été concernée par ce dispositif mais elle est prête à s'engager pour soutenir les athlètes- parents dans la gestion de leurs responsabilités familiales et sportives.

Voici les principales mesures envisageables :

- Aides financières pendant les déplacements des parents en compétitions et stages: La FFTir peut aider au financement des frais liés à la garde d'enfants pendant les compétitions ou stages. Cela permettrait aux athlètes- parents de se concentrer sur leurs performances sans contrainte familiale directe.
- Soutien pour la cantine et la garde après le travail : Des partenariats avec des structures locales ou des aides spécifiques pourraient être envisagés pour couvrir les frais de cantine scolaire ou de garde périscolaire, facilitant ainsi l'accès des athlètes- parents aux entraînements réguliers.
- Encouragement à la pratique sportive féminine et parentale : La FFTir s'engage déjà notamment dans le cadre du PSF dans des actions favorisant l'accès au sport pour les femmes et les jeunes, ce qui pourrait inclure une sensibilisation accrue aux besoins des parents dans le cadre sportif.

LA RECONVERSION

<u>Modalités de suivi et d'accompagnement des sportifs de haut niveau à l'issue de leur</u> carrière sportive

Les sportifs de la Fédération Française de Tir, âgés de 14 à 45 ans ne sont pas des professionnels (sous contrat avec un club) mais des amateurs, donc sans revenu.

La problématique de l'orientation se pose après la scolarité générale, à la sortie des lycées. Les élèves majeurs de notre Fédération rencontrent en effet des problèmes d'orientation comme les autres jeunes. À ce titre, nous travaillons sur le bilan de compétences et la validation d'un projet professionnel en lien avec le responsable du suivi social et si besoin le département formation de la Fédération.

Une fois le projet professionnel défini, la question est de savoir quelle formation doit entreprendre le sportif pour la future réalisation de ce projet. La FFTir s'efforce de développer

une politique de suivi socio-professionnel permettant aux SHN de performer tout en préparant leur avenir. Il est également impératif de se préoccuper des aménagements qui seront mis en œuvre par l'établissement d'accueil.

Les études supérieures représentent un défi majeur pour les SHN en raison des contraintes sportives élevées. Malgré les négociations avec les établissements pour aménager les cursus, des améliorations sont nécessaires notamment dans l'aménagement des parcours académiques. Ces aménagements restent souvent insuffisants par rapport aux standards internationaux, ce qui peut désavantager les SHN français face à leurs concurrents étrangers.

Des aides directes personnalisées (AP), dont l'attribution est validée par le DTN, peuvent également être consenties afin d'accompagner les sportifs dans leur parcours vers l'excellence sportive tout en préparant ou poursuivant leur carrière professionnelle. Elles sont complétées par des aides à la formation et aux concours, des aides à l'insertion professionnelle et, depuis 2012, par un dispositif de retraite réservé aux sportifs de haut niveau. Aussi un budget dédié sur fonds propres de la fédération vient compléter le dispositif des AP dans le soutien au double projet, via une convention signée entre l'athlète et la Fédération

Il est indispensable de se préoccuper de son avenir à moyen et long terme à l'issue de sa carrière sportive surtout dans une discipline non professionnelle comme le tir sportif. L'orientation est donc un sujet important. Les sportifs de haut niveau, notamment les équipes de France, ont de fortes contraintes sportives et n'ont pas facilement accès à une orientation scolaire ou professionnelle précise et sécurisante en cours de carrière, ce qui peut compromettre leurs perspectives de reconversion.

Ainsi, la FFTir développe une politique de suivi socio-professionnel afin que les SHN puissent produire des performances à la hauteur de leur niveau, en assurant leur avenir. Il s'agit de favoriser la poursuite d'une formation et une insertion professionnelle correspondant à leurs capacités et leurs attentes.

En complément des actions déjà mises en œuvre par le passé, la FFTir s'attache aux points suivants :

- Une aide à la construction d'un parcours de formation, et à l'orientation ;
- Un suivi et un soutien, au besoin, pour des aménagements spécifiques des cursus formations suivis;
- Une écoute et un soutien dans le champ social ;
- Des aides financières personnalisées sur critères de performance et critères sociaux;
- Un soutien à l'insertion professionnelle grâce à la mise en œuvre de CIP;
- Un accompagnement à la reconversion des SHN grâce aux entretiens basés sur le livret de compétences et l'inscription en liste reconvention à l'issue de la carrière sportive ;
- Une veille sur le dispositif des droits à la retraite des SHN.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES AIDES PERSONNALISÉES

La condition préalable pour qu'un sportif de haut niveau puisse percevoir des aides personnalisées est la signature d'une convention individualisée dans le cadre d'un projet de performance individuel (PPI) établie entre la fédération et le sportif et la mise à jour de ses informations à la demande de l'ANS dans l'application France. Sport.

Cf. ANNEXE 4 « convention individualisée exemple : Pistolet 2025 »

Ce document existe aussi pour la Carabine, le Plateau et le Para-tir.

L'attribution des aides dans le cadre du contrat de performance suit les indications définies par le ministère et l'ANS dans le guide méthodologique des conventions d'objectifs.

Ces aides sont orientées de façon privilégiée sur les athlètes de haut niveau fléchés par l'ANS, ceux qui sont en catégorie Elite et Seniors des disciplines olympiques et paralympiques, puis de façon ciblée vers la Relève et pour des sportifs dont la conduite de leur double projet nécessite un accompagnement particulier de la part de la Fédération Française de Tir.

Chaque année l'Agence Nationale du Sport propose un guide méthodologique présentant l'ensemble des dispositifs.

Cf. ANNEXE 5 « Cibles Athlètes & Coachs : 2026-2032 »

A ce titre, le système de répartition prend en compte :

- Le fléchage de sportifs par l'ANS (Cellule Perf' radar ambition 2028 et 2032)
- La liste sur laquelle le sportif est inscrit (Elite, Senior, Relève);
- Le fait de bénéficier ou non d'une Convention d'Insertion Professionnelle;
- Les différentes disciplines olympiques et paralympiques en Pistolet, Carabine, Plateau et Para-tir;
- Le niveau de performance du sportif, au regard des niveaux de classification définis par la Fédération Française de Tir ;
- Le projet scolaire, universitaire ou professionnel conduit par l'athlète.



Les aides personnalisées sont mobilisées pour soutenir socialement les SHN. Elles sont orientées sur le volet socio-professionnel :

Aides sociales

Elles sont attribuées sur justificatif de revenus afin de pallier temporairement à une situation financière ou sociale difficile. Elles sont dédiées à l'accompagnement des athlètes de la cellule perf' et radar pour lesquels des seuils ont été mis en place.

Manque à gagner

<u>Employeur</u>: sommes versées aux employeurs de sportifs en complément de la contribution financière d'une MRP dans le cadre d'une CIP déconcentrée.

<u>Sportif</u>: sommes versées directement au sportif en contrepartie d'un certain nombre de jours chômés à destination de l'entraînement ou de la compétition.

Frais de formation

Cette aide correspond à une participation accordée aux sportifs « Elite », « Senior » et « Relève » pour les frais de scolarité et/ou de formation dans le cadre de leur double projet.

Reconversion

L'accès à la liste reconversion est réservé aux athlètes qui justifient d'une inscription en liste Elite ou d'au moins 4 ans en liste SHN dont 3 ans au moins en senior, qui cessent de remplir les conditions dans les catégories Elite, Senior ou Relève et qui présentent un projet de reconversion ou d'insertion professionnelle.

Aide à la Parentalité

Cette aide bénéficie aux SHN concernés par une situation exceptionnelle liée à une compétition ou un stage validé pat la fédération nécessitant une modification de l'organisation du mode de garde de l'enfant.

Enfin, le DTN se réserve la possibilité d'utiliser des aides pour aider de manière exceptionnelle, un sportif de haut niveau (inscrit en catégorie « Relève » notamment), présentant un potentiel sportif de grande valeur et parallèlement engagé dans des études engendrant des dépenses importantes et/ou nécessitant des aménagements particuliers. Cas particuliers : Les accompagnateurs des athlètes Para-tir inscrits sur la liste ministérielle de haut niveau dans le cadre du suivi des athlètes paralympiques peuvent bénéficier de CIP. Ils ne bénéficient en revanche pas d'une convention comme les athlètes dont ils assurent le suivi.



LA SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE (SMR)

Les sportifs doivent effectuer des examens médicaux systématiques dans le cadre d'un suivi médical réglementaire (SMR). Le ministère a fixé un socle commun d'examens, notamment leur nature et leur périodicité, qui peut être enrichi par chaque fédération si cela s'avère nécessaire et se justifie. (Articles L. 231-6 et A. 231-4 du code du sport).

Pour nos sportifs listés, la commission médicale fédérale de la FFTir a souhaité ajouter un examen dentaire et un examen ophtalmologique à la liste des examens du socle commun.

Cette liste d'examens s'applique dès le 1^{er} janvier de l'année concernée aux sportifs inscrits en liste ministérielle de haut niveau et aux sportifs en structures permanentes d'entraînement.

Extrait

Dans les deux mois qui suivent la première inscription sur la liste ministérielle et annuellement pour les inscriptions suivantes, les sportifs de haut niveau et ceux inscrits en pôles doivent se soumettre à :

1° Un examen médical réalisé par un médecin du sport comprenant :

- Un examen clinique avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la société française de médecine de l'exercice et du sport ;
- Une recherche indirecte d'un état de surentraînement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la société française de médecine de l'exercice et du sport.
- Une recherche par bandelette urinaire de protéinurie, glycosurie, hématurie, nitrites;
- Un bilan diététique et des conseils nutritionnels ;
- Un bilan psychologique visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive ;

NB : à la demande du médecin du sport et sous sa responsabilité, les bilans psychologiques et diététiques ici mentionnés pourront être effectués respectivement par un psychologue clinicien ou un diététicien.

2° Un électrocardiogramme de repos

3° Un examen dentaire

4° Un examen ophtalmologique

5° Un examen audiométrique

(Une fois tous les trois ans)

Le rythme de ces examens est d'un par an entre le 1^{er} janvier et le 31 mars.

La rigueur reste de mise dans la réalisation de l'examen ainsi que dans son compte rendu. Ce dernier doit comporter toutes les informations permettant au médecin en charge de la SMR de suivre les historiques de chaque athlète.

Modalités

Le sportif doit faire parvenir avant fin mars de chaque année les comptes rendus des examens médicaux réalisés, aux médecins chargés de la SMR.

Un référent olympique et un référent paralympique ont été mis en place par la commission médicale pour répondre aux spécifications de cette surveillance médicale réglementaire.

Déplacement en compétition internationale

Il est rappelé à tous les sportifs convoqués à un stage ou une compétition internationale de prévoir son ou ses traitements habituels et de prévenir le médecin fédéral avant le départ. Pour certains déplacements, un médecin peut accompagner l'équipe, en complément d'un ou plusieurs kinésithérapeutes.

Prise en charge financière

Une partie des frais relatifs à ces examens sont pris en charge par la FFTir. Pour ce faire, le tireur doit lui-même régler le service médical concerné puis remplir une note de frais spécifique, à retourner à la FFTir accompagnée des justificatifs.

Aucune facture ne sera réglée directement au médecin ou au laboratoire (excepté pour les tireurs en pôle).

L'accompagnement médical des équipes de France dans le cadre du PPF

Dans le cadre de l'accompagnement médical des équipes de France, la FFTir désigne pour l'olympiade et la paralympiade deux médecins référents des équipes de France responsable du suivi des athlètes. L'un dans le cadre des athlètes olympiques, l'autre pour le suivi spécifique des athlètes paralympiques.

Ce dernier est entouré d'une équipe de médecins qui sont sollicités à tour de rôle, en fonction de leur disponibilité, pour accompagner les équipes. Suivant la destination et le type de compétition, le médecin référent fournit un calendrier précisant la liste des différents intervenants qui accompagneront les équipes de France.

Le même mode de fonctionnement est appliqué au sein de l'équipe des kinésithérapeutes. Un référent a été mis en place pour l'équipe olympique et un autre pour l'équipe paralympique afin d'assurer un suivi de qualité pour accompagner les sportifs.

Une psychologue du sport intervient également ponctuellement auprès des entraineurs sur des thèmes spécifiques au coaching.

Les athlètes ont aussi la possibilité de bénéficier d'un accompagnement en préparation mentale ou psychologique grâce aux aides financières destinées aux athlètes listés haut niveau.

Mode de suivi médical

- Les compétitions de référence : suivi et accompagnement par le médecin référent olympique ou paralympique ;
- Les compétitions internationales et coupes du monde (si la destination présente des risques) : suivi et accompagnement d'un médecin intervenant ;
- Sur l'ensemble des compétitions internationales : suivi et accompagnement d'un ou plusieurs kinésithérapeutes (suivant le nombre d'athlètes).

Effectifs médicaux

- 1 médecin fédéral référent ;
- 2 médecins des équipes de France, olympique et paralympique ;
- 2 médecins chargés du suivi de la SMR, olympique et paralympique ;
- Des médecins intervenants ;
- 2 kinésithérapeutes référents, olympique et paralympique;
- Des kinésithérapeutes intervenants.

Surveillance médical réglementaire

Assurée par des médecins référents.

En cas de blessure ou maladie des athlètes, le staff médical de la Fédération entreprend l'accompagnement qui s'impose. Le médecin référent des équipes de France suit l'évolution de la blessure ou maladie, au besoin en lien avec son homologue kinésithérapeute, en communiquant au sportif toutes les mesures à prendre et solutions à adopter pour permettre un retour à la pratique dans les meilleures conditions.

Cf. ANNEXE 6 « fiche SMR-Tableau bilans médicaux 2024-2025 »



LA SANTÉ MENTALE DES SPORTIFS / LA PRÉPARATION MENTALE

1 - LA SANTÉ MENTALE DES ATHLETES

La santé mentale des sportifs de haut niveau est un sujet majeur dans le sport.

Les études montrent que près d'un jeune athlète sur cinq exprime un mal-être, avec des risques accrus de troubles anxieux (24%), de dépression modérée à sévère (17%), et de troubles du sommeil (44%). Ces problématiques sont exacerbées par des facteurs spécifiques tels que le stress lié à la compétition, les attentes fortes de performance, la pression médiatique et les blessures pouvant survenir.

On note également que les débuts et les fins de carrière sont des périodes particulièrement sensibles, marquées par des transitions difficiles et une perte de repère.

En France, des initiatives comme le bilan psychologique annuel obligatoire depuis 2006 dans le cadre du suivi médical réglementaire (SMR) permettent un premier niveau de prévention mais il était important pour la Fédération Française de Tir de mieux prendre en compte ces difficultés.

Nous constatons que seulement un petit nombre des jeunes sportifs ayant des troubles déclarent consulter un professionnel, la plupart étant ceux qui s'entraînent dans une structure du PPF, soulignant la nécessité d'améliorer l'accès aux soins spécialisés.

Là où la famille et les amis jouent un rôle clé dans le soutien mental des jeunes athlètes : les moins de 20 ans se tournent principalement vers leur famille, les plus âgés consultent davantage des professionnels.

Il est pourtant essentiel d'intégrer la santé mentale comme une composante indissociable de la performance sportive. Cela passe par une sensibilisation accrue, une meilleure formation des entraîneurs, et un accès facilité aux soins psychologiques pour prévenir les risques liés à la pression extrême du sport de haut niveau.

<u>2 - LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ET LA PRÉPARATION MENTALE DES</u> ATHLÈTES

Il a été observé un déficit significatif en matière de préparation mentale chez les athlètes en vue des Jeux. Soumis à une pression considérable, ces sportifs se retrouvent fréquemment dans une situation de vulnérabilité. Plus qu'une simple préparation mentale, c'est un accompagnement psychologique approfondi qui s'avère nécessaire pour leur permettre de répondre aux exigences de la compétition.

Pour que le travail de préparation mentale contribue réellement à l'optimisation de la performance, il est indispensable que l'athlète soit en mesure d'intégrer pleinement cette dimension à sa pratique sportive. Cela ne peut être envisagé que si son état psychologique est stable et sain.

Objectifs de la fédération

- **Prévention et sensibilisation** : Améliorer la prise en compte des enjeux liés à la santé mentale dans le cadre de la pratique sportive ;
- Accompagnement personnalisé : Mettre en place un suivi adapté pour les sportifs, incluant des bilans psychologiques réguliers ;
- **Optimisation des performances** : Intégrer la préparation mentale pour favoriser à la fois le bien-être et les résultats sportifs.

Rôle du psychologue référent

La mise en place d'un dispositif structuré autour d'un psychologue référent au sein de la Fédération Française de Tir répond à une double exigence : protéger le bien-être mental des athlètes tout en optimisant leurs performances.

Ses missions:

- Piloter la stratégie globale du collectif France en psychologie, psychologie de la performance et préparation mentale ;
- Accompagner à la mise en place et au déploiement des actions portant sur les aspects psychologiques de la performance des athlètes des collectifs France et de leur encadrement;
- Apporter un soutien et une expertise dans les situations d'urgence et de prévention des risques psychologiques auprès des acteurs de la performance.

Objectifs identifiés

- Organiser et coordonner les projets et accompagnements en psychologie, psychologie de la performance et préparation mentale des collectifs France et de leur encadrement ;
- Élaborer la charte d'exercice des intervenants en psychologie, psychologie de la performance et préparation mentale ;
- Animer le groupe d'intervenants extérieurs sur ce champ dans un objectif de partage des informations sur la discipline, partage des pratiques, intervision, identification des problématiques communes;
- Objectiver et monitorer les suivis individuels et collectifs via un recueil de données à l'issue de chaque intervention ;
- Élaborer et partager un rapport de suivi bimensuel ;
- Assurer la veille sur le collectif et, le cas échéant, produire des recommandations voire prendre en charge les problématiques individuelles, collectives et organisationnelles;
- Proposer un dispositif de gestion des urgences et de régulation de crise : analyse de la situation, conseils et préconisations, déploiement d'actions adaptées individuelles et/ou collectives ;
- Assurer la prévention des risques psycho-sociaux auprès des acteurs de la performance : audit psychosocial, plan de prévention, conseils et préconisations, dispositifs de prévention primaire, secondaire et tertiaire.

Modalités d'intervention

• Bilan psychologique annuel :

Réalisé dans le cadre de la surveillance médicale réglementaire (SMR), ce bilan permet d'identifier les difficultés personnelles, sportives ou professionnelles des athlètes. En cas de besoin, il peut inviter à un suivi psychologique ou une préparation mentale.

Préparation mentale :

Techniques utilisées : relaxation, imagerie mentale, gestion du stress et auto-dialogue positif, hypnose... L'objectif est de renforcer les habiletés mentales pour optimiser les performances tout en favorisant l'épanouissement personnel.

• Coordination avec l'encadrement sportif :

Collaboration étroite entre le psychologue référent, les entraîneurs et autres intervenants pour assurer une prise en charge cohérente

• Sensibilisation et formation :

Organisation d'ateliers pour informer les entraîneurs et les autres acteurs sur les enjeux de santé mentale.

Formation des entraîneurs pour mieux détecter et comprendre les signes de mal-être chez leurs athlètes.

Apports spécifiques

Dans une discipline où la concentration et la gestion émotionnelle sont primordiales, l'intégration d'un psychologue référent permet :

- Une amélioration ciblée des performances grâce à une coordination plus adaptée des intervenants en préparation mentale et des entraîneurs ;
- Une meilleure prise en compte des facteurs de stress durant les stages et surtout les compétitions ;
- Un accompagnement personnalisé pour gérer les éventuelles blessures ou périodes de baisse de motivation.



LA PRÉPARATION PHYSIQUE DES ATHLÈTES : Vers une approche spécifique et individualisée

D'importants progrès ont été accomplis ces dernières années dans le domaine de la préparation physique, permettant aux athlètes français de se présenter désormais dans une condition optimale sur les pas de tir.

Cependant, des questions persistent concernant la pertinence de leurs méthodes d'entraînement, qui ne semblent pas toujours parfaitement adaptées aux exigences spécifiques de chaque discipline. Trop souvent axée sur une préparation physique générale, cette approche nécessite une analyse approfondie.

Dans cette optique, la fédération recherche actuellement des spécialistes capables d'identifier précisément la charge de travail nécessaire pour une pratique du tir sportif à haut-niveau. Il est en effet essentiel de comprendre que chaque discipline, et même chaque épreuve, requiert une préparation physique spécifique et adaptée.

À terme, l'objectif est que chaque collectif national puisse bénéficier d'une programmation annuelle sur mesure, parfaitement alignée avec les besoins de leur activité.

À l'heure actuelle, des échanges sont en cours avec des préparateurs physiques spécialisés dans les épreuves du plateau. L'idée de travailler avec un préparateur physique capable de répondre aux besoins spécifiques des athlètes du Para-tir fait actuellement l'objet de discussions.

Pour les épreuves à la carabine, la situation est moins urgente, puisque tous les athlètes en préparation olympique sont déjà répartis dans les pôles de haut niveau, où ils bénéficient de l'accompagnement de préparateurs physiques dédiés et connaissant bien la discipline.

En ce qui concerne le pistolet, à l'exception de ceux s'entraînant au pôle de Bordeaux, il sera nécessaire de trouver des solutions adaptées.



LA DATA AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

Le tir est une discipline très qualitative. On ne peut pas chiffrer cette notion comme dans d'autres disciplines en demandant à un athlète d'être à 60% ou 70% de ses capacités, cela ne signifie rien.

Il nous faut donc mieux appréhender ce qui peut l'être et comment nous pouvons en tirer le meilleur profit.

C'est en cela que les datas peuvent y contribuer.

Il a été clairement établi après les Jeux olympiques et paralympiques que la fédération manquait de stratégie en matière d'accompagnement scientifique et d'exploitation des données dans le sport. Ce constat s'inscrit dans une problématique plus globale de modernisation et d'optimisation de la performance sportive en France.

Des initiatives sont en cours de réalisation, tandis que d'autres sont en phase d'étude pour répondre à cette demande. Une collaboration a été engagée avec le Sport Data Hub (SDH), développé par l'Agence Nationale du Sport, l'INSEP et la Direction des Sports. Ce dispositif collaboratif vise à renforcer la performance individuelle et collective des sportifs français à travers l'exploitation des données, la recherche scientifique et l'analyse comparative aux niveaux national et international. Il devrait permettre de :

- Améliorer la préparation des athlètes via les PPI;
- Optimiser les investissements publics ;
- Soutenir les programmes de recherche sur la haute performance.

La fédération avait précédemment exploré des thématiques telles que la variabilité de la fréquence cardiaque (HRV) et le sommeil, sans parvenir à établir un lien entre les données collectées et les résultats obtenus. Ces études, menées sur des périodes limitées, répondaient à des besoins ponctuels. Consciente de ces limites, elle souhaite approfondir ces sujets avec le soutien du SDH, des CREPS et des Maisons Régionales de la Performance (MRP). Par ailleurs, elle a lancé le développement de la plateforme « Athlète360 », destinée à accompagner les athlètes et entraîneurs dans leur quotidien.

L'objectif principal est d'améliorer et d'optimiser la performance sportive de nos athlètes de haut niveau. Cela inclut :

- La personnalisation des entraı̂nements :
- L'analyse des performances pour identifier les axes de progression ;
- La mise en place d'une stratégie basée sur les données pour accompagner les sportifs vers l'excellence en compétition ;
- L'analyse des trajectoires individuelles.

Les types de données envisagés pour le suivi et l'amélioration des performances incluent :

- Les résultats sportifs (compétitions, entraînements);
- Les données issues de dispositifs comme le SCATT (analyse technique du tir), des capteurs de vibrations musculaires (MOTEN) et des données issues de plaques de force (proprioception/stabilité) :
- L'état émotionnel ou "mood" du jour ;
- La qualité perçue de l'entraînement (via l'échelle RPE Rating of Perceived Exertion).
- Des données biométriques et physiologiques, sous réserve du respect des règles RGPD (cycle menstruel pour les femmes par exemple).

Les **publics ciblés** par cette démarche incluent dans un premier :

- Les athlètes fléchés par l'ANS dans les dispositifs cellule perf 2028, radar, ambition 2028 et 2032;
- Les athlètes des collectifs de préparation dans les épreuves olympiques et paralympiques ;
- Les athlètes des structures de haut niveau de la FFTir;
- Les entraıneurs et cadres techniques impliqués dans la préparation de ces entités.

Pour maximiser l'utilisation des données, il est essentiel de **former les entraîneurs** aux outils et méthodes d'analyse. Cela pourrait inclure :

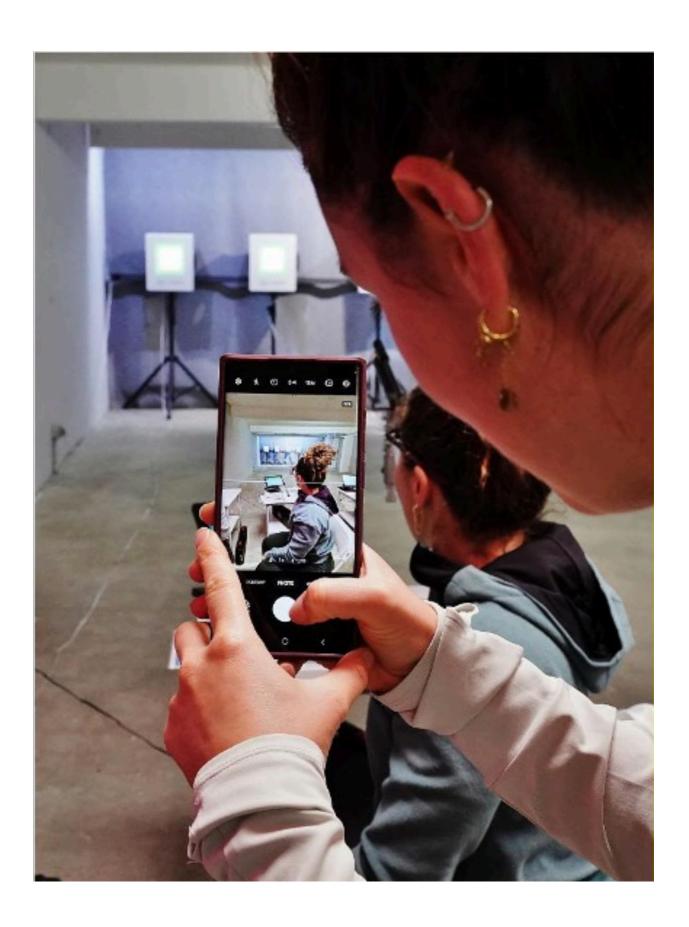
- Des sessions sur l'interprétation des données collectées ;
- Des réunions de partage d'expérience ;

Une sensibilisation aux enjeux éthiques et réglementaires liés à la collecte et au traitement des données personnelles.

Les moyens envisagés pour mettre en œuvre cette stratégie comprennent :

- L'utilisation d'équipements technologiques tels que les scatts et des logiciels d'analyse (AMS) et notamment « Athlète360 » ;
- La mobilisation des entraı̂neurs nationaux et experts techniques (INSEP, MRP, CREPS...);
- Le développement ou l'intégration de plateformes dédiées au suivi des performances avec l'aide du Sport Data Hub (SDH).

Cette démarche nécessite une coordination étroite entre les différents acteurs (athlètes, entraîneurs, fédération) tout en respectant les réglementations sur la protection des données. Elle représente une opportunité majeure pour renforcer la compétitivité des sportifs français au niveau international.



LES AUTRES AXES DE RECHERCHE

La culture de la performance et de la gagne

Accompagnement des athlètes : Un engagement fédéral renforcé

Pour permettre à chaque athlète de réussir son projet, il est essentiel de lui offrir un environnement bienveillant et stimulant. C'est dans cette optique que la fédération s'engage à renforcer l'accompagnement des sportifs de haut niveau, afin de les soutenir dans l'atteinte de leurs objectifs.

Un cadre propice à la performance

Le maintien d'un encadrement de qualité, le renouvellement des stages et l'organisation de compétitions de préparation sont autant d'actions qui visent à offrir aux athlètes un cadre optimal pour leur épanouissement et la réalisation de performances, que ce soit à court, moyen ou long terme.

Coordination et outils innovants

Pour favoriser la coordination entre athlètes et encadrement, la fédération souhaite renforcer les notions d'engagement et d'entraînement, en déployant des outils adaptés. L'objectif est de garantir un travail harmonieux et efficace au sein de chaque collectif.

L'application Athlète360 au service de tous

La fédération mise sur le développement de l'application **Athlète360**, qu'elle souhaite intégrer à l'ensemble des collectifs de préparation. Cet outil digital permettra de faciliter la communication, le suivi et la gestion des entraı̂nements et des objectifs. En invitant les plus jeunes, notamment les collectifs Cadets, à participer à ce programme, la fédération encourage l'investissement dans une démarche de haut niveau dès le plus jeune âge. Cette approche vise à préparer la relève et à instaurer une culture de l'excellence dès les premières années de pratique dans le haut niveau.

La recherche matériel / innovation

Il demeure particulièrement crucial, dans le domaine du Para-tir, de maintenir une avancée technologique constante et de poursuivre les recherches déjà engagées.

Les travaux en cours, notamment sur le support de pistolet ou les adaptations visant à améliorer la stabilité des fauteuils et des tables de tir, devront être poursuivis.

Concernant le tir olympique, il sera important d'approfondir les études sur l'usure de certaines pièces de la détente, par exemple.

Qu'il s'agisse du matériel ou d'autres aspects tels que la préparation mentale ou physique, il sera nécessaire de faire appel à une expertise extérieure via des intervenants spécialisés.

Le statut de l'accompagnateur / loader en Para-tir

Dans le contexte des compétitions de haut niveau, où la pression environnementale est forte, il apparaît essentiel de prêter une attention particulière à la situation des accompagnateurs. Généralement parents des athlètes qu'ils suivent, ils jouent un rôle crucial, comme le révèlent les différents bilans réalisés. Il est donc important de leur offrir un accompagnement adapté à leurs besoins.

Parmi les solutions envisagées figure la création d'une session de formation spécifiquement destinée à leur champ d'intervention.

Par leur proximité avec l'athlète, les accompagnateurs influencent significativement la performance sportive, et ce à toutes les étapes : avant, pendant et après la compétition, le stage ou l'entraînement.

Dès les Jeux olympiques de Tokyo, la fédération avait sollicité l'ANS afin que les accompagnateurs puissent figurer sur la liste ministérielle de haut niveau. Cette initiative a offert à plusieurs d'entre eux la possibilité de signer des conventions d'insertion professionnelle, facilitant ainsi leur engagement total auprès des athlètes tout au long de leur parcours. Bien que cette mesure ait constitué une première avancée significative, il semble aujourd'hui indispensable d'adopter une approche complémentaire.

La formation des futurs entraîneurs

L'expérience olympique ou paralympique apporte une valeur ajoutée indéniable à un entraîneur, mais elle ne garantit pas à elle seule qu'il sera un meilleur entraîneur.

Ses atouts:

- Connaissance du contexte d'exception : Avoir vécu l'ambiance, la pression et les exigences d'un événement d'une envergure telle que les Jeux olympiques ou paralympiques permet à l'entraîneur de mieux préparer, accompagner et soutenir ses athlètes lors de grandes compétitions.
- Réseau et expérience : L'entraîneur bénéficie d'un réseau étendu et collabore avec d'autres experts du sport de haut niveau. Ces échanges et ses expériences diversifiées enrichissent constamment ses approches et sa compréhension de l'univers exigeant de la performance sportive.
- Légitimité et crédibilité : Cette expérience renforce la reconnaissance de l'entraîneur auprès des athlètes, des institutions et du grand public.

Les limites :

Les qualités fondamentales : Un excellent entraîneur doit avant tout posséder des compétences techniques, relationnelles et pédagogiques solides, ainsi qu'une capacité à s'adapter à chaque athlète, qu'il ait participé ou non à des Jeux.

Expérience et compétence : La participation à une compétition olympique ou paralympique ne suffit pas à faire d'un entraîneur un expert ; c'est la manière dont il capitalise sur cette expérience qui importe.

C'est pourquoi, bien que le fait d'accompagner des athlètes aux Jeux olympiques ou paralympiques soit un atout indéniable pour un entraîneur, cela ne suffit pas à lui seul à garantir l'excellence de sa pratique. C'est l'alliance de cette expérience exceptionnelle avec ses compétences, son investissement et sa volonté de progresser en permanence qui fait la valeur de son accompagnement. Les enseignements dispensés dans les formations du ministère des Sports pourraient donc permettre à certains athlètes de venir renforcer nos équipes à plus ou moins brève échéance.



La concurrence

Intégrer la concurrence dans la recherche d'une médaille olympique ou paralympique implique une approche stratégique et structurée, qui s'appuie sur plusieurs leviers essentiels, tant du point de vue de la préparation sportive que de la gestion des ressources et de la prise en compte du contexte international.

Connaissance des adversaires : Il est essentiel d'étudier les performances, les points forts et les faiblesses des principaux concurrents. Cette démarche aide à adapter les séances d'entraînement, à concevoir des stratégies sur mesure et à anticiper les situations rencontrées lors des compétitions. Se mesurer aux pays les plus performants permet de repérer les lacunes à combler, que ce soit au niveau des ressources financières, du soutien scientifique ou des infrastructures. L'exploitation des données collectées devrait nous offrir un éclairage approfondi sur cette approche et renforcer notre compétitivité.

Adaptation aux évolutions: La concurrence évolue rapidement, avec l'émergence de nouvelles nations et l'amélioration constante des standards internationaux. Il faut donc rester agile et prêt à innover pour maintenir ou améliorer sa position.

Quelles stratégies pour faire face à la concurrence ?

Optimisation de la performance : Investir dans la recherche scientifique, la technologie et l'innovation (par exemple, des équipements sur-mesure pour les athlètes paralympiques) permet de gagner un avantage concurrentiel.

Accompagnement des athlètes : Offrir un soutien financier, médical, psychologique et logistique de haut niveau est essentiel pour permettre aux athlètes de se concentrer sur leur performance et de rivaliser avec les meilleurs.

Formation et montée en compétence : Continuer à améliorer les outils de travail et la qualité de l'encadrement technique pour rester au niveau des meilleures nations.

Organiser des compétitions en France: Il s'agit de maintenir la possibilité pour les athlètes français de rivaliser avec des sportifs étrangers en accueillant sur le territoire national des compétitions de niveau international. À cet effet, l'organisation d'une compétition internationale de Para-tir est envisagée en Champagne. Une telle initiative contribuerait à étoffer le calendrier international, actuellement très limité en nombre d'événements annuels. Par ailleurs, un grand championnat d'Europe de tir olympique (Carabine, Pistolet, Plateau) ainsi que des épreuves mondiales sont prévus en juillet 2025 sur le centre national de tir sportif de Châteauroux sous l'égide de la confédération européenne de tir.

La féminisation

La faible proportion de femmes parmi les licenciés (12%) est un défi majeur pour la féminisation des équipes nationales et de l'encadrement. Ce déséquilibre se répercute naturellement sur le vivier de talents disponibles pour les sélections et les postes d'encadrement.

C'est au niveau du Para-tir que l'absence de femmes est la plus marquée au sein des équipes nationales. Pourtant des catégories spécifiques existent dans certaines épreuves paralympiques.

Actions pour Féminiser les Équipes Nationales :

Campagnes de communication ciblées: Mettre en avant des modèles féminins inspirants du tir sportif comme Camille Jedrzejewski, vice-championne olympique 2024 au pistolet 25 mètres, Gaëlle Edon ou Justine Bève, finalistes paralympiques 2024.

Ateliers découverte : Organiser des sessions d'initiation réservées aux femmes et jeunes filles pour susciter des vocations. Certaines ligues se sont déjà lancées dans ce dispositif depuis quelques années mais les apports restent limités.

Partenariats: Il convient d'intensifier les efforts de coopération avec les écoles (notamment dans le cadre de l'UNSS) et les associations locales afin d'atteindre un public plus large à travers des actions de terrain. Cela peut être le cas avec les centres de réadaptation dans le cadre du Handi-tir.

Féminiser l'encadrement : Le déséquilibre constaté précédemment dans le nombre de licenciées se traduit naturellement par une sous-représentation des femmes au sein des équipes d'encadrement. Bien qu'un nombre significatif de femmes occupent des postes clés à la direction technique nationale (directrice technique adjointe, directrice de la haute performance, directrice du département de la formation professionnelle, directrice de la discipline Carabine), la part des femmes dans les fonctions d'encadrement demeure globalement insuffisante.

Incitations institutionnelles:

Politiques de recrutement inclusives : Privilégier la parité dans les comités de sélection et les instances dirigeantes.

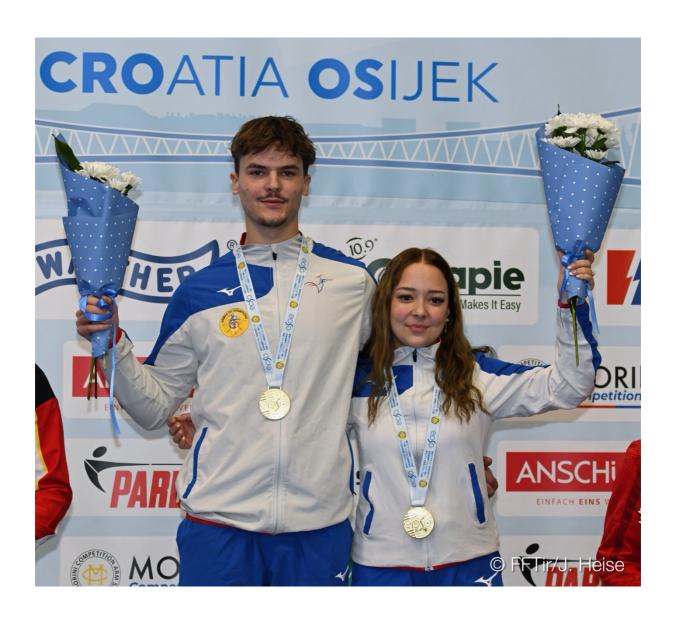
Soutien financier ou logistique : Aider les femmes à concilier vie professionnelle, familiale et engagement sportif. Ceci est notamment rendu possible grâce aux aides proposés par l'ANS dans les aides personnalisées.

LA CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES ET DISPOSITIFS

1. Préambule : les étapes du PPF

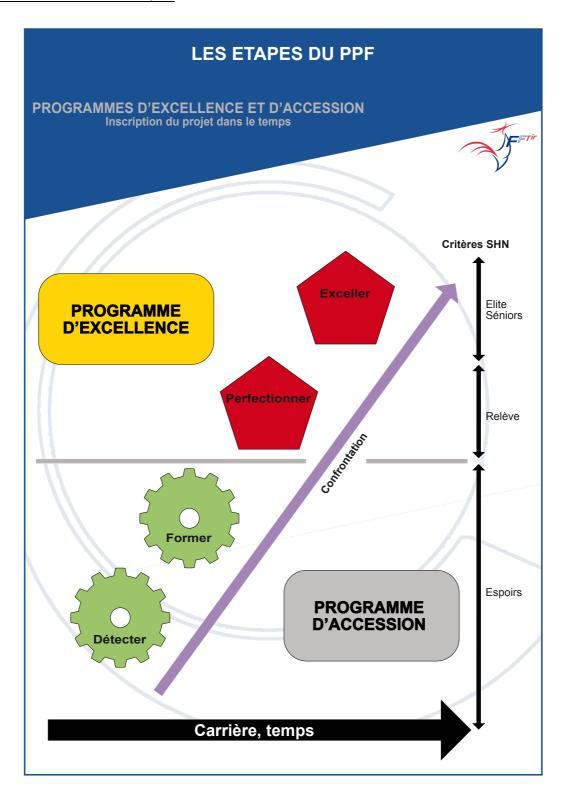
Quatre étapes sont identifiées :

- La détection, période de découverte des habiletés ;
- La formation, période de l'accès à la pratique compétitive ;
- Le perfectionnement, étape de l'accès au haut niveau ;
- L'excellence, étape de concrétisation dans les compétitions de référence.

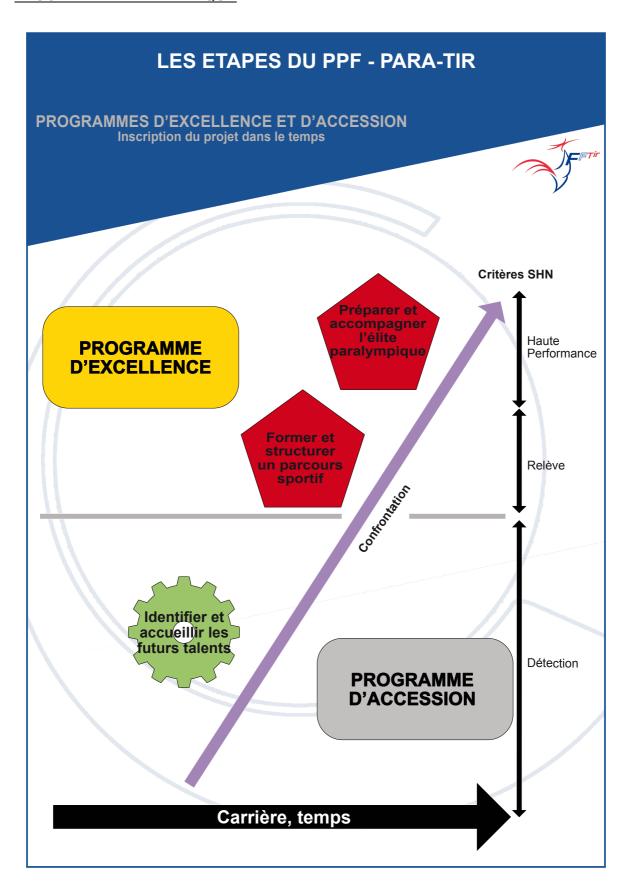


Elles peuvent être schématisées de la manière suivante :

PROGRAMME OLYMPIQUE



PROGRAMME PARALYMPIQUE



Les deux étapes du parcours d'accession

- 1. La première étape est celle de **la détection**. C'est une période de repérage des habiletés et des talents en sortie des Écoles de tir. Ancrée au dispositif des « Cibles Couleurs » (voir le dispositif page 47) ce sont les premiers pas dans la pré-filière du parcours d'accession. Les lieux d'entraînements sont les clubs avec quelques actions au niveau des ligues.
- 2. La deuxième étape est celle de **la formation**. C'est une période didactique d'acquisition et de renforcement des habiletés conjuguée à une entrée dans le processus du double projet. Les lieux d'entraînement sont les clubs, les actions complémentaires sont initiées par les ligues. Les collectifs sont identifiés conjointement par les ligues (maillage territorial) et la DTN dans le cadre du dispositif des Cadets nationaux du parcours d'accession.



Les deux étapes du parcours d'excellence

- 3. La troisième étape est celle **du perfectionnement**. C'est une période d'évolution des charges d'entraînement avec une sensibilisation au modèle de performance individuelle. Les savoir-faire technico-tactique sont en acquisition et la confrontation sportive est une donnée importante de la progression. Le double projet est installé et les lieux d'entraînement sont diversifiés entre la structure club et les pôles.
- 4. La dernière étape est celle **de l'excellence**, elle est définie comme étant la période de préparation aux podiums internationaux et d'acquisition d'une culture de la gagne. L'exigence de progression et de confrontation doit être continue tout au long de cette étape afin de gagner les quelques places qui séparent le finaliste du médaillé. C'est donc une période particulièrement délicate, notamment chez les jeunes, car elle implique d'articuler une augmentation très importante de la charge d'entraînement avec un suivi étroit du double projet. Le modèle de performance est déterminé de façon précise par chaque athlète. Les lieux d'entraînement de ces sportifs de haut niveau sont les pôles, les centres nationaux et les clubs.

2. Programme d'accession

Parcours d'accession – Organisation et structuration de la formation sportive

Le parcours d'accession, indispensable maillon fort du PPF

Les ambitions de la FFTir pour décrocher des médailles olympiques et paralympiques aux Jeux de 2028 et 2032 pourront se concrétiser si le parcours de haut niveau atteint sa pleine maturité dans les années à venir. Le rajeunissement observé parmi les finalistes et les médaillés lors des dernières éditions des Jeux confirme la stratégie de la DTN, qui a choisi de renouveler les collectifs afin de détecter et former, dès les catégories Minimes et Cadets, les tireurs à fort potentiel. L'objectif est qu'ils puissent pleinement exprimer leur talent dès leur passage en Juniors.

La Fédération et sa DTN intègrent pleinement l'enjeu majeur que représente l'efficience du parcours d'accession. Les quatre disciplines visées par les objectifs de médailles – Carabine, Pistolet, Plateau et Para-tir – sont ainsi intégrées dans l'architecture globale de ce parcours.

Pour atteindre ces ambitions, la DTN s'appuie sur une organisation structurée en trois niveaux d'intervention. Ces étapes clés de la formation sportive des jeunes sont confiées à différents acteurs du réseau fédéral : les clubs, les ligues régionales et la fédération ellemême

Au cœur du parcours d'accession, deux axes fondamentaux guident l'action : la détection et la formation. Ils viennent compléter ceux du parcours d'excellence, axés sur le perfectionnement et la performance.

Le socle pédagogique et technique de ce parcours s'appuie sur le dispositif « Cibles Couleurs » (CC). Il est largement déployé dans les clubs disposant d'une École de tir, et constitue un levier essentiel pour structurer la formation des jeunes.

Les directives nationales

Le pilotage du parcours d'accession est assuré par le responsable national en charge du Parcours de Performance Fédéral (PPF).

C'est à travers lui que se décline la politique nationale de détection et de formation, mise en œuvre par les différents échelons de la structure fédérale : clubs, ligues, structures permanentes et collectifs nationaux.

L'objectif est double : permettre au plus grand nombre l'accès à la compétition tout en assurant le perfectionnement progressif à chaque étage du parcours. L'ambition à moyen et long terme est de faire progresser les performances des catégories Minimes et Cadets, pour alimenter ensuite efficacement la filière d'excellence.

Les directives générales – à portée pluriannuelle – sont présentées dans ce document de référence. Les orientations spécifiques annuelles, quant à elles, sont communiquées directement aux Responsables d'Entraînement de Ligue (REL) et aux Équipes Techniques Régionales (ETR) lors d'un colloque fédéral organisé en septembre, en début de saison. Ce rendez-vous est un moment clé : il permet une communication directe entre la fédération et les ligues, favorise l'échange sur la mise en œuvre du parcours d'accession et du PPF, et offre l'opportunité de proposer des ajustements ou des évolutions à la lumière des bilans réalisés à chaque niveau d'intervention (club, ligue, national).

Au sein de la direction du haut niveau et de la Performance de la DTN, deux cadres sont spécifiquement chargés du suivi du Parcours de Performance Fédéral (PPF). L'un a pour mission de mettre en œuvre, coordonner et évaluer la filière d'accession sur ces trois niveaux d'intervention : clubs, ligues et national. L'autre est plus particulièrement chargé du suivi des pôles et de l'alimentation des équipes de France Juniors. Ces deux cadres sont sous l'autorité de la direction de la performance.

Organisation du parcours d'accession

La direction du parcours d'accession est confiée par le DTN à un cadre qui est responsable de sa conception, de sa mise en œuvre et de son évaluation.

Ce présent document sert de directives nationales expliquant la structuration et le fonctionnement du parcours d'accession.

Le parcours d'accession s'appuie sur quatre piliers :

- les collectifs nationaux d'entrainement ;
- les collectifs régionaux d'entrainement ;
- les centres régionaux d'entrainement ;
- les Écoles de tir.



Les collectifs nationaux d'entrainement Cadets

Description

Au niveau national, le parcours d'accession se traduit notamment par la création de collectifs Cadets qui représentent une étape-clé dans la filière d'entraînement des jeunes tireurs. Ces collectifs sont organisés pour les disciplines Carabine, Pistolet et Plateau, et rassemblent entre 15 et 20 jeunes Cadets voire des Minimes 2 à fort potentiel. La sélection s'effectue en début de saison lors d'une action dédiée, en tenant compte du niveau sportif, de la discipline et de la répartition géographique.

Objectif

L'objectif principal est de préparer les jeunes talents à intégrer la filière Juniors du Parcours d'Excellence Sportive en leur offrant une formation globale axée sur la performance, la progression individuelle et l'expérience de la compétition de haut niveau.

Moyens

- Stages de 3 à 5 jours, organisés majoritairement pendant les vacances scolaires.
- Formation basée sur les fondamentaux techniques à partir des niveaux bleu, marron et arc-en-ciel du programme Cibles Couleurs (CC).
- Ateliers sur la préparation physique, mentale, gestion du matériel et apprentissage de la compétition.
- Thématiques transversales : vie en groupe, hygiène de vie, culture de la haute performance.
- Participation à des compétitions nationales et internationales adaptées à leur niveau.

Encadrement

- Implication forte des Conseillers Techniques Sportifs (CTS), désignés par la DTN et mobilisés selon leur lettre de mission.
- Soutien d'entraîneurs expérimentés, issus de la filière d'excellence, possédant des qualifications reconnues : diplômes d'État, fédéraux, CQP.
- Entraîneurs des Équipes Techniques Régionales invités ponctuellement pour observer et enrichir leurs compétences.
- Staff médical fédéral (médecins, kinés, psychologues) présent lors des stages et compétitions pour veiller à la santé et au bien-être des jeunes.
- Staff arbitral national présent ponctuellement pour aider à la compréhension et à l'application des règlements sportifs.

Les collectifs régionaux d'entrainement

Description

Les collectifs régionaux d'entraînement sont des structures mises en place, gérées et financées par les ligues régionales. Ils constituent l'échelon territorial du Parcours de Performance Fédéral (PPF) et s'adressent aux tireurs Minimes et Cadets.

Objectif

Préparer les jeunes talents à intégrer les collectifs nationaux Cadets ou les centres régionaux d'entraînement (CRE), en assurant une formation cohérente, progressive et ancrée dans le territoire.

Moyens

- Regroupements réguliers (mensuels ou plus fréquents) encadrés par les équipes techniques régionales.
- Bases techniques définies par les niveaux orange et vert du dispositif Cibles Couleurs.
- Communication active avec les clubs via un réseau de responsables entraînement club (REC).
- Transmission annuelle d'un compte rendu d'activité et d'un bilan à la DTN.

Encadrement

La coordination est assurée par un Responsable de l'Entraînement de Ligue (REL), nommé par le président de ligue et validé par la DTN. Cette personne, diplômée d'État ou fédéral, supervise les actions, encadre l'entraînement au sein de l'ETR et anime le réseau d'entraîneurs régionaux. Les REC et entraîneurs de clubs sont régulièrement associés aux regroupements pour renforcer la dynamique de terrain.

Reconnaissance

Certains jeunes peuvent être inscrits sur les listes ministérielles « Espoirs », sur proposition motivée du REL et validation par la DTN, en reconnaissance de leur potentiel et de leur engagement dans le parcours d'accession.



Les centres régionaux d'entrainement

Description

Les centres régionaux d'entraînement (CRE) sont des structures territoriales, si possible adossées à un CREPS, dédiées aux jeunes sportifs engagés dans une dynamique d'accès à un haut niveau de pratique. Ces centres constituent un tremplin stratégique entre les dispositifs régionaux (stages) et les filières nationales d'excellence.

Objectif

Favoriser l'émergence des jeunes talents régionaux en leur offrant un accompagnement intensif et structuré dans le cadre d'un double projet : performance sportive et réussite scolaire. Ces centres préparent les jeunes à intégrer les collectifs Cadets, Juniors et les Pôles France Relève. Dans cette démarche d'accession, ils ne se positionnent pas comme des structures d'accueil de jeunes après un passage en pôle.

Moyens

- Mise en place de structures permanentes d'entraînement régionales (15h/semaine dédiées à la pratique).
- Intégration du double projet (sport et études) dans un cadre de vie structuré.
- Recommandation d'un adossement à un CREPS pour bénéficier d'un encadrement global (suivi médical, scolaire, sportif).
- Suivi régulier par la DTN pour ajuster les parcours d'évolution.
- Financement principal assuré par les ligues, avec soutien ponctuel de la fédération après étude de dossier.
- Exemples existants:
 - o CREA à Antibes (Ligue Côte d'Azur / CREPS PACA, depuis 2020)
 - CRER à Rochefort (Ligue Poitou-Charentes / CREPS Poitiers, depuis 2023)
 Chacun accueille une dizaine de jeunes tireurs.

Encadrement

- Responsabilité assurée par le Responsable de l'Entraînement de Ligue (REL) ou un salarié de la ligue (ATR).
- Coordonnateur désigné par le président de ligue après validation de la DTN :
 - o Rend compte au président de ligue
 - o Assure le lien avec la DTN sur l'évolution des sportifs
- Équipe technique composée d'entraîneurs diplômés et spécialisés (DESJEPS, DEJEPS, BEES, CQP ou experts).

Reconnaissance

Les centres sont labellisés au sein du PPF (Parcours de Performance Fédéral) de la FFTir. Les tireurs intégrés sont inscrits sur les listes ministérielles « Espoirs » reconnaissant leur potentiel et leur engagement dans le haut niveau.

Les Écoles de tir (EDT)

Description

Implantées dans près de 1000 clubs affiliés à la FFTir, les Écoles de tir regroupent plus de 5500 jeunes licenciés (Poussins à Minimes). Elles représentent le socle du Parcours de Performance Fédéral (PPF), en assurant une première structuration de la pratique, dans un esprit à la fois ludique et pédagogique.

Objectif

Offrir aux jeunes licenciés une initiation progressive à la pratique du tir, en les accompagnant depuis la découverte jusqu'aux premières expériences compétitives pour certains. Le projet pour ces derniers est de les préparer à la transition vers la filière d'accession par l'intégration au collectif de ligue.

Moyens

- Dispositif Cibles Couleurs (CC) pour une progression technique et comportementale par étapes.
- Formation assurée par des personnes diplômées FFTir ou d'État, avec présence obligatoire d'au moins un initiateur de club sur le pas de tir.
- Initiation des Minimes 2 aux formats compétitifs Cadets :
 - o 25 m (Pistolet),
 - o 3x20 à 50 m (Carabine),
 - o Épreuves spécifiques pour le Plateau.
- Organisation d'un Championnat de France des Écoles de tir (Carabine, Pistolet, Plateau) avec phases qualificatives départementales et régionales.

Encadrement

- Chaque club désigne un Responsable Entraînement Club (REC), reconnu par la ligue via le REL.
- Le REC applique les directives sportives de la ligue et de la fédération. Il coordonne l'activité de l'École de tir.
- Un mémento destiné aux REC est mis à disposition en ligne sur le site fédéral pour les accompagner dans leurs missions.

Reconnaissance

Les Écoles de tir constituent la porte d'entrée dans le parcours de performance fédéral. Elles sont le premier niveau de découverte et d'initiation aux épreuves fédérales. Elles jouent ainsi un rôle essentiel de la filière d'accession dans l'orientation vers les collectifs régionaux tout en valorisant l'engagement des jeunes dans des compétitions adaptées à leur âge. À ce titre elles sont reconnues par la lique et la fédération.

La spécificité du Plateau

L'existence de deux fédérations pour gérer les épreuves de Plateau induit une réelle particularité dans l'approche et la gestion de cette discipline. La FFTir a en charge les épreuves olympiques et la Fédération Française de Ball Trap (FFBT) les disciplines non de haut niveau.

Ainsi, la découverte de l'activité se fait très souvent via un club de la FFBT avant une démarche compétitive au sein de la FFTir. De ce fait, la profondeur de collectif en jeunes licenciés Plateau est très faible à la FFTir comparée à celle naturellement présente pour la Carabine et le Pistolet. Cet état de fait demande donc une approche différente pour la détection et la formation des tireurs Plateau. Pour cette discipline, la FFTir au niveau national va jouer un rôle moteur et direct dans la détection.



3. Le Programme d'excellence (PE)

Le Programme d'excellence permet l'organisation et la structuration de l'élite sportive au sein de la FFTir. Le premier accès à l'excellence se matérialise soit par :

- une entrée dans une structure du PE;
- une sélection dans un collectif national.

Il est généralement précédé par un passage dans le Programme d'accession territorial puis national, au sein des collectifs régionaux et/ou des groupes nationaux d'entraînement.

Les collectifs nationaux

L'objectif des collectifs est d'identifier et de réunir des athlètes d'un même niveau de performance afin d'une part, de les préparer aux échéances internationales les plus proches et d'autre part, de détecter les forts potentiels pour leur transmettre, par l'organisation de regroupements réguliers, une culture du haut niveau et de l'excellence qui leur permettra de progresser et de s'exprimer au plus haut niveau. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec un réel engagement du sportif qui doit adhérer totalement au processus de préparation mis en place par la DTN.

Les collectifs sont proposés au Directeur Technique National (DTN) par la directrice de la haute performance et par les entraı̂neurs nationaux des catégories d'âge concernées suivant les résultats obtenus la saison précédente.

Pour être éligible à un collectif A, l'athlète doit avoir réalisé des performances correspondant à un statut de potentiel médaillable aux Jeux olympiques et paralympiques (JOP) LA 2028 ou être inscrit dans le groupe cellule perf 2028 décliné par l'ANS.

Pour être éligible à un collectif B, l'athlète doit avoir réalisé des performances correspondant à un statut de potentiel finaliste aux JOP LA 2028 et/ou médaillable aux JOP Brisbane 2032 ou être inscrit en groupe radar, ambition 2028-2032 par l'ANS.

Nom du collectif : CARABINE et PISTOLET SENIORS et DAMES					
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Pour être éligible à un collectif A, l'athlète doit avoir réalisé des performances correspondant à un statut de potentiel médaillable aux JOP LA 2028. Pour être éligible à un collectif B, l'athlète doit avoir réalisé des performances correspondant à un statut de potentiel finaliste aux JOP LA 2028 et/ou médaillable aux JOP Brisbane 2032.				
Tranche d'âge concernée	Les collectifs sont ouverts à toutes les catégories d'athlètes en fonction de leur performance. Pour des raisons pratiques, les meilleurs juniors pourront bénéficier des apports des collectifs Seniors et Juniors.				
Effectifs	De 0 à 5 athlètes en fonction du niveau de performance.				
Objectif sportif	Jeux olympiques LA 2028 Championnat du Monde Championnat d'Europe, Podiums pour collectif A Place de finalistes pour collectif B				
Organisation de la formation sportive	Entraînements quotidiens Stages nationaux mensuels Regroupements évaluatifs réguliers autour de l'entraîneur national (EN) Compétition de référence internationale (1 ou plus suivant la sélection) Aide à la préparation sportive collective et individualisée				
Organisation et encadrement	Un entraineur national et une équipe constituée d'experts (dont les autres entraîneurs dans la même épreuve)				
Management du collectif	Responsables : Le directeur de discipline La directrice de la haute performance				
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures)	Pôle France INSEP (Carabine) Pôle France Bordeaux (Pistolet) Pôle France Relève Strasbourg (Carabine) Pôle France Relève Wattignies (Carabine) Centre National de Tir Sportif Clubs				

Nom du collectif : CARABINE et PISTOLET JEUNES						
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Pour être éligible à un collectif Junior, l'athlète doit avoir réalisé des performances correspondant à un statut de potentiel médaillable aux prochains championnats d'Europe ou championnats du Monde Juniors.					
Tranche d'âge concernée	Filles 14 à 20 ans Garçons 14 à 20 ans					
Effectifs	De 0 à 5 athlètes en fonction du niveau de performance					
Objectif sportif	Finales mondiales et/ou européennes Podiums compétitions de référence					
Organisation de la formation sportive	Entraînements quotidiens Stages nationaux mensuels Regroupements évaluatifs réguliers autour de l'EN Compétition de référence internationale (1 ou plus suivant la sélection) Aide à la préparation sportive collective et individualisée Individualisation des parcours sportifs					
Organisation et encadrement	Un ou deux entraîneurs nationaux et une équipe constituée d'experts (dont les autres entraîneurs dans la même épreuve)					
Management du collectif	Responsables : Le directeur de discipline La directrice de la haute performance					
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures)	Pôle France Relève Strasbourg (Carabine) Pôle France Relève Wattignies Hauts-de-Franc (Carabine) Pôle France Bordeaux (Pistolet) Centre Régional d'Entraînement Antibes (Carabine Pistolet) Centre Régional d'Entraînement Rochefort (Carabine Pistolet) Centre National de Tir Sportif Clubs					

Nom du collectif : PLATEAU SENIORS et DAMES					
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Pour être éligible à un collectif A, l'athlète doit avoir réalisé des performances correspondant à un statut de potentiel médaillable aux JOP LA 2028.				
	Pour être éligible à un collectif B, l'athlète doit avoir réalisé des performances correspondant à un statut de potentiel finaliste aux JOP LA 2028 et/ou médaillable aux JOP Brisbane 2032.				
Tranche d'âge concernée	Les collectifs sont ouverts à toutes les catégories d'athlètes en fonction de leur performance.				
	Pour des raisons pratiques, les meilleurs juniors pourront bénéficier des apports des collectifs séniors et juniors.				
Effectifs	De 0 à 5 athlètes en fonction du niveau de performance				
Objectif sportif	Jeux olympiques LA 2028 Championnat du Monde Championnat d'Europe Podiums pour collectif A Place de finalistes pour collectif B				
Organisation de la formation sportive	Entraînements quotidiens Stages nationaux mensuels Regroupements évaluatifs réguliers autour de l'EN Compétition de référence internationale (1 ou plus suivant la sélection) Aide à la préparation sportive collective et individualisée				
Organisation et encadrement	Un entraîneur national et une équipe constituée d'experts (dont les autres entraîneurs dans la même épreuve)				
Management du collectif	Responsables : Le directeur de discipline La directrice de la haute performance				
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures)	Pôle France Bordeaux Tireurs en clubs rassemblés selon un calendrier proposé par la DTN Centre National de Tir Sportif Clubs				

Nom du collectif : PLATEAU JEUNES						
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Pour être éligible à un collectif junior, l'athlète doit avoir réalisé des performances correspondant à un statut de potentiel médaillable aux prochains championnats d'Europe ou championnats du Monde juniors.					
Tranche d'âge concernée	Filles 14 à 20 ans Garçons 14 à 20 ans					
Effectifs	De 0 à 5 athlètes en fonction du niveau de performance					
Objectif sportif	Finales mondiales et/ou européennes Podiums compétitions de référence					
Organisation de la formation sportive	Entraînements quotidiens Stages nationaux mensuels Regroupements évaluatifs réguliers autour de l'EN Compétition de référence internationale (1 ou plus suivant la sélection) Aide à la préparation sportive collective et individualisée					
Organisation et encadrement	Un entraîneur national et une équipe constituée d'experts (dont les autres entraîneurs dans la même épreuve)					
Management du collectif	Responsables : Le directeur de discipline La directrice de la haute performance					
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures)	Pôle France Bordeaux Tireurs en clubs rassemblés selon un calendrier proposé par la DTN Centre National de Tir Sportif Clubs					

Nom du collectif : PARA-TIR					
Performance nécessaire pour intégrer le collectif	Pour être éligible à un collectif A, l'athlète doit avoir réalisé des performances correspondant à un statut de potentiel médaillable aux JOP LA 2028.				
	Pour être éligible à un collectif B, l'athlète doit avoir réalisé des performances correspondant à un statut de potentiel finaliste aux JOP LA 2028 et/ou médaillable aux JOP Brisbane 2032.				
Tranche d'âge concernée	Les collectifs sont ouverts à toutes les catégories d'athlètes en fonction de leur performance.				
Effectifs	De 0 à 5 athlètes en fonction du niveau de performanc				
Objectif sportif	Jeux paralympiques LA 2028 Championnat du Monde Championnat d'Europe Podiums pour collectif A Place de finalistes pour collectif B				
Organisation de la formation sportive	Entraînements quotidiens Stages nationaux mensuels Regroupements évaluatifs réguliers autour de l'EN Compétition de référence internationale (1 ou plusieurs suivant le niveau et le mode de sélection) Aide à la préparation sportive collective et individualisée				
Organisation et encadrement	Les entraîneurs nationaux et une équipe constituée d'experts (dont les autres entraîneurs dans la même épreuve)				
Management du collectif	Responsables : Le directeur de discipline La directrice de la haute performance				
Opérateurs (pôles, clubs, autres structures)	Centre de préparation Para-tir au CNTS Pôle France Bordeaux Tireurs en clubs rassemblés selon un calendrier proposé par la DTN dans les modalités de sélection du collectif				

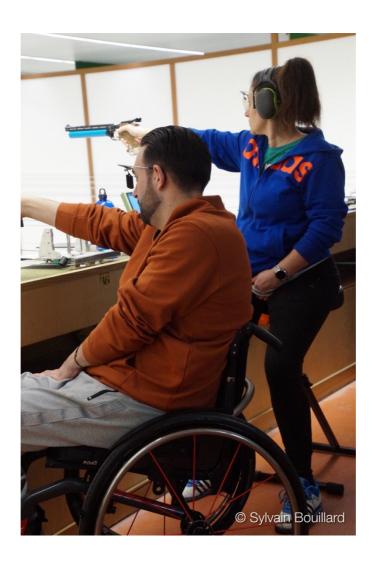
Les groupes de travail

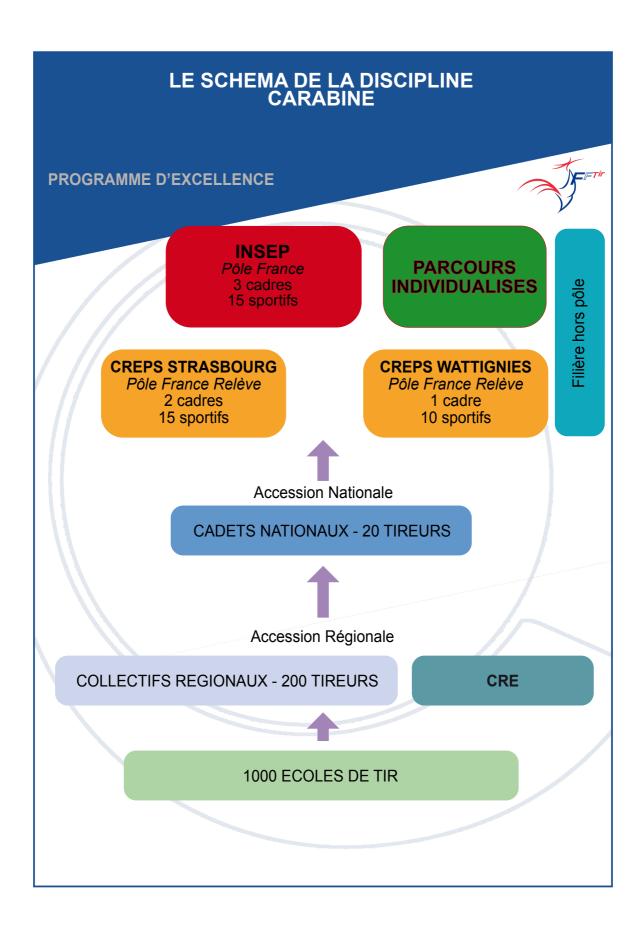
Dans le cadre de la préparation aux futures échéances, des groupes de préparation sont aussi mis en place. Ils permettent aux athlètes sélectionnés d'y retrouver certains athlètes des collectifs nationaux lors de stages organisés en vue d'augmenter le niveau de performance en compétition.

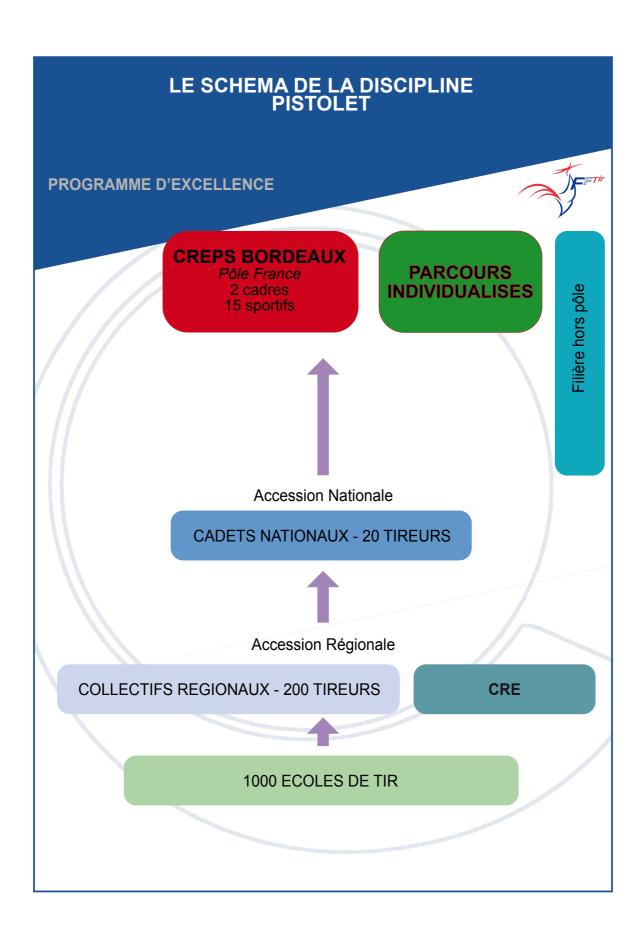
Ces athlètes pourront être invités à des matchs de sélection organisés par épreuve selon les modalités décrites dans le règlement de gestion sportive, en vue de participer à des compétitions internationales ou de référence.

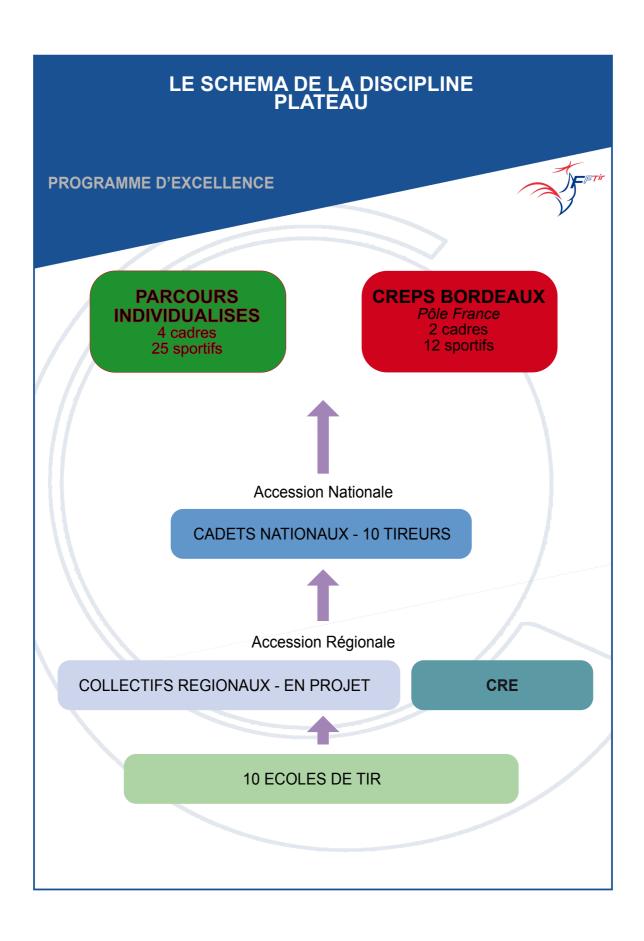
Les schémas des disciplines

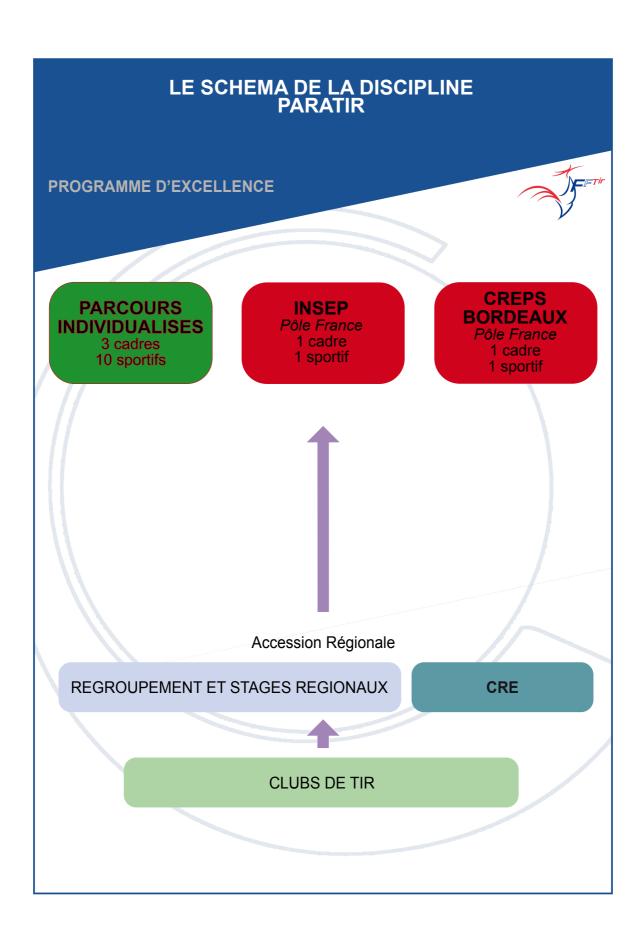
Les schémas des disciplines permettent de visualiser les stratégies sportives misent en place. Celles-ci consistent à prendre en considération la spécificité des quatre disciplines olympique ou paralympique, et à rendre opérationnel le dispositif global dans le cadre de chaque filière.











La spécificité du Para-tir

En matière de haute performance, le Para-tir est inclus dans la même logique sportive que les autres disciplines olympiques déjà gérées par la Fédération Française de Tir.

La Fédération s'engage activement dans le développement de la filière Para-tir, afin de permettre aux personnes en situation de handicap de pratiquer le tir sportif à tous les niveaux : de la découverte à la haute performance. Cette structuration repose sur trois grands axes complémentaires : la détection, la relève, et le haut niveau.

La détection

Description

Identifier et accueillir les futurs talents.

La phase de **détection** constitue la porte d'entrée dans la filière Para-tir. Elle repose sur un travail de terrain mené en collaboration avec les **ligues régionales**, les **clubs**, et les **partenaires institutionnels** comme la Fédération Française Handisport (FFH) et les structures médico-sociales.

Objectif

L'objet de la détection est de cibler les meilleurs profils et de les amener à se licencier à la FFTir et à pratiquer en compétition de Para-tir afin de les intégrer au programme de formation.

Moyens

- Journées de découverte du tir pour des publics en situation de handicap ;
- Actions ciblées en partenariat avec des établissements spécialisés ou des associations :
- Repérage en compétition ou lors de stages régionaux.

En parallèle de ces dispositifs nationaux, les **acteurs locaux progressivement formés** sont mobilisés pour renforcer ce travail de détection sur le terrain.

Encadrement

Le groupe détection de la filière Para-tir est encadré par une équipe de cinq intervenants, dont un membre issu de la Fédération Française Handisport (FFH). Ces encadrants, experts de la discipline, interviennent à travers des stages collectifs ou individuels, organisés tout au long de l'année. Leur mission est de soutenir et de développer les talents émergents en Para-tir, en proposant des actions spécifiques réparties sur l'ensemble du territoire national afin d'assurer un accompagnement de qualité et une dynamique homogène sur tout le réseau.

La classification

Tout au long de cette phase, un accompagnement est mis en place pour engager les tireurs dans le processus de **classification**, une étape essentielle. La classification permet d'évaluer le type et le degré de handicap du sportif afin de l'orienter vers la **catégorie sportive adaptée**, et constitue un **prérequis à l'obtention d'une licence internationale**, nécessaire pour participer aux compétitions organisées par la **World Shooting Para Sport (WSPS – IPC)**. Cela garantit une pratique équitable et sécurisée à l'échelle internationale, tout en offrant des opportunités de **classification internationale** lors de ces compétitions.

La relève

Description

Former et structurer un parcours sportif.

Cette étape de **relève** vise à accompagner les tireurs en développement vers un niveau compétitif.

Objectif

Une fois les pratiquants détectés et initiés, l'objectif est de structurer un parcours de progression à moyen terme.

Moyens

L'organisation de **stages régionaux et nationaux**, pour travailler sur la technique, la gestion mentale et la préparation physique ;

La participation à des **compétitions nationales et internationales** Para-tir, dans un calendrier adapté ;

La mise en place d'un **suivi individualisé** pour les profils les plus prometteurs, en lien avec les directeurs de discipline.

Encadrement

Les cadres techniques fédéraux et référents Para-tir contribuent à garantir la cohérence de l'accompagnement sur l'ensemble du territoire, en coordination avec les directeurs de discipline et la DTN.

Classification

Le processus de **classification** continue d'être suivi et mis à jour à ce stade, afin de s'assurer que chaque tireur évolue dans des conditions conformes à sa catégorie.

Reconnaissance

Des passerelles sont également prévues pour permettre une **évolution vers le sport de haut niveau**, en lien avec la Direction Technique Nationale (DTN).

La haute performance

Description

Préparer et accompagner l'élite paralympique

Le troisième pilier de la filière est la gestion de la haute performance, placée sous la responsabilité directe de la DTN et en lien étroit avec l'Agence Nationale du Sport, le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) et la WSPS.

Objectif

Atteindre l'excellence sportive, mesurée par la conquête de médailles et de places d'honneur lors des grandes compétitions internationales, notamment les Jeux paralympiques.

Moyens

- La sélection et l'intégration des meilleurs athlètes au sein du **collectif France Para- tir** :
- La programmation de **stages nationaux** de préparation, en France ou à l'étranger;
- Le soutien en **préparation physique, mentale et médicale** grâce à une cellule médicale composée d'experts dédiés au Para-tir ;
- La participation à des **compétitions internationales** (Coupe du Monde, Championnats d'Europe et du Monde, Jeux paralympiques);
- Un accompagnement dans la **double carrière** (sportive et professionnelle), en lien avec les structures d'insertion et de reconversion.

Encadrement

Les entraîneurs nationaux, les cadres techniques fédéraux et référents Para-tir contribuent à garantir la cohérence de l'accompagnement sur l'ensemble du territoire, en coordination avec le directeur de discipline et la DTN.

Classification

Le processus de **classification** internationale s'applique à ce stade, afin de s'assurer que chaque tireur puisse concourir dans des conditions conformes à sa catégorie.

Optimisation de la préparation et de l'accompagnement

- Il s'agit d'optimiser les conditions de préparation des sportifs, avec un accompagnement individualisé et multidisciplinaire (préparation physique, mentale, suivi médical, analyse de la performance, accès à un matériel adapté, etc);
- L'accompagnement vise aussi à faciliter l'accès aux équipements et aux innovations technologiques, qui jouent un rôle clé dans la performance paralympique.

C'est le rôle de la **cellule performance que d'apporter une expertise technique et** une veille permanente des évolutions internationales du Para-tir.

4. La cartographie des structures d'entraînement

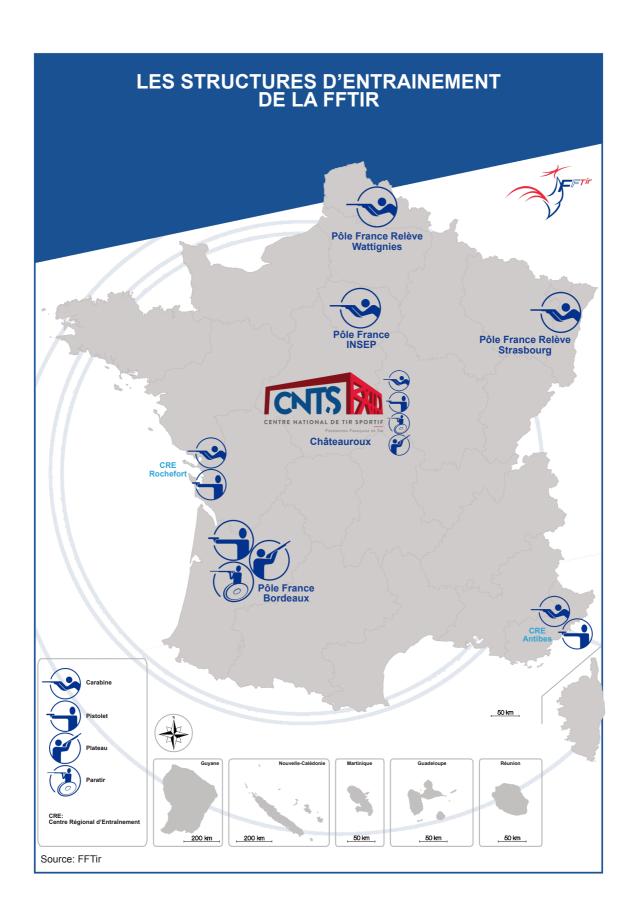
Structure	Établissement	Région	Catégorie	PPF	ANS	Spécialités
						,
PF MIXTE TIR CREPS BORDEAUX	CREPS BORDEAUX	Nouvelle Aquitaine	Pôle France	PPF Excellence	Excellence	Pistolet, Plateau, Para-tir
PF MIXTE TIR INSEP	INSEP	Île-de-France	Pôle France	PPF Excellence	Excellence	Carabine
PFR MIXTE TIR CREPS STRASBOURG	CREPS STRASBOURG	Grand-Est	Pôle France Relève	PPF Excellence	Excellence	Carabine
PFR MIXTE TIR CREPS WATTIGNIES	CREPS HDF	Hauts-de-France	Pôle France Relève	PPF Excellence	Excellence	Carabine
CRE TIR ANTIBES	CREPS PACA - ANTIBES	Provence-Alpes- Côte d'Azur	Centre Régional d'Entrainement	PPF Accession	Territorial	Carabine, Pistolet, Para-tir
CRE TIR ROCHEFORT	CREPS POITIERS	Nouvelle Aquitaine	Centre Régional d'Entrainement	PPF Accession	Territorial	Carabine, Pistolet, Para-tir

Un centre de ressources à Châteauroux complète cette cartographie, avec le Centre National de Tir Sportif (CNTS). Ces installations de niveau international ont accueilli les épreuves de tir des Jeux olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le CNTS est pour la FFTir un lieu privilégié et central dans la construction du maillage territorial du tir de Haut Niveau en France. Capable d'accueillir l'ensemble des disciplines gérées par la FFTir, le CNTS est un dispositif essentiel dans le développement des épreuves olympiques et paralympiques de la filière d'excellence nationale.

Dans le règlement intérieur de chaque structure, il est fait mention de l'honorabilité (cf. fiche honorabilité, page 19) des encadrants intervenant sur ces mêmes structures. Ainsi, les cartes professionnelles des encadrants sont affichées dans les structures respectives de leur lieu d'exercice.

La FFTir met aussi en place pour ses cadres une sensibilisation sur le thème de l'éthique, à travers par exemple, l'intervention d'associations telles que la « Licra » ou « Colosse aux pieds d'argile », notamment lors d'actions récurrentes misent en place par la FFTir (colloques des cadres, colloque des Responsables d'Entraînement de Ligue, séminaire des ETR, colloque des Responsables de Formation de Ligue ...).





PÔLE FRANCECarabine

www.insep.fr
Coordonnatrice:
Mme Véronique L'HONEN
06 14 35 25 72 – vlhonen@fftir.org



PÔLE FRANCE Pistolet & Plateau

www.creps-aquitaine.fr Coordonnatrice : Mme Stéphanie TIRODE 06 98 76 84 23 – stirode@fftir.org



PÔLE FRANCE RELÈVE Carabine

www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr Coordonnatrice : Mme Valérie BELLENOUE 06 15 94 17 32 – vbellenoue@fftir.org



PÔLE FRANCE RELÈVE Carabine

www.creps-wattignies.fr
Coordonnateur:
Mme Lyne REMOND
07 68 42 84 22 – Iremond@fftir.org

CRE ANTIBES (Centre Régional d'Entraînement d'Antibes)



CREPS d'ANTIBES

50, avenue du 11 novembre 06600 ANTIBES Responsable du centre : Mme Sylvie RAYBAUT 06 10 31 23 05 – sraybaut@fftir.org

Ligue Côte d'Azur

Le Roqueirol
Place Vicomtesse de Noailles
83400 HYÈRES
Président :
M. Jean-Marie FORT



CRE ROCHEFORT (Centre Régional d'Entraînement de Rochefort)



CREPS de POITIERS

Boivre 86580 VOUNEUIL/s BIARD Responsable du centre : Mme Sarah ROBERT 06 25 42 57 33 – atr@tirpc.org

Ligue Poitou-Charentes

93, rue Jean Jaurès 79200 PARTHENAY Président : M. Hugues PICHOT



CENTRE DE RESSOURCE CARABINE, PISTOLET, PLATEAU ET PARATIR



CENTRE NATIONAL DE TIR SPORTIF

Route de Lignières, D925, 36130 DÉOLS Président : M. Hugues SENGER



L'OUTRE-MER

La fédération attache beaucoup d'importance aux ligues d'outremer. La commission nationale sportive Outre-mer travaille d'ailleurs pleinement sur ces sujets avec des programmes spécifiques.

Les formations d'entraîneurs et de sportifs dans les territoires d'outre-mer présentent un intérêt stratégique et sociétal significatif, tant pour le développement local que pour le rayonnement national et international de la France.

Voici les principaux aspects et enjeux liés à ces formations :

Développement des talents locaux

Ces régions disposent de quelques sportifs, mais souffrent souvent de limitations infrastructurelles et logistiques qui entravent leur plein développement. Les formations adaptées permettent de maximiser ce potentiel en offrant aux jeunes sportifs des parcours structurés et adaptés.

La fédération investit dans les infrastructures pour développer la pratique sur ces territoires.

Renforcement des compétences des entraîneurs

Les formations spécialisées, telles que les BFE (Brevet Fédéral d'Entraîneur), permettent aux éducateurs sportifs ultramarins d'acquérir des compétences pédagogiques, techniques et sécuritaires nécessaires pour encadrer différents publics.

La commission nationale des Outre-mer s'attache à recenser les besoins pour permettre la mise en place de ces actions sur ces territoires.

Des dispositifs comme la validation des acquis de l'expérience (VAE) peuvent également être proposés dans les outre-mer pour faciliter l'accès à ces qualifications tout en tenant compte des spécificités locales.

Soutien à la haute performance sportive

La structure comme le CREPS (Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive) de Bordeaux qui accueille le pôle plateau de la fédération française de Tir joue un rôle clé dans l'accompagnement des sportifs ultramarins vers l'excellence. Plusieurs sportifs des caraïbes y sont inscrits et suivent en parallèle un cursus universitaire leur permettant les aménagements nécessaires à leur pratique de haut niveau. Cette initiative vise à préparer les athlètes à une carrière sportive tout en assurant leur insertion professionnelle après leur parcours sportif.

Ces dispositifs prennent en compte les défis spécifiques liés à l'éloignement géographique et au déracinement précoce des jeunes talents.

En 2025 la fédération a également participé au rayonnement de la Guadeloupe en organisant le championnat de France des clubs plateau sur ce territoire. Les athlètes présents ont également été invités à participer au grand prix international organisé sur place à la même période.

Cette dynamique renforce l'intérêt des pouvoirs publics pour nos activités sur place. Le CREPS de Pointe-à-Pitre ayant servi de structure d'accueil pour l'hébergement des athlètes et de leur encadrement. Ce partenariat avec la ligue régionale permet de mieux intégrer les performances ultramarines dans les compétitions nationales et internationales et offre des perspectives prometteuses de développement.

Valorisation des spécificités ultramarines

Les formations sportives et d'encadrement permettent également de mieux intégrer les spécificités culturelles et géographiques des outre-mer dans les stratégies nationales. Par exemple, la représentation systématique des athlètes ultramarins dans les instances sportives nationales est encouragée afin de valoriser leurs particularités.

Malgré tout cela des défis restent à relever car des obstacles demeurent :

- Le manque d'équipements sportifs adaptés freine le développement optimal du sport dans ces régions ;
- La mobilité limitée des populations ultramarines complique parfois l'accès aux formations spécialisées et aux compétitions nationales ;
- Le déracinement précoce des jeunes sportifs qui doivent quitter leur territoire pour s'épanouir sportivement peut entraîner une perte de potentiel voire amener à une situation d'échec.

LA MIXITÉ DE L'ENCADREMENT

La mixité au sein des équipes d'encadrement sportif présente plusieurs avantages significatifs, particulièrement dans le contexte du suivi et de l'entraînement des athlètes de haut niveau :

- Amélioration des performances sportives: La diversité des perspectives, qu'elle soit liée au genre ou à l'expérience, enrichit les stratégies d'entraînement. Les épreuves mixtes, comme celles introduites aux Jeux olympiques, montrent que la collaboration entre hommes et femmes peut renforcer la technicité et la stratégie dans les disciplines sportives;
- Renforcement de l'égalité et de l'intégration sociale : La mixité dans les équipes d'encadrement contribue à promouvoir une image inclusive du sport, favorisant l'égalité entre les sexes et sensibilisant les athlètes à travailler dans un environnement respectueux ;
- Création d'un environnement équilibré: Une équipe mixte permet une meilleure gestion des besoins individuels des athlètes, en tenant compte des différences physiques et psychologiques liées au genre. Cela favorise une approche plus complète et adaptée dans le suivi des sportifs.

Ainsi au sein de la fédération française de tir de nombreuses femmes sont présentes à des postes décisionnaires et à la tête de département.

Dans le cadre de l'implication des femmes sur le terrain, des avancées sont en cours. La directrice technique adjointe, la directrice de la haute performance, la responsable de la filière carabine et celle de la filière junior carabine sont des femmes. Au Para-tir aussi une femme est présente dans la petite équipe d'encadrement.

La fédération française de tir a également intégré de nombreuses référentes féminines dans sa commission médicale. Cela permet lors du suivi des athlètes en compétition de retrouver également cette mixité.

La présence équilibrée de femmes et d'hommes dans les équipes d'encadrement joue un rôle crucial dans la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Voici comment:

- **Promotion de normes inclusives** : La mixité favorise un climat où les comportements discriminatoires ou violents sont moins tolérés. Elle contribue à instaurer un cadre respectueux et sécurisé pour tous les participants ;
- Sensibilisation accrue : Les équipes mixtes sont mieux placées pour identifier et gérer les situations à risque. Elles peuvent mettre en place des formations spécifiques pour prévenir ces violences et sensibiliser les athlètes à ces enjeux ;
- **Réduction des stéréotypes**: Travailler ensemble permet de déconstruire les préjugés sexistes qui peuvent exister dans le monde sportif. Cela participe à une culture où chacun est valorisé pour ses compétences plutôt que pour son genre.

Conclusion

Renforcer la mixité au sein des équipes d'encadrement de la Fédération Française de Tir est une démarche essentielle pour améliorer le processus d'entraînement des athlètes, prévenir les violences sexistes et sexuelles, et promouvoir une culture sportive inclusive. Cela représente non seulement un levier stratégique pour atteindre l'excellence sportive, mais aussi un engagement fort en faveur de l'égalité et du respect mutuel.

L'ÉGALITÉ – SPORTIVES ET SPORTIFS

La fédération veille au respect de l'égalité de traitement entre hommes et femmes.

Les collectifs de préparation sont mixtes et permettent un nombre identique d'actions – stages et compétitions – pour chaque sportive et sportif.

Les aides financières qui permettent aux athlètes de s'épanouir dans leur sport restent basées sur des critères de performance, d'appartenance à des groupes fléchés afin que chacun reçoive ce qui lui est dû dans des conditions similaires. Néanmoins des progrès restent à faire.

Pour atteindre une véritable égalité, plusieurs actions peuvent être envisagées :

- Renforcer la médiatisation du sport féminin pour accroître sa visibilité ;
- Augmenter le soutien financier dédié aux sportives, notamment via des programmes spécifiques;
- Continuer à sensibiliser le public et les décideurs sur l'importance de l'égalité dans le sport.

LA SPÉCIFICITÉ DES PERFORMANCES DES SPORTIVES

La puberté marque une période de changements physiologiques importants qui peuvent affecter les performances sportives. Les entraı̂neurs doivent adapter les charges d'entraı̂nement pour tenir compte de ces transformations.

Les fluctuations hormonales du cycle menstruel peuvent également influencer les performances physiques et cognitives. Ainsi, certaines phases comme l'ovulation, où les niveaux d'œstrogènes sont élevés, peuvent être associées à une meilleure énergie et motivation.

Cependant, l'impact du cycle menstruel varie d'une athlète à l'autre. Des études suggèrent que l'individualisation de l'entraînement en fonction des phases du cycle pourrait optimiser les performances. Malgré ces variations, des performances de haut niveau ont été observées dans toutes les phases du cycle, ce qui montre que ces influences ne sont pas systématiques.

Le dysfonctionnement du plancher pelvien est aussi un enjeu important pour les sportives, particulièrement pendant et après la grossesse. Une activité physique adaptée peut prévenir des troubles comme l'incontinence et améliorer la qualité de vie.

La maternité pose des défis uniques pour les athlètes, mais avec un entraînement adapté, il est possible de maintenir ou retrouver un haut niveau de performance. Les ajustements doivent inclure des considérations pour le bien-être physique et mental. La commission médicale doit être particulièrement sensibilisée à ces aspects pour aider la sportive et ses différents intervenants et notamment son entraîneur.

En résumé, la prise en compte des spécificités liées au genre dans le sport (cycles menstruels, puberté, maternité) est essentielle pour maximiser les performances tout en assurant la santé globale des athlètes.

Des systèmes comme « Athlete360 » permettent un suivi individualisé des données physiologiques (fatigue, douleur, cycle menstruel) afin d'optimiser l'entraînement et prévenir les blessures. C'est pourquoi la fédération a souhaité s'engager dans ce programme mis en place par l'INSEP. Les entraîneurs utilisent « Athlete360 » pour optimiser les performances des athlètes grâce à une approche basée sur la collecte, l'analyse et la visualisation des données.

Ainsi, lorsque les athlètes remplissent quotidiennement des formulaires sur leur état de santé, bien-être (fatigue, sommeil, stress), et performances physiques (retour de séance, suivi HRV, déclarations de blessures) l'entraîneur, de son côté peut renseigner notamment les consignes d'entraînement, les planifications des séances en tenant compte des indications qui ont été renseignées. Comme « Athlete360 » centralise toutes les données dans des tableaux de bord personnalisés pour chaque athlète et pour le groupe, cela permet aux entraîneurs d'avoir une vue rapide sur les indicateurs clés comme la charge d'entraînement, le bien-être ou les risques de blessures.

Les entraîneurs peuvent ainsi adapter les entraînements en fonction des données collectées :

- Ajustement des charges de travail,
- Personnalisation des séances,
- Modification des plans d'entraînement pour prévenir les blessures.

L'outil facilite également le suivi médical et nutritionnel pour garantir une préparation optimale. La fédération française de tir souhaite donc intégrer le programme « Athlete360 » afin de permettre aux entraîneurs de passer d'une approche instinctive à une méthode scientifique basée sur des données fiables et centralisées, dans le but d'améliorer l'individualisation des entraînements tout en réduisant les risques liés à la surcharge ou à l'épuisement physique et mental.

PARENTALITÉ & MATERNITÉ

Accompagnement médical et psychologique

- Suivi médical personnalisé: Des guides tels que « Sport de haut niveau et maternité » recommandent un accompagnement médical adapté pour les sportives enceintes ou après l'accouchement afin de faciliter leur retour à la compétition.
- Encadrement technique sensibilisé: La formation des entraı̂neurs et des staffs techniques peut permettre de mieux soutenir les sportives dans leur transition vers la maternité, en évitant les ruptures avec leur environnement sportif.

Les membres de la commission médicale peuvent agir auprès de ces populations pour permettre une meilleure prise en compte de ces aspects.

Cette sensibilisation permettra notamment de mieux répondre aux attentes des sportives de haut niveau en leur permettant une continuité de la pratique.

L'adaptation des calendriers sportifs : La fédération, avec l'aide des responsables de filière et des entraîneurs, peut ajuster les calendriers ou les critères de sélection pour tenir compte des périodes de maternité ou de parentalité.

Dans le cadre des aides personnalisées un volet est également consacré à l'aide à la parentalité.

L'INCLUSION DES PARASPORTIFS ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA MIXITÉ

Féminiser le Para-tir : un enjeu de diversité et d'inclusion

Le Para-tir, discipline de précision et de concentration, reste encore aujourd'hui largement masculin, malgré le potentiel et la détermination de nombreuses femmes en situation de handicap. Féminiser cette discipline, c'est non seulement une question d'égalité, mais aussi une opportunité d'enrichir le sport avec de nouveaux talents, de nouvelles perspectives et une plus grande représentativité. Cela passe par des actions concrètes à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, il est essentiel de **rendre les femmes plus visibles dans le Para-tir**. Cela peut se traduire par des portraits d'athlètes, la valorisation de parcours inspirants et une présence accrue sur les réseaux sociaux, dans les médias spécialisés ou les communications des fédérations. La visibilité crée des modèles, et les modèles donnent envie de se lancer.

Ensuite, il faut **faciliter l'accès à la pratique**, en particulier pour les jeunes filles en situation de handicap. Cela suppose des actions de terrain : séances découvertes dans les clubs,

partenariats avec les établissements scolaires ou médico-sociaux, aides financières pour le matériel ou les transports par exemple. Plus la pratique commence tôt, plus elle s'ancre durablement.

Par ailleurs, les **clubs doivent être formés et préparés** à accueillir un public féminin en situation de handicap. Cela passe par la sensibilisation des encadrants, l'adaptation des séances, une pédagogie inclusive et bienveillante, et la mixité dans les groupes. Le rôle des entraîneurs est central dans la fidélisation des pratiquantes.

Il est aussi important de **créer une dynamique collective** : réseaux de pratiquantes, événements féminins, stages réservés ou mixtes. Donner aux femmes la place de s'exprimer dans les instances sportives est un levier puissant de changement.

Enfin, il faut un soutien institutionnel et financier clair. Des objectifs chiffrés, des aides ciblées, des campagnes de sensibilisation et une volonté politique affirmée peuvent transformer en profondeur le paysage du Para-tir féminin.

Féminiser le Para-tir, c'est ouvrir la voie à une discipline plus inclusive, plus riche et plus représentative, c'est offrir aux femmes en situation de handicap la possibilité de viser juste et haut.



ANNEXES

ANNEXE 1 : Plan de prévention et de lutte contre les violences sexuelles



PLAN DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

Ce plan de sensibilisation aux violences sexuelles présente les grandes lignes du plan de prévention étoffé de la FFTir qui a été mis en place au premier semestre 2022.

QUE FAIRE SI L'ON EST VICTIME

Pour les majeurs :

Si vous êtes victime de violences sexuelles ou si vous pensez l'être, il faut aller porter plainte auprès des forces de l'ordre, gendarmerie ou police. Faire remonter les signalements dans EDEN.

Pour les mineurs :

N'hésitez pas à en parler à vos parents ou à un adulte. Faire remonter les signalements dans EDEN.

Pour aider à détecter les violences sexuelles il faut sensibiliser tous les acteurs au travers de la diffusion d'informations concernant les facteurs de risque et les signes d'alerte.

Il faut que l'ensemble des personnels d'encadrement au sein des clubs soient attentifs à détecter les jeunes en danger, que ce soit du fait de violences sexuelles, de maltraitance ou de harcèlement.

ANNEXE 1 (suite 2) : Plan de prévention et de lutte contre les violences sexuelles

Le milieu sportif peut présenter des facteurs de risque qui peuvent déboucher sur des situations de violences sexuelles :

- Contacts physiques plus fréquents dans le cadre de la pratique.
- Appartenance à un groupe fermé qui impose ses propres codes.
- Situation de dépendance ou de proximité vis-à-vis d'un éducateur, d'un ascendant ou d'un autre référent.
- Pression liée à l'exigence de performance et de dépassement physique.

Les signes d'alerte peuvent être différents selon l'âge ainsi que les manifestations de la souffrance.

La présence d'indices ne permet pas nécessairement de conclure qu'une personne est victime de violences sexuelles mais peut indiquer une situation problématique.

Particulièrement s'ils se combinent à d'autres comportements anormaux comme :

- Un absentéisme inhabituel.
- Un évitement vis-à-vis de l'entraineur, d'une personne du staff ou de certain sportif.
- Des craintes envers certaines personnes ou lieux (ex stand de tir, salle de préparation physique, vestiaires...)
- Une baisse de performances.
- Des signes de régression (des troubles du sommeil, un manque de concentration).
- Un changement soudain et inhabituel dans le comportement (tristesse, agressivité, etc.).
- Un isolement au sein du groupe.
- Un repli sur soi.
- Une dépréciation de soi.
- Des comportements inadéquats à l'égard de la sexualité.
- Un comportement autodestructeur.

Cette liste n'est pas exhaustive.

L'important est d'être attentif aux changements de comportement qui peuvent être un signe d'alerte sur un problème de violences sexuelles ou autre.

Si vous êtes victime, témoin ou lanceur d'alerte ,vous devez impérativement faire remonter les signalements dans EDEN. C'est le seul canal possible au regard du respect de la RGPD. La Fédération se chargera d'en informer la direction des sports via l'adresse mail : signal-sports@sports.gouv.fr.

ANNEXE 1 (suite 3) : Plan de prévention et de lutte contre les violences sexuelles

Définitions et cadre juridique :

Les violences sexuelles sont définies et réprimées par les dispositions des articles 222-22 et suivants du code pénal. Elles impliquent l'existence d'une contrainte physique ou morale, d'une menace, d'une violence ou d'une surprise, en d'autres termes, elles impliquent l'absence de consentement de la victime.

Le code pénal définit spécifiquement l'agression sexuelle, le viol et le harcèlement sexuel. Une agression sexuelle est définie par toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte physique ou morale, menace ou surprise. Le viol est défini comme tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur une personne par violence, contrainte, menace ou surprise.

Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Les certificats d'aptitude et compétence : Capacité à Animer et Conseiller (les CAC), les animateurs, initiateurs, BF et DE ainsi que les bénévoles travaillant dans une structure sportive sont soumis à des obligations spécifiques.

Le code du sport établit l'obligation d'honorabilité à l'égard des éducateurs sportifs, pour toutes activités qu'ils exercent.

Cette obligation d'honorabilité interdit à toutes les personnes condamnées pour des crimes et certains délits, dont les violences sexuelles, d'exercer les professions d'éducateurs sportifs ou de dirigeants d'EAPS. La liste des infractions concernées est précisée à l'article L.219-9 du code du sport.

Pour les éducateurs sportifs rémunérés, la vérification de l'obligation d'honorabilité s'effectue par la préfecture au moment de la déclaration d'activité puis de la délivrance de la carte professionnelle.

Il est fortement conseillé à tous les bénévoles œuvrant au sein des structures d'intégrer le programme de formation fédéral.

A cette occasion, les services des DRAJES ou des SDJES peuvent vérifier le casier judiciaire de la personne concernée et le fait qu'elle ne soit pas inscrite au Fichier Judiciaire des Auteurs d'Infractions Sexuelles (FIJAIS). Cette vérification s'effectue normalement tous les ans.

Tout dirigeant souhaitant embaucher de manière rémunérée un diplômé d'état ou un CQP doit vérifier qu'il dispose bien d'une carte professionnelle à jour via le site : https://eaps.sports.gouv.fr/

ANNEXE 1 (suite 4) : Plan de prévention et de lutte contre les violences sexuelles

Tout dirigeant d'association peut être inquiété par la loi si il s'avère qu'il a eu connaissance de faits de harcèlement et/ou de violences sexuelles et n'a pas fait de signalement.

Il est normalement prévu qu'à chaque contrôle d'un stand de tir par les services des SDJES ou des DRAJES, l'identité du dirigeant et de l'ensemble des éducateurs sportifs en fonction, rémunérés ou bénévoles, doit être relevée en vue du contrôle de leur honorabilité.

Le bulletin n°2 du casier judiciaire (d'accès réservé) et le FIJAIS de l'exploitant et des animateurs, initiateurs, et BF bénévoles sont contrôlés par saisie manuelle auprès des services du Casier judiciaire. Cependant, pour les éducateurs sportifs bénévoles, il semble que les contrôles par l'administration ne soient pas systématiques et soient effectués uniquement quand une situation le justifie.

L'absence de contrôle systématique et les révélations de violences sexuelles ont poussé le ministère en charge des Sports à renforcer le contrôle sur les éducateurs bénévoles et les dirigeants d'EAPS. Il s'est rapproché des fédérations afin que cellesci fournissent leur fichier d'éducateurs bénévoles et de dirigeants d'EAPS pour contrôler également leur honorabilité de façon systématique.

Un référent honorabilité a été désigné pour la Fédération Française de Tir. Celui-ci est chargé d'extraire une base de données des bénévoles et dirigeants et ou possédant un diplôme fédéral ou d'état et de la croiser avec SI honorabilité pour le contrôle du B2 et du FIJAIS et cela chaque année.

Afin d'inciter toutes les structures à dénoncer les violences sexuelles, la campagne de communication du ministère des Sports a été publiée sur la page du département développement sur le site fédéral : https://www.fftir.org/documents-et-liens-utiles-2/

Un groupe de réflexion qui a vocation à proposer des actions ciblées est constitué de :

- L'élue référente en charge du sujet
- Le directeur du département développement
- Les directeurs du département formation fédérale et professionnelle
- Le référent en charge des violences sexuelles

Le plan de prévention, dont les grandes lignes sont présentées ci-dessous, à vocation à être mis en place durant le 1er semestre 2024 et pourra s'étoffer à court et moyen terme.

ANNEXE 1 (suite 5) : Plan de prévention et de lutte contre les violences sexuelles

ACTIONS PRÉVUES DANS LE PLAN DE PRÉVENTION

- Envisager un partenariat avec l'association Licra sport et une intervention de sensibilisation à la discrimination, l'homophobie, le sexisme, les violences sexuelles au niveau des pôles France et des cadres techniques. Un intervention a déjà eu lieu fin 2023 sur le pôle France INSEP.
- Valoriser financièrement chaque année dans le cadre du PSF les associations mettant en place des actions pour lutter contre les violences.
- Renforcer le règlement disciplinaire et la charte éthique et déontologie en mettant l'accent sur la lutte contre les violences sexuelles.
- Partage des documents d'information du ministère sur le site fédéral.
- Création d'affiches type et campagne de communication sur les championnats notamment le CDF écoles de tir.
- Proposer 1 référent VS par ligue au travers du RFL (Référent Formation Ligue)
- Insertion de deux pages sur la prévention des violences dans la formation et le guide pédagogique des jeunes encadrants.
- Réalisation pour le guide pédagogique des animateurs de clubs (3 à 4 pages de prévention).
- Réalisation en cours pour le guide pédagogique des initiateurs de club (3 à 4 pages de prévention prévues courant 2025).
- Intervention d'une heure trente, sur la nouvelle formation BFE mise en place en septembre 2024 et reconduite tous les ans.
- Mise en place d'une adresse mail dédiée pour les signalements dans l'interface EDEN.
- Mise en place d'un module sur les violences sexuelles dans les formations professionnelles et fédérales.
- Actions de sensibilisations lors des réunions de cadres techniques et rappel de la procédure de signalement et du recueil de la parole.
- Partenariat avec l'association LOG.IN sur le cyber harcèlement. Actions sur les stages cadets, sur les championnats de France et sur le regroupement des responsables entrainement des ligues.
- Intervention de la fondation sport inclusif lors du colloque des RFL (Référents Formation Lique)
- Création d'un process défini pour dénoncer une violence.
- Création de la fiche de signalement type.
- Création de la plate-forme WITIK pour le recueil des alertes harcelement.

La Fédération :

Via un signalement, la Fédération saisira le Procureur de la République par écrit sur la base de l'article 40 du Code de Procédure Pénale (CPP). Une procédure administrative sera alors engagée afin de vérifier la véracité des faits.

La Fédération devra informer la direction des sports des procédures engagées à l'adresse suivante : signal-sports@sports.gouv.fr

ANNEXE 1 (suite 6) : Plan de prévention et de lutte contre les violences sexuelles

La victime :

Peut porter plainte auprès de la police ou de la gendarmerie. Elle peut effectuer un signalement via EDEN au travers de la fiche de signalement.

NUMÉROS À RETENIR

119 116006 3919 Aide aux victimes mineurs : Enfance en danger Aide aux victimes majeurs

Aide concernant les violences faites aux femmes

Objectifs qualitatifs et quantitatifs :

Objectifs quantitatifs

- Diminuer le nombre d'alertes et de signalements de situations de violences enregistrés par les dispositifs internes ou externes (ex: plateforme 119, questionnaires, signalements Article 40) actuellement une douzaine depuis la création du la procédure.
- Réduire le nombre de signalements transmis au procureur au titre de l'Article 40 du Code de procédure pénale, signe d'une meilleure prévention et prise en charge en amont.
- Augmenter le nombre d'interventions d'associations spécialisées lors des regroupements en stage et dans les formations (nombre de sessions, nombre de participants, taux de satisfaction).
- Accroître le nombre de professionnels formés à la détection, l'écoute et l'accompagnement des victimes (formations initiales et continues).
- Augmenter le taux de recours aux dispositifs d'écoute et d'orientation (ex: appels au 3919, consultations auprès des associations, utilisation de la plateforme EDEN)
- Augmenter le nombre d'enquêtes qualitatives et quantitatives menées pour objectiver les phénomènes de violences et évaluer l'efficacité des dispositifs.

Objectifs qualitatifs

- Favoriser une meilleure libération de la parole des victimes et témoins, mesurée par la qualité des témoignages recueillis, la diversité des profils exprimant des faits.
- Création de la plate-forme WITIK pour le recueil des témoignages.
- Améliorer la qualité de l'accueil, de l'écoute et de l'orientation des victimes par les professionnels et les associations (évaluations qualitatives, retours d'expérience, taux de satisfaction).
- Renforcer la coordination entre les acteurs institutionnels et associatifs pour une prise en charge globale et cohérente des situations de violence (signal sport/FFTir/Procureur de la république)
- Développer et valoriser les mécanismes de responsabilisation sociale (groupes de parole
- Sensibiliser les publics cibles (famille, encadrement, sportifs) pour briser les tabous et prévenir les violences en amont.

ANNEXE 1 (suite 7) : Plan de prévention et de lutte contre les violences sexuelles

Indicateurs complémentaires

- Évaluer le taux de satisfaction des victimes accompagnées par les dispositifs d'écoute et d'orientation.
- Augmenter le nombre de campagnes de sensibilisation et de supports diffusés auprès des SHN et de l'encadrement.

Ces objectifs permettent d'agir à la fois sur la prévention, la détection, la prise en charge, la libération de la parole et la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour une lutte globale et efficace contre les violences.

ANNEXE 2: Convention individuelle HN 2025-2026



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR CONVENTION INDIVIDUELLE HAUT-NIVEAU

COLLECTIFS 2025/2026 Athlète de la filière de Haut Niveau

Entre:

La Fédération Française de Tir, dont le siège social se situe au 38 rue Brunel 75017 Paris, ci-après dénommée « FFTir » représentée par Monsieur **Hugues SENGER**, Président

Et:

L'athlète sous signataire, relevant de la Fédération Française de Tir, inscrit sur la liste nationale des sportifs de haut niveau

Etant préalablement exposé ce qui suit

Représenter son pays au plus haut niveau international et remporter des victoires est une consécration à laquelle aspire tout athlète. C'est conjointement le fruit d'un long investissement personnel de l'athlète et de l'efficacité du système fédéral. Dans ce cadre, l'athlète n'agit plus seulement à titre individuel ; il est aussi perçu comme un représentant de la nation, de sa fédération et de son club.

Il est apparu opportun à la FFTir de formaliser les relations qui la lient aux athlètes de la filière de haut niveau.

Cette convention individuelle, doit être signée par le Président, le Directeur Technique National et l'athlète.

ANNEXE 2 (Suite 2): convention individuelle HN 2025-2026

La présente convention a pour objet de déterminer les droits et les obligations réciproques de la FFTir et des sportifs des collectifs en vue de la préparation des échéances internationales.

En signant cette convention, la FFTir et l'athlète s'engagent à respecter les points mentionnés ci-après.

1 – ENCADREMENT

La Fédération s'engage à :

- Nommer, sur chaque pôle France, un entraîneur en charge de la préparation des sportifs.
- Désigner pour chaque sportif des collectifs un cadre national en qualité de référent.

Ce référent est le garant du projet sportif et personnel de l'athlète. Il centralise les échanges entre les parties concernées par ce projet (sportif, employeur, structure de formation, famille etc) et en tient informé la direction technique nationale (DTN).

La lutte contre les violences sexuelles dans le sport a conduit au développement du Système d'Information automatisé du contrôle d'honorabilité (SI honorabilité) des éducateurs sportifs bénévoles, les arbitres et des exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) bénévoles disposant d'une licence sportive.

Le ministère des Sports a également édité un guide disponible sur son site internet.

La Fédération Française de Tir répond à ces obligations en :

- Effectuant une veille auprès de l'ensemble des cadres techniques ;
- Contrôlant de façon régulière et récurrente l'ensemble du fichier de licenciés via le SI honorabilité :
- Mettant en place un plan de prévention et de lutte contre les violences sexuelles, dont le détail et les procédures sont disponibles sur le site internet fédéral et en ANNEXE 1 du PPF. Sur le site fédéral vous retrouverez également l'ensemble des numéros d'appels d'urgence si vous êtes victimes, témoins ou si vous vous posez des questions sur ces sujets.

2 – PROGRAMME ET MOYENS D'ACTIONS

La Fédération s'engage à :

Mettre en œuvre, pour tous les athlètes relevant des collectifs de préparation un programme de stages et compétitions. Pour les sportifs retenus en équipe de France suite aux épreuves de sélection, un programme de préparation terminale sera aussi édité. Ce programme d'actions pourra être individualisé pour les athlètes des collectifs.

ANNEXE 2 (Suite 3): convention individuelle HN 2025-2026

Dans la limite des budgets disponibles, la FFTir participera financièrement pour toutes les opérations organisées dans le cadre de la filière du haut niveau et de l'équipe de France (regroupements, stages, compétitions, opérations de communication). Conformément aux règles financières de la FFTir, selon les actions et sur décision adoptée du Comité Directeur Fédéral, le mode de remboursement des déplacements prévu est le suivant :

voiture : 0.26 € du Kmtrain : billet de 2e classe

- o avion ou locations diverses : accord préalable de la DTN.
- Demander à l'État via l'Agence Nationale du Sport (ANS), le versement d'une aide financière au profit des sportifs des collectifs 2025/2026 classés en liste Relève, Senior ou Élite, au titre du chapitre des aides personnalisées. Les modalités de versement de ces aides mandatées par la FFTir seront déterminées et envoyées par l'ANS de la façon suivante :
 - L'aide forfaitaire est versée chaque trimestre ;
 - Les demandes d'aides sociales mais également d'accompagnement (formation, manque à gagner, CIP) sollicitées par les sportifs seront étudiées par la DTN dans le cadre de la convention individualisée.
- Mettre à disposition, au titre du contrat de performance fédéral et sur proposition de l'entraîneur, une aide personnalisée forfaitaire pour le matériel et les accessoires de tir nécessaires.
 - Les remboursements de frais se feront uniquement sur facture acquittée à la date de l'année civile de référence.

Pour bénéficier de ces aides, le sportif doit être exempt d'arriérés financiers vis-à-vis de la FFTir et être à jour de la déclaration de ressources à remplir sur France.sport.

ANNEXE 2 (Suite 4): convention individuelle HN 2025-2026

L'athlète s'engage à :

- Définir en relation étroite avec son entraîneur et/ou son cadre référent, ses objectifs et son programme individuel;
- Donner régulièrement des informations à son entraîneur et/ou son cadre référent afin de lui permettre une régulation optimale du programme et une capitalisation du travail réalisé ;
- Participer à toutes les actions définies dans son programme individuel ;
- Respecter l'ensemble des règles édictées par la FFTir notamment le mode de sélection et les règles de fonctionnement de la filière du haut niveau;
- Respecter le règlement intérieur de toutes les structures support des Pôles de la filière du haut niveau et des centres d'accueil et d'hébergement utilisés pour les actions de stages et compétitions;
- Mettre en œuvre toute action jugée nécessaire pour atteindre ses objectifs sportifs dans le respect de la déontologie sportive;
- Se comporter fidèlement au code de la performance, en adéquation avec les valeurs et qualités du dispositif « Cibles Couleurs » pendant toute la durée de la présente convention.

3 - SUIVI MÉDICO-SPORTIF

La Fédération s'engage à :

- Accompagner les athlètes dans le cadre du suivi médico-sportif prévu par la loi particulièrement sur les Pôles France/Pôles France Relève;
- Respecter la confidentialité de toutes les informations médicales.

L'athlète s'engage à :

- Se soumettre à tous les examens relatifs au protocole tels que précisés dans le Règlement de la Gestion Sportive et informer son entraîneur et/ou son cadre référent, des éventuels actes médicaux pouvant avoir des conséquences sur sa participation aux compétitions de référence;
- Faire parvenir, au médecin des équipes de France de la FFTir, le compte-rendu des examens et explorations fonctionnelles exécutées dans le cadre de la surveillance médicale réglementaire (SMR).
- Informer le médecin des équipes de France de toute pathologie médicale ou chirurgicale en cours, avant tout départ en compétition.
- Informer le médecin des équipes de France de toute pathologie ultérieure au déplacement qui pourrait être en rapport avec le pays visité.

ANNEXE 2 (Suite 5): convention individuelle HN 2025-2026

4 - LUTTE CONTRE LE DOPAGE

La Fédération s'engage à :

- Diffuser toute information concernant les règlements et les actions de prévention prévues dans ce domaine;
- Apporter par l'intermédiaire, du médecin référent anti-dopage et/ou du médecin fédéral et des médecins des équipes de France, une réponse à toutes les questions relatives à la lutte contre le dopage.

L'athlète s'engage à :

- Prendre connaissance des textes et documents de référence concernant la lutte contre le dopage;
- Veiller à ne prendre aucune substance figurant sur la liste des produits interdits en cours de validité;
- Se prêter à tout contrôle en compétition, hors compétition ou à l'entraînement;
- Vérifier mensuellement son classement mondial par épreuve (ISSF);
- Tenir à jour, lorsque cela lui est demandé, à l'aide des moyens proposés par les acteurs institutionnels (AFLD, ISSF) en charge de la lutte contre le dopage, les informations relatives à sa localisation personnelle (pour les trois mois à venir) pour répondre à toute demande de contrôle inopiné (logiciel ADAMS).

5 – PUBLICITÉ ET COMMUNICATION

Promotion des équipes de France - Image collective

Conformément à la Charte du Sport de Haut Niveau, la FFTir dispose des droits exclusifs d'utilisation de l'image collective des tireurs membres de l'équipe de France. L'image de l'équipe de France est considérée collective à compter de quatre membres minimums.

Promotion des équipes de France - Image individuelle

Le sportif donne à la FFTir pendant toute la durée de la présente convention, l'autorisation d'associer son image individuelle et son nom à la FFTir pour la promotion de la discipline qu'il pratique.

Lorsque le sportif remporte une ou des médailles lors de toute compétition (y compris les Jeux olympiques ou paralympiques), il donne à la FFTir, l'autorisation d'utiliser son image individuelle (médaillée) et son nom après la compétition pour la promotion de la discipline pendant une durée d'un an suivant la compétition et pour l'information interne des partenaires sur tous supports de communication quels qu'ils soient et notamment :

affiches, tracts, licences, dépliants, catalogues, plaquettes, dossiers de presse, publicités et

ANNEXE 2 (Suite 6): convention individuelle HN 2025-2026

articles dans la presse écrite et en ligne, site internet de la FFTir, diffusion vidéo, badges d'accès aux compétitions, journaux sportifs télévisés, ainsi que tout objet publicitaire dans le cadre de la promotion de la discipline.

Cette autorisation est donnée à titre gracieux et contribue à l'ensemble des moyens financiers et matériels mis à disposition dudit sportif par la FFTir.

Cette autorisation est subordonnée à l'accord préalable du sportif concernant uniquement le choix de l'image/la photographie devant être reproduite. Sans réponse écrite (e-mail, courrier) du sportif sous 72 h, l'accord sera réputé acquis.

Le sportif donne à la FFTir pendant toute la durée de la présente convention, l'autorisation d'associer son image individuelle et son nom à la FFTir pour la promotion du dispositif « Cibles Couleurs » et des valeurs et qualités qui lui sont associées.

Dans ce cadre, il pourra être sollicité pour participer à des actions de promotion dans la mesure de ses disponibilités.

La FFTir mettra gracieusement à la disposition du sportif les images le concernant lors des compétitions pour lesquelles la FFTir est titulaire des droits d'exploitation, conformément aux dispositions de l'article L333-1 du code du sport, afin que ce dernier puisse les utiliser sur tout support de promotion le concernant (site internet du sportif, dossier de présentation, film sur le sportif par exemple) sans que cette promotion puisse mettre en difficulté un partenaire de la FFTir et à l'exclusion de toute promotion liée à des activités nuisant à l'image de la FFTir.

Le sportif avisera la FFTir de l'objet de l'utilisation de ces images et la FFTir se réserve le droit de s'y opposer.

Le sportif de haut niveau est tenu, dans l'exercice de sa liberté d'opinion et de sa liberté de communiquer des informations ou des idées, de préserver l'image de sa discipline et du sport français en général, ainsi que de ne pas porter atteinte à l'intimité, l'honneur ou la considération d'autrui.

Le sportif de haut niveau s'engage également à respecter le dress code de la FFTir mis en place sur les compétitions.

ANNEXE 2 (Suite 7): convention individuelle HN 2025-2026

6 – SUIVI DE FORMATION ET SOCIOPROFESSIONNEL

La Fédération s'engage à :

- Assurer les rôles de coordination et de centre ressources en matière de suivi de carrière des athlètes;
- Soutenir le sportif dans sa démarche ;
- Respecter la confidentialité des informations relatives à la situation personnelle du sportif contenues dans la base de données fédérale.

L'athlète s'engage à :

- Être moteur dans son projet ;
- Informer son cadre référent de son programme de formation et/ou de son projet d'orientation;
- Tout mettre en œuvre pour concilier son projet sportif et ses objectifs de formation à long terme ;
- Tenir à jour les informations relatives à sa situation personnelle dans la base de données fédérale et le portail de suivi quotidien du sportif (PSQS);

7 – RELATIONS AVEC LES PRÉSIDENTS DE CLUBS

La Fédération s'engage à :

- Établir à la demande du sportif une convocation nominative pour toutes les actions principales.

L'athlète s'engage à :

- Communiquer à la demande de son Président de club son programme d'équipe de France.

8 - NON RESPECT DES ENGAGEMENTS

Liste non exhaustive d'exemples se rapportant au non respect des engagements :

- Absences injustifiées notamment lors de préparations spécifiques ;
- Retards répétés ;

ANNEXE 2 (Suite 8): convention individuelle HN 2025-2026

- Mauvaise volonté évidente ;
- Comportement en contradiction avec l'éthique du Tir ;
- Manque de respect à l'encadrement technique ou médical ;
- Non participation ou non respect des horaires d'entrainement ;
- Non respect des règles de la surveillance médicale réglementaire (SMR) ;
- Hygiène de vie ;
- Comportement à l'intérieur et à l'extérieur du lieu d'entraînement et de compétition.

Par rapport aux compétitions internationales, stages, championnats et manifestations officielles :

- Tenue vestimentaire non respectée (tenue de ville et sportive) ;
- Comportement général...

Mesures:

Le non respect des engagements du présent contrat peut donner lieu à :

- Un avertissement oral;
- Un avertissement écrit ;
- Le retrait ou la diminution de l'aide individualisée;
- Et toute autre mesure nécessaire notamment : exclusion d'un stage de préparation, de l'équipe de France, retrait de la sélection...

ANNEXE 2 (Suite 9): convention individuelle HN 2025-2026

9 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2026.

Le Directeur Technique National ou son représentant et l'athlète sont chargés de veiller au respect des différentes clauses de cette convention.

Fait à Paris, le

Gilles MULLER Directeur Technique National

Hugues SENGER Président

Le sportif et ou le représentant légal en cas de minorité

ANNEXE 3 : convention d'athlète en pôle 2024-2025



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR CONVENTION D'ATHLÈTE EN PÔLE SAISON 2024/2025

Cette convention est passée entre les soussignés :

* entourer la mention utile

Madame / Monsieur *

NOM:

Prénom:

Né(e) leÀ

rattaché(e) au pôle France: INSEP / CREPS Bordeaux *

ou rattaché(e) au pôle France Relève du CREPS de Strasbourg / CREPS de Wattignies *

de façon permanente ou s'y entraînant régulièrement comme partenaire *;

licencié(e) à la Fédération Française de Tir pour la saison concernée

Licence n°:

ANNEXE 3 (Suite 2) : convention d'athlète en pôle 2024-2025

Demeurant :		
Portable : Mail :		
N° de passeport (civil) : Fin	de	validité :
d'une part,		
et		
La Fédération Française de Tir, 38 rue Brunel 75017 PARIS ci-après dénommée FFTir ou fédération,		
d'autre part.		
Il est convenu ce qui suit :		

ANNEXE 3 (Suite 3): convention d'athlète en pôle 2024-2025

Article 1 - La fédération

La FFTir s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour aider les athlètes en pôle à atteindre les objectifs élevés qu'ils se sont fixés en leur offrant notamment son assistance et le suivi d'un entraînement régulier.

Prise en charge financière (tir et pension)

Les frais liés à la pratique sportive de tir, du fait de l'inscription au pôle, sont pris en charge entièrement par la fédération (salaire des entraineurs, véhicules, munitions, cibles, plateaux, équipements, matériels, locations diverses) à l'exclusion des armes, accessoires et des équipements de tir qui restent à la charge des tireurs.

Pour les frais liés aux déplacements du pôle (compétitions amicales/circuits nationaux), il faudra se renseigner auprès du coordonnateur de pôle concerné pour en obtenir la répartition.

Les frais relatifs à la pension sont pris en charge par la fédération selon un pourcentage prévu par un barème révisé chaque année. Ce pourcentage de prise en charge est déterminé en début de saison selon des **critères d'âge (année N) et de performance (année N-1 et N).** Il pourra être revu en milieu d'année sportive si les résultats l'imposent. Le barème, joint en annexe 4 de cette convention, est établi annuellement pour une période allant du 1^{er} septembre

31 août. Il est communiqué aux athlètes dès sa parution plusieurs mois avant la rentrée de septembre. Il est également mis en ligne sur le site de la fédération.

En ce qui vous concerne, Mme/Mlle/M. NOM et prénom, le pourcentage de prise en charge des frais de pension par la fédération est pour cette saison de : XXX %

Suivi médical

La fédération s'engage à proposer une équipe médicale afin d'assurer le suivi de chaque athlète, de lui donner des indications et des conseils pour un développement optimum de ses capacités et du suivi de sa santé.

Cette équipe peut-être celle de l'INSEP, du CREPS d'accueil de la structure, celle de la fédération ou bien une autre extérieure.

Assurance

La souscription de la licence fédérale auprès du club d'appartenance du tireur assure les garanties responsabilité civile et assistance du contrat fédéral. La licence devra être renouvelée au début septembre de la saison en cours.

La fédération informe ses pratiquants de leur intérêt à souscrire simultanément une garantie individuelle accident.

ANNEXE 3 (Suite 4): convention d'athlète en pôle 2024-2025

Suivi social et formation

La fédération mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition pour aider les athlètes en structure à réaliser leur double projet : sportif et scolaire/universitaire.

Article 2 - L'athlète

En incorporant un centre d'entrainement permanent (pôle - liste en annexe 1), l'athlète s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre le niveau d'excellence par :

- ses résultats sportifs,
- ses résultats scolaires ou universitaires,
- son comportement,
- son attitude générale dans le pôle et lors des déplacements : compétitions, stages ou toutes autres actions.

L'athlète s'engage également à respecter les statuts, les règlements et le code de la performance (https://www.fftir.org/code-de-la-performance/) édités par la FFTir et à agir en conformité avec la charte du haut niveau du ministère chargé des Sports.

En contrepartie de l'aide qu'il reçoit, l'athlète s'engage à respecter la déontologie du sportif de haut niveau, les règlements sportifs, les règles de bonne conduite en usage dans le monde de la compétition où il évolue.

Suivi Médical

En utilisant les structures médicales mises à sa disposition par la fédération et le pôle, l'athlète assure sous sa responsabilité personnelle et en toute indépendance sa propre surveillance médicale.

Dans le cas où l'athlète connait un problème médical qui peut avoir une incidence sur son entraînement, sa participation aux compétitions nationales et internationales ou la santé d'autrui, il doit informer le médecin de la structure et l'encadrement sportif (pôle, collectif national, équipe de France) dans le plus bref délai.

Il lui appartient de spécifier son statut d'athlète de haut niveau lors de toute visite médicale hors structure ou d'achat de médicaments.

L'athlète s'engage à effectuer les bilans médicaux relatifs à la surveillance médicale réglementaire (SMR) obligatoire d'après les arrêtés du 11 février 2004, du 16 juin 2006 et du 25 juin 2016 (pour toute information, s'adresser au responsable de pôle ou médecin du pôle ou de la fédération).

L'athlète s'engage à consulter un médecin avant toute consommation de complément alimentaire.

ANNEXE 3 (Suite 5): convention d'athlète en pôle 2024-2025

Plus particulièrement, l'athlète s'engage à respecter les points suivants :

Entraînements

L'athlète s'engage à :

- respecter le plan d'entraînement établi par les entraîneurs de pôle,
- suivre l'intégralité des stages pour lesquels il a été sélectionné par la fédération ou le pôle,
- participer à tous les entraînements et activités programmés par la structure d'appartenance. Toute absence devra faire l'objet d'un accord préalable des entraîneurs du pôle.

Programme des compétitions

L'athlète participera aux rencontres nationales, internationales pour lesquelles il/elle aura été sélectionné(e) par la fédération ou le pôle. L'entraîneur de la structure établira le programme de compétition en accord avec les entraineurs nationaux.

Pour participer à des compétitions ou stages hors pôle, l'athlète doit au préalable informer le responsable du pôle.

L'athlète se soumettra à tous les contrôles antidopage demandés par les Pouvoirs Publics, la FFTir ainsi que tous les organismes nationaux et internationaux habilités.

L'athlète devra être inscrit à la Sécurité Sociale et en faire la preuve (présentation de l'attestation de la Carte Vitale). L'athlète est interdit d'entraînement et de compétition en cas de non inscription à la Sécurité Sociale. La FFTir se tient à la disposition des athlètes pour trouver des solutions en cas de difficulté d'inscription.

Promotion

Conformément au code de la performance, la FFTir dispose des droits d'utilisation de l'image collective des tireurs membres des pôles. L'image des athlètes de pôle est considérée collective à compter d'une prise de vue de 4 membres minimum.

De plus, l'athlète donne à la FFTir pendant toute la durée de la présente convention, l'autorisation d'utiliser son image individuelle et son nom pour la promotion de la discipline qu'il pratique :

- sur tous les supports de communication quels qu'ils soient et notamment : affiches, tracts, dépliants, catalogues, dossiers de presse, publicités et articles dans la presse écrite, site Internet et réseaux sociaux de la FFTir ou du pôle, diffusion vidéo, badges d'accès aux compétitions, journaux sportifs télévisés,
- ainsi que sur tous les objets publicitaires que la FFTir donne au public ou qu'elle vend pour obtenir des recettes lui permettant de fournir une aide financière à l'athlète. Cette autorisation est subordonnée à l'accord préalable de l'athlète sur

ANNEXE 3 (Suite 6): convention d'athlète en pôle 2024-2025

l'image / la photographie devant être reproduite. Sans réponse écrite (e-mail, fax...)
 de l'athlète sous 72 h, l'accord sera réputé acquis.

En cas de manquement de l'athlète à ses obligations, le Directeur Technique National peut prendre des mesures telles que définies à l'annexe 2 et peut également saisir la commission nationale de discipline de la FFTir qui pourra infliger d'autres sanctions.

Les difficultés d'interprétation de la présente convention et les litiges qui pourraient naître de son application, seront soumis à la commission nationale de discipline de la FFTir.

Comportement et esprit d'équipe

L'athlète de haut niveau représente sa fédération et son sport. Il est un exemple pour l'ensemble des licenciés et des sympathisants du sport et de la fédération, notamment pour l'ensemble de la jeunesse. Il se doit de respecter l'image de marque de la fédération et du sport qu'il pratique et d'agir en toutes circonstances en respectant la déontologie du sportif de haut niveau.

L'athlète s'engage à avoir à l'égard de ses camarades et des dirigeants élus ou professionnels, une attitude de conciliation favorisant le progrès de chacun et la cohésion au sein de l'équipe.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention est valable pour la saison 2024/2025 soit du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

Athlète (Nom et signature ci-dessous)

Représentant légal pour les mineurs (Nom et signature ci-dessous)

Responsable du pôle (Nom et signature ci-dessous)

Directeur Technique National (Nom et signature ci-dessous)

ANNEXE 3 (Suite 7) : convention d'athlète en pôle 2024-2025

LISTE DES ANNEXES

- 1. LISTE DES PÔLES DE LA FFTIR
- 2. MESURES DISCIPLINAIRES MOTIFS DE SANCTION
- 3. BARÈME DE PRISE EN CHARGE

ANNEXE 3 (Suite 8) : convention d'athlète en pôle 2024-2025

ANNEXE 1 - LISTE DES PÔLES

- PÔLE FRANCE INSEP
- PÔLE FRANCE CREPS BORDEAUX NOUVELLE AQUITAINE
- PÔLE FRANCE RELÈVE CREPS STRASBOURG
- PÔLE FRANCE RELÈVE CREPS WATTIGNIES HAUTS DE FRANCE

ANNEXE 3 (Suite 9): convention d'athlète en pôle 2024-2025

ANNEXE 2 - MESURES DISCIPLINAIRES - MOTIFS DE SANCTION

Mesures disciplinaires:

Le non-respect des engagements du présent contrat peut donner lieu à :

- un avertissement oral et/ou écrit par le cadre responsable du pôle,
- un avertissement écrit par le directeur du PPF * en charge des pôles,
- l'exclusion temporaire ou définitive de la structure par le Directeur Technique National.
- une non prise en charge financière des frais de pension par la fédération.

En fonction du degré de la faute sanctionnée les mesures les plus contraignantes peuvent être prises directement.

Motifs pouvant entrainer une sanction (liste non exhaustive):

- absences injustifiées,
- retards répétés,
- mauvaise volonté évidente,
- comportement en contradiction avec l'éthique du sport de haut niveau,
- manque de respect à l'encadrement,
- hygiène de vie inadaptée (sommeil, alimentation, repos...).,
- comportement négatif à l'intérieur et à l'extérieur du pôle, du CREPS et des établissements scolaires ou universitaires,
- non respect des consignes d'hygiène sanitaire et de sécurité,
- non paiement à la fédération des frais de pension.

Commission de gestion des pôles :

Le coordonnateur d'un pôle, le directeur du PPF ou le DTN peuvent demander l'avis de la commission de gestion des pôles sur tous les sujets liés à la discipline. La commission se réunira dans les plus brefs délais en présentiel ou en distanciel pour étudier le cas à traiter et rendre un avis.

La Commission se compose des personnes suivantes :

- Directeur du PPF (Président de la commission),
- Directrice de la Performance ou son représentant,
- les coordonnateurs de pôle ou leur représentant,
- un cadre d'État ou fédéral, hors ceux en pôle,
- un sportif de HN majeur en pôle.

^{*} PPF : Projet de Performance Fédéral

ANNEXE 3 (Suite 10) : convention d'athlète en pôle 2024-2025

Les deux derniers membres sont désignés au cas par cas par le président de la Commission.

Toute autre personne peut être entendue par la Commission dans le cadre du dossier à traiter.

ANNEXE 3 (Suite 11) : convention d'athlète en pôle 2024-2025

ANNEXE 3 – BARÈME DE PRISE EN CHARGE

N= =Tir	Edité le 19 décembre 2023						
	NB : les frais liés au fonctionnement des pôles sont pris en charge à 100% par la fédération.	CADET 2 et <	CADET 3	JUNIOR 1	JUNIOR 2	JUNIOR 3	SENIOR 1 DAME 1
CATÉGORIE A	Epreuves Olympiques ou Paralympiques: Médaillé aux Jeux Olympiques et Paralympiques Médaillé individuel ou mixed team: championnat du Monde/d'Europe (juniors/seniors), coupe du Monde (seniors), Jeux Européens (seniors) et finale des coupes du Monde				80%	80%	80%
CATÉGORIE B	Epreuves Olympiques ou Paralympiques : Sélectionné aux Jeux Olympiques ou Paralympiques Finaliste individuel et mixed team : championnat du Monde/d'Europe, coupe du Monde, Jeux Européens (seniors) et finale des coupes du Monde Médaillé équipe : championnat du Monde et d'Europe (juniors/seniors) Médaillé aux Jeux Olympiques de la Jeunesse Médaillé Individuel en coupe du Monde juniors	mpiques mnat du Monde/d'Europe, coupe du Monde, es du Monde et d'Europe (juniors/seniors) sse ors 80% 80% 80% timesse tatire		6 80%		70%	70%
CATÉGORIE C	Epreuves Olympiques ou Paralympiques : Sélectionné aux Jeux Olympiques de la Jeunesse Médaillé au championnat du Monde universitaire Finaliste individuel et mixed team en coupe du Monde juniors						60%
CATÉGORIE D	Sélectionné aux championnats du Monde, d'Europe et en coupe du Monde juniors/seniors Médaillé en individuel en compétitions internationales inscrites au calendrier fédéral (y compris Jeux Méditerranéens)			70%	60%	60%	50%
CATÉGORIE E	Sélectionné en Équipe de France (PPF) Sélectionné en compétition internationales inscrites au calendrier fédéral (y compris Jeux Méditerranéens)	70%					40%
CATÉGORIE F	Sans statut			50%	40%	30%	30%
CATÉGORIE G	1ère année en pôle sans statut			60%	50%	50%	30%
	ATÉGORIE H Partenaire d'entraînement		Selon catég	orie référence	ée ci-dessus		
CATÉGORIE H			Si recruté par la fédération				
				par la fédéra			

1) LA CATÉGORIE D'ÂGE À PRENDRE EN COMPTE EST CELLE DE LA SAISON EN COURS 2) CES BARÈMES PEUVENT NE PAS ÊTRE APPLIQUÉS POUR :

- des raisons disciplinaires
 une fin de carrière
 un manque d'assiduité et/ou d'engagement



ANNEXE 4 : convention individualisée Projet de Performance Individuel (PPI) exemple : Pistolet-2025

	NOM PRÉNOM ADRESSE
PISTOLET	TÉL MOBILE
	E-mail
	CLUB
photo du tireur	LIGUE
CATÉGORIE	ÉPREUVES
COLLECTIF: Entraîneur responsable: Âge: Catégorie: Liste haut niveau au 01/01/25 Élite Senior Rélève Surclassement international prévu (précisez):	Olympiques: Autres épreuves mondiales: * noter l'ordre de priorité 1-2-3
<i>*</i>	N INDIVIDUALISÉE

conv indiv p1

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR - 38 RUE BRUNEL - 75017 PARIS - TÉL 01 58 05 45 45 - www.fftir.org

ANNEXE 4 (suite 2) : convention individualisée – Projet de Performance Individuel (PPI) exemple : Pistolet-2025

SITUATION SPORTIVE en 2025			
ATHLÈTE ENCADREMENT NATIONAL			
ВІ	LAN		
RAPPEL DES OBJECTIFS 2024 :	> objectifs ajustés		
<u>RÉSULTATS 2024</u> :	> bilan sportif par l'entraîneur de la discipline		
BILAN DE LA SAISON :			
OBJI	ECTIFS		
OBJECTIFS 2024 :	> objectifs ajustés		
SOUHAITS COMPLÉMENTAIRES :	Compléments d'informations :		

conv indiv p2

ANNEXE 4 (suite 3) : convention individualisée – Projet de Performance Individuel (PPI) exemple : Pistolet-2025

	SITUATION DU SPORTIF en 2025				
ATHLÈTE EN STRUCTURE D'ENTR	RAÎNEMENT en janvier 202	5			
Si oui merci de remplir toutes les cases suivantes	:				
Pôle :	□INSEP	BORDEAUX			
	STRASBOURG	WATTIGNIES			
Centre régional :	ANTIBES	ROCHEFORT			
Centre de préparation :	☐ CNTS	_	_		
Qualité du sportif :	□INTERNE	EXTERNE	☐ PARTENAIRE		
% de prise en charge fédérale :	%	%	%		
SITUATION PROFESSIONNELLE, U	INIVERSITAIRE OU SCOLA	IRE DU SPORTIF EN	JANVIER 2025		
Veuillez détailler votre réponse en précisant la f	ilière, le grade ou tout autre précision	on importante (entrée dans ur	ne école, souhait de reconversion)		
Profession:					
Employeur (Nom et secteur d'activité) :					
Fonction au sein de l'entreprise :	_	Grade :			
☐ Temps complet	☐ Temps Partiel	nombre d'heures par s	emaine :		
Université - École - Lycée (Nom et Ville) :		Fillière :			
		Arraés Classes			
		Année - Classe :			
Faculté - Institut - Prépa (Nom et Ville) :		Fillière :			
		Année - Classe:			
Si un changement de SITUATION DU SPO	ORTIF est envisagé en 2025 ou	2026, merci de le précise	er ici		
MANQUE À GAGNER - DEMANDE DE L'A	ATHLÈTE				
VERSEMENT EMPLOYEUR (CIP)					
Les calculs seront effectués sur la base d Prise en charge 50% ANS - 50% FFTir	lu dossier renvoyé complet au s	service socio-professionr	iel de la FFTir		
Prise eli charge 30 % ANS - 50 % FFTII					
	Nombre de JOURS demandé				
VERSEMENT SPORTIF	Montant journalier en € (=mo				
Observations Demorrance	jours annuel travaillés (environ				
Observations - Remarques :					
AIDES et REVENUS COMPLÉMENTAIRES PERÇUS ou À PERCEVOIR SUR LA SAISON 2024-2025					
CONTRATS DIVERS (matériels, munitions, imag	-		nt annuel (somme ou matériel) :		
convention) Primes à la performance reçues en 2024		Monta	 nt :		
(FFTir/ISSF)		one			

conv indiv p3

ANNEXE 4 (suite 4) : convention individualisée – Projet de Performance Individuel (PPI) exemple : Pistolet-2025

AIDES FINANCIÈRES Entraînement				
Barème maximum établi selon le statut et la distance avec le site principal d'entraînement Statut de l'athlète -50 kms entre 51 et 100 kms +101 kms				
CELLULE HP ANS	2000			
ELITE/SENIOR/RELEVE	1000	2000	2500	

	INFORMATIONS sur les lieux d'entraînement de l'athlète				
	STAND D'ENTRAÎNEMENT				
Nom du/des stands d'entraînement fréquentés (Nom du club)	Adresse de départ (Domicile ou pôle) = A	Adresse du stand d'arrivée = B			

ANNEXE 4 (suite 5) : convention individualisée – Projet de Performance Individuel (PPI) exemple : Pistolet-2025

AIDES FINANCIÈRES Complémentaires			
FRAIS DE FORMATION		MONTANT DEMANDÉ :	
ORGANISME DE FORMATION :	***	MONTANT DEMANDE.	
TYPE	***		
AMÉNAGEMENTS			
LIEU			
DATES			
		MONTANT:	
AIDES DÉJÀ SOLLICITÉES :			
Nom de l'organisme sollicité :			
AIDES SOLLICITÉES auprès d'une MRI	(Majean Pégianala da la Porformanca)	MONTANT DEMANDÉ	
	(Maison regionale de la Ferrormanoe)	ou nombre d'heures:	
MRP de : Nature détaillée de la demande formulé	a auprès de la MDD :		
Nature detaillee de la demande formule	e aupres de la MITF.		
		11	
DIVERS - BESOINS PARTICULIERS *		MONTANT DEMANDÉ	
		ou nombre d'heures:	

conv indiv p5

^{*}Si par exemple vous cherchez un préparateur mental mais que vous ne trouvez pas la personne adéquate il est important c

ANNEXE 4 (suite 6) : convention individualisée – Projet de Performance Individuel (PPI) exemple : Pistolet-2025

Nombre de séances

Identification des besoins en préparation mentale

AIDES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES (suite)

Coût /séance

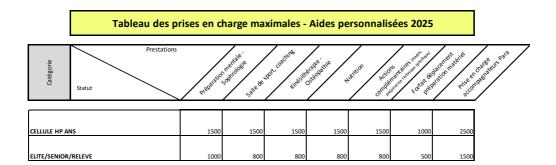
Aide demandée (selon le barême FFTIR)

Coût total

Nom Prénom du praticien :	Adresse mail d	u praticien :	a a	Téléphone du praticien :	
Identification des besoins en préparation physique					
Nom Prénom du coach sportif si vous en avez un :	Adresse mail d	u coach :	a	Téléphone du coach :	
Identification des besoins en kinésithérapie/ostéothérapie					
Nom Prénom du praticien :	Adresse mail d	u praticien :	@ <u>.</u>	Téléphone du praticien :	
Identification des besoins en nutrition					
Nom Prénom du praticien si vous avez un suivi :	Adresse mail d	u praticien :	@	Téléphone du praticien :	
Identification des aides complémentaires Type de besoins :					
Nom Prénom du praticien si vous avez un suivi :	Adresse mail d	u praticien :	@ <u>.</u>	Téléphone du praticien :	
Identification du déplacement matériel (1x)	Type de matériel	Lieu	Coût total		
Identification des besoins en matériel Matériel (voir liste et barème joints)			Prix d'achat ou de modification	Aide demandée (selon le barême FFTIR)	Montant aide retenu
Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance de la Convention Individuelle et m'engage à en respecter les termes pour la saison sportive 2024-2025					
<u>Le sportif</u>		Le directeur	de discipline		<u>Le DTN</u> ou son représentant
DATE:					
SIGNATURE:					

conv indiv p6

ANNEXE 4 (suite 7) : convention individualisée – Projet de Performance Individuel (PPI) exemple : Pistolet-2025

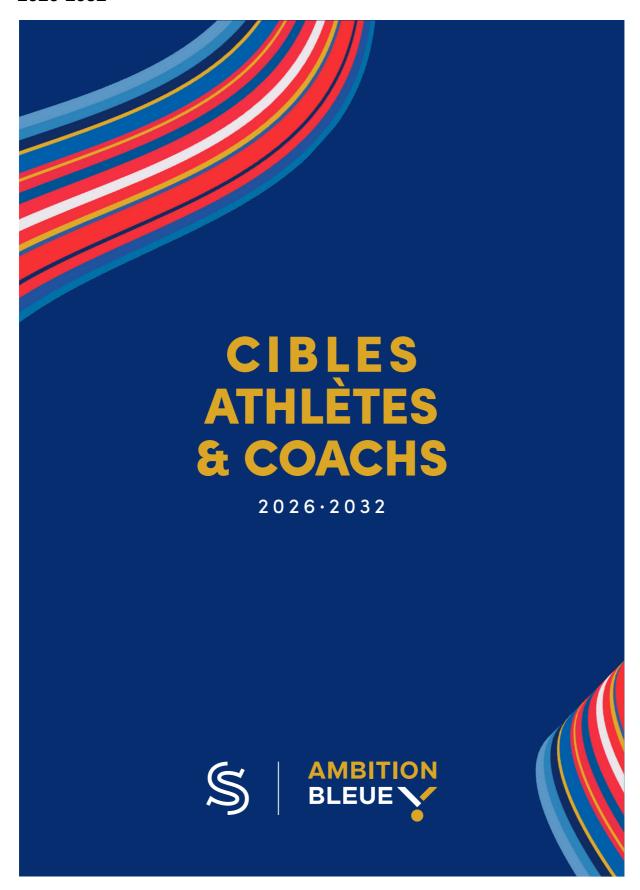


barème aides 2025

ANNEXE 4 (suite 8) : convention individualisée – Projet de Performance Individuel (PPI) exemple : Pistolet-2025

^	ides personnalisées 2	025			
	Aides personnalisées 2025 Participation fédérale maximum pour le matériel de tir - Pistolet				
	TYPE DE MATÉRIEL	PARTICIPATION FÉDÉRALE MAXIMUM			
	Pistolet 10m	1 400 €			
	Pistolet 25m	1 300 €			
	Cartouche Air	110 €			
PISTOLET	Crosse10m	150 €			
PIST	Crosse 25m	180 €			
	Malette Arme	200 €			
	Télescope observation	180 €			
	Monture de lunette	180 €			
	Chaussures de tir	150 €			

ANNEXE 5 : Guide méthodologique ANS – Cibles Athlètes & Coachs 2026-2032



La France s'est fixée pour ambition de s'inscrire durablement au plus haut rang mondial des nations sportives.

La réussite de cet objectif, confiée au pôle Haute Performance de l'Agence nationale du Sport, sera directement liée au nombre et à la dynamique des médailles obtenues, particulièrement celles en Or.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, et ce notamment grâce aux moyens octroyés par l'État, l'Agence a développé plusieurs dispositifs de soutien au sport de haut niveau français, dont plus particulièrement :

- Le Contrat de Performance olympique/paralympique (échéances 2026/2028);
- ¿accompagnement socioprofessionnel des athlètes ;
- Le Plan COACHS;
- Les Maisons Régionales de la Performance.

AMBITION BLEUE
/ Cibles Athlètes & Coachs - 2026-2032



À travers ces soutiens, les fédérations et l'Agence s'accordent sur les plans d'actions à déployer afin que toutes les générations d'athlètes et d'entraîneurs présentant des capacités de performance puissent exprimer leur plein potentiel.

Dans la continuité de la stratégie Ambition Bleue qui a mené la délégation française à des résultats sportifs historiques, et afin de continuer de répondre efficacement à la mission qui lui a été confiée, l'Agence a identifié trois cibles prioritaires qu'elle accompagnera de manière individualisée pour les échéances à venir :

CELLULE PERF

2026 / 2028

RADAR 2026 / 2028 CELLULE AMBITION 2028 / 2030 / 2032

L'Agence continuera d'accompagner les autres Sportifs de Haut Niveau à travers les plans d'action des fédérations financés par les Contrats de Performance et les dispositifs suivi socioprofessionnels.

La mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement portés par l'Agence dépendra néanmoins des budgets qui lui seront alloués.

AMBITION BLEUE / Cibles Athlètes & Coachs - 2026-2032

CIBLES PRIORITAIRES

Dans le cadre de la stratégie Ambition Bleue, le périmètre des trois cibles dites Prioritaires concernera les fédérations, athlètes et coachs dont les épreuves sont inscrites au programme des prochains JOP. La validation des critères et des listes sera réalisée en concertation avec les fédérations.

Nouveauté! Dans un souci de simplification, le Cercle Haute Performance est supprimé.

1.1 ATHLETES PRIORITAIRES

CELLULE PERF 2026/2028 Priorité #1



CIBLES

Potentiels avérés de médailles aux prochains JOP 2026 et 2028.



CRITÈRES

- # Identification du potentiel à partir des résultats effectués sur les compétitions internationales de référence récentes;
- # Indicateurs athlètes: podium aux derniers Championnats du Monde et JOP ou indicateurs envisagés en lien avec les DTN, s'ils illustrent le potentiel avéré des sportifs (médaillables JOP);
- # Indicateurs équipes et relais : Seuls les athlètes ayant participé à l'épreuve finale pour la médaille seront identifiés dans la Cellule Perf (ne sont pas intégrés les remplaçants et les sportifs ayant uniquement participé aux « tours qualificatifs »).

Une mise à jour a été réalisée après les JOP de Paris. La dernière version à date (octobre 2024) regroupe principalement les médaillés aux JOP 2024 et les médaillés des dernières compétitions mondiales pour les athlètes des disciplines « hiver » préparant les JOP 2026.

4





ACCOMPAGNEMENT AGENCE*

- # Garantie d'un seuil de 40K€ de ressources annuelles brutes (calcul sur la base du cumul des ressources comprenant le salaire, les aides des collectivités, les prises en charge des frais de pension, les contrats d'image, partenariats, équipementier, fournisseur de matériel...);
- # Priorité sur les dispositifs suivi socioprofessionnels (CIP/CAE, aides sociales, à la professionnalisation, aux parcours de formation...);
- # Possibilité de soutien au projet individuel via le Contrat de Performance et l'expertise des Maisons Régionales de la Performance, sous condition de validation Fédération/Agence;
- # Identification dans le Plan COACHS de l'entraineur en responsabilité de la mise en œuvre du projet de l'athlète ou de l'équipe.

*Seuls les athlètes à jour de leur déclaration de ressources sur France.sport sont éligibles à un accompagnement.



FINANCEMENT

- # Accompagnement financé par le Contrat de Performance OLY/PARA et les aides en lien avec les dispositifs suivi socioprofessionnels;
- # Athlètes Paralympiques 2026/2028 : Possibilité de financement des actions mises en place par les Maisons Régionales de la Performance (MRP) si elles sont ponctuelles et complémentaires à celles prévues dans le Contrat de Performance ;

NB: pour les athlètes paralympiques, le projet de performance individuel (PPI) validé par l'Agence et la fédération, précise la répartition du financement partagé MRP et Fédération (contrat de performance et/ou fonds propres de la fédération).

RADAR 2026/2028 Priorité #2



CIBLES

Nouveaux athlètes arrivés récemment sur le circuit senior, avec un potentiel EXCEPTIONNEL à proximité des critères de la Cellule Perf.



CRITÈRES

- # Athlètes réalisant déjà des performances remarquables en catégorie Senior mais sans les avoir encore reproduites dans des compétitions de référence ;
- # Athlètes présentant une courbe de progression hors normes. Leur caractère exceptionnel ne permettra sans doute pas d'en identifier dans toutes les fédérations.



ACCOMPAGNEMENT AGENCE*

- # Priorité sur les dispositifs suivi socioprofessionnels (CIP/CAE, aides sociales, à la professionnalisation, aux parcours de formation...);
- # Possibilité de soutien au projet individuel via le Contrat de Performance et l'expertise des Maisons Régionales de la Performance, sous condition de validation Agence/Fédération;
- # Identification de l'entraineur en responsabilité du projet sportif dans les actions Plan COACHS, pour bénéficier de l'accompagnement de montée en compétences.

*Seuls les athlètes à jour de leur déclaration de ressources sur France.sport sont éligibles à un accompagnement.



FINANCEMENT

- # Accompagnement financé par le Contrat de Performance OLY/PARA et les aides en lien avec les dispositifs suivi socioprofessionnels;
- # Athlètes Paralympiques 2026/2028 : Possibilité de financement des actions mises en place par les MRP si elles sont ponctuelles et complémentaires à celles prévues dans le Contrat de Performance ;
- # Athlètes Olympiques 2026/2028 : Possibilité de financement à titre exceptionnel par les MRP, sous validation Agence/Fédération.

NB: pour les athlètes paralympiques, le projet de performance individuel (PPI) validé par l'Agence et la fédération, précise la répartition du financement partagé MRP et Fédération (Contrat de Performance et/ou fonds propres de la fédération).

6



CELLULE AMBITION 2028/2030/2032 Priorité #3



CIBLES

- # Athlètes identifiés sur une trajectoire de médaille potentielle pour les JOP 2030 et 2032, réalisant déjà des performances remarquables dans les compétitions mondiales « jeunes ».
- # Athlètes à proximité des critères de la Cellule Perf 2028.



CRITÈRES

AMBITION 2028:

Résultats sportifs proches des podiums mondiaux.

AMBITION 2030/2032:

- # Résultats dans les catégories jeunes (compétition de référence à identifier avec la fédération).
- # Autres critères spécifiques : Mesure de la performance (temps, distance, précision, score, etc.), critères physiques, techniques, morphologiques, en lien avec les couloirs de performance de la concurrence mondiale dans ces catégories d'âge.



ACCOMPAGNEMENT AGENCE*

- # Priorité sur les dispositifs suivi socioprofessionnels (CIP/CAE, aides sociales, à la professionnalisation, aux parcours de formation...);
- # Possibilité de soutien au projet individuel via le Contrat de Performance et l'expertise des Maisons Régionales de la Performance, sous condition de validation Agence/Fédération;
- # Identification de l'entraineur en responsabilité du projet sportif pour bénéficier d'actions de montée en compétences.

*Seuls les athlètes à jour de leur déclaration de ressources sur France.sport sont éligibles à un accompagnement.



FINANCEMENT

- # Accompagnement financé par les Contrats de Performance OLY/PARA et DURABLE, les aides personnalisées et les aides à la professionnalisation CIP/CAE pour les athlètes majeurs ;
- # Projets individuels complémentaires: possibilité de financement des actions mises en place par les MRP si elles sont complémentaires à celles prévues dans le Contrat de Performance.

NB: Le projet de performance individuel (PPI), validé par l'Agence et la Fédération, précise la répartition du financement partagé MRP et Fédération (Contrat de Performance et/ou fonds propres de la Fédération).

ENGAGEMENTS DES ATHLÈTES



- # Respecter le projet fédéral et participer aux actions sollicitées par la Fédération;
- # Remplir les données individuelles dans France.sport et compléter ses ressources individuelles avec sincérité;
- # Respecter les règles éthiques (agir contre le dopage, contre la corruption, prévenir les discriminations, préserver l'intégrité...);
- # Accepter le suivi Data quand existant (Athlète 360, analyse vidéo...);
- # Promouvoir les soutiens des partenaires (réseaux sociaux, opérations presse...).



ENTRÉES / SORTIES



CELLULE PERF 2026/2028

- # Actualisation des listes des cibles prioritaires en fonction des performances sportives réalisées sur les compétitions de référence;
- # Étude des Entrées et Sorties par la Commission nationale Agence nationale du Sport, en concertation avec les Fédérations, selon le calendrier des compétitions de référence;
- # Entrée / Sortie : Communication conjointe Agence / Fédération à l'attention de l'athlète ;
- **# Sortie :** attention particulière portée par l'Agence pour accompagner la transition, si nécessaire, après concertation avec la Fédération.



RADAR 2026/2028

- # Actualisation des listes des cibles prioritaires en fonction des performances sportives réalisées sur les compétitions de référence;
- # Etude des Entrées et Sorties par la Commission nationale Agence nationale du Sport, en concertation avec les Fédérations, selon le calendrier des compétitions de référence;
- # Entrée/Sortie : Communication conjointe Agence / Fédération à l'attention de l'athlète.



CELLULE AMBITION 2028/2030/2032

- # Actualisation des listes des cibles prioritaires en fonction des performances sportives réalisées sur les compétitions de référence et de l'analyse des courbes de performance;
- # Etude des Entrées et Sorties par la Commission nationale Agence nationale du Sport, en concertation avec les Fédérations, selon le calendrier des compétitions de référence et les courbes de performance;
- # Entrée/Sortie : Communication conjointe Agence / Fédération à l'attention de l'athlète.

AMBITION BLEUE / Cibles Athlètes & Coachs - 2026-2032

9

1.2 COACHS PRIORITAIRES

PLAN COACHS 2026/2028 Priorité #1



CIBLES

Est éligible au Plan COACHS, l'entraineur(e) en responsabilité de la mise en œuvre du projet de performance d'un athlète ou d'une équipe identifié(e) en Cellule Perf.



CRITÈRES

- # Identification d'un seul entraineur pour un potentiel médaille, sauf cas exceptionnel pris en compte par l'Agence.
- # Validation de la liste des entraineurs Plan COACHS par la Commission Nationale Agence, en concertation avec les Fédérations. Evolution de la liste au regard des Entrées et Sorties des athlètes de la Cellule Perf.



ACCOMPAGNEMENT AGENCE

- # Valorisation financière (18K€ brut chargé annuel/entraineur(e);
 - → Non cumulable lorsque l'entraineur est en charge de plusieurs athlètes en Cellule Perf.
 - → Elle peut être divisible à la demande du DTN, sur un effectif très limité, et après validation par le Pôle HP de l'Agence.
- # Séminaires Plan COACHS;
- # Actions de montée en compétences (coach de coach, webinaires, partages d'expériences, accompagnements individualisés...) validées en amont par la Commission Nationale Agence.



FINANCEMENT

- # Valorisation complémentaire 18K€, soutien au recrutement et autre valorisation financés par le Contrat de Performance OLY/PARA.
- **# Actions Plan COACHS** validées par la Commission Nationale Agence, financées directement, tout ou partie, par l'Agence.



ENGAGEMENTS



- # Participer aux actions d'accompagnement prévues dans le Plan COACHS, dont les séminaires (dans la mesure de compatibilité de l'agenda sportif);
- # Respecter les règles éthiques (agir contre le dopage et la corruption, prévenir les discriminations, préserver l'intégrité...).

AUTRES ENTRAINEURS Priorité #2



CIBLES

- # Entraineur(e) responsable d'un(e) athlète Radar 2026/2028;
- # Entraineur(e) responsable d'un(e) athlète Cellule Ambition 2028/2030/2032;
- # Entraineur(e) adjoint(e) d'un(e) athlète Cellule Perf.



ACCOMPAGNEMENT AGENCE

- # Priorisation pour les aides à la professionnalisation et à la valorisation via le Contrat de Performance ;
- # Actions de montée en compétences mises en place par les MRP et l'Agence.



FINANCEMENT

- **# Actions d'accompagnement** (soutien au recrutement, valorisation, développement des compétences) financées par les Contrats de Performance OLY/PARA et DURABLE.
- # Actions de développement des compétences mises en place par les MRP, financées tout ou partie par les MRP.
- # Actions spécifiques financées par l'Agence, pouvant être proposées en fonction des intérêts et des enjeux (participation aux séminaires, ateliers thématiques...).



ENGAGEMENTS

- # Participer aux actions organisées par l'Agence et les MRP;
- # Respecter les règles éthiques (agir contre le dopage, contre la corruption, prévenir les discriminations, préserver l'intégrité...).

AUTRES PUBLICS ACCOMPAGNES

2.1 ATHLETES

L'Agence continuera d'accompagner les Sportif(ve)s de Haut Niveau non identifiés dans les trois cibles prioritaires à travers les plans d'action des fédérations, financés par les Contrats de Performance. Plus les athlètes se rapprocheront des critères établis pour les cibles prioritaires, plus l'accompagnement pourra être renforcé.

ATHLÈTES

Hors Cellules Perf, Ambition et Radar



CIBLES

- # Sportif(ve)s de Haut Niveau identifiés dans les fédérations et engagés sur les projets sportifs 2026/2028, hors Cellules Perf, Ambition et Radar;
- # Sportif(ve)s de Haut Niveau issus de disciplines reconnues de haut niveau, non olympiques/paralympiques;
- # Sportif(ve)s de Haut Niveau concernés par la préparation des compétitions de référence « jeunes », hors Cellule Ambition.



ACCOMPAGNEMENT AGENCE*

- **# Soutien collectif** (stages, compétitions, structures PPF...) à travers le plan d'action fédéral ;
- # Possibilité d'accéder aux dispositifs suivi socioprofessionnels (CIP/CAE, aides sociales, à la professionnalisation, aux parcours de formation...).

*Seuls les athlètes à jour de leur déclaration de ressources sur France.sport sont éligibles à un accompagnement.





FINANCEMENT

- # Accompagnement financé par les Contrats de Performance OLY/PARA et DURABLE, les aides personnalisées et les aides à la professionnalisation, CIP/CAE, après le traitement des besoins des trois cibles prioritaires;
- # Accompagnement financé par le Contrat de Performance DURABLE pour le fonctionnement des structures PPF;



J-1 AN AVANT CHAQUE JOP

- # JOP 2026 : Avril-Mai 2025 JOP 2028 : Septembre-Octobre 2027
- # Identification des athlètes « sélectionnables aux JOP » par l'Agence en concertation avec les Fédérations.
- # Dès sélection aux JOP: Seuil de 15K€ de ressources annuelles brutes garanti par l'Agence (calcul sur la base du cumul des ressources comprenant le salaire, les aides des collectivités, les prises en charge des frais de pension, les contrats d'image, partenariats, équipementier, fournisseur de matériel…).

ENGAGEMENTS DES ATHLÈTES



- # Respecter le projet fédéral et participer aux actions sollicitées par la Fédération ;
- # Remplir les données individuelles dans France.sport et compléter ses ressources individuelles avec sincérité;
- # Respecter les règles éthiques (agir contre le dopage, contre la corruption, prévenir les discriminations, préserver l'intégrité...);
- # Promouvoir les soutiens des partenaires (réseaux sociaux, opérations presse...).

2.2 ENCADREMENT



CIBLES

Membres des staffs identifiés dans les Fédérations, hors entraineurs en responsabilité des athlètes identifiés en Cellule Perf, Radar et Cellule Ambition.



ACCOMPAGNEMENT AGENCE

Aides au recrutement, à la valorisation et au développement des compétences.



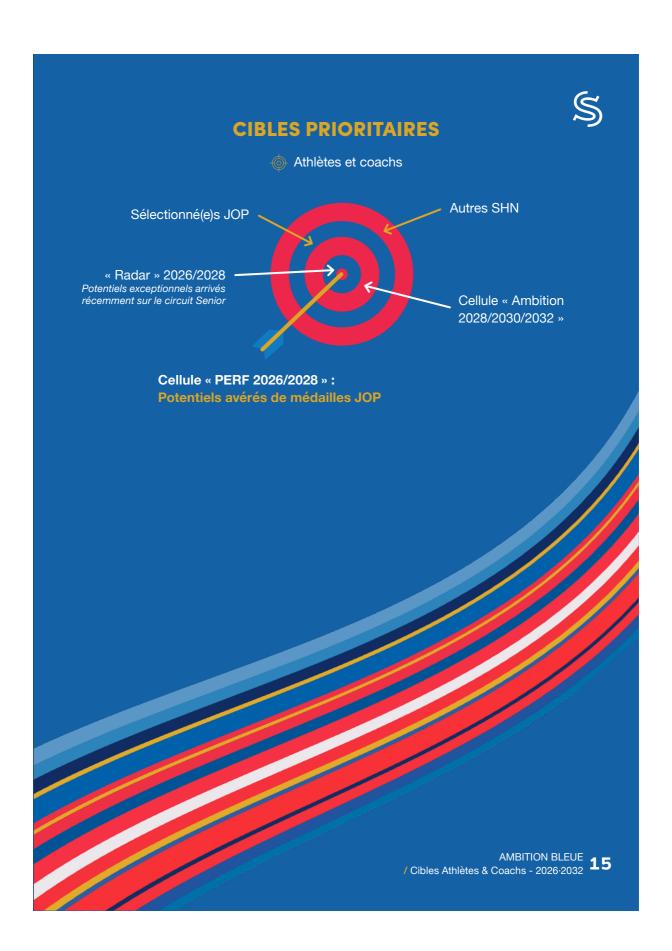
FINANCEMENT

Accompagnement financé par les Contrats de Performance OLY/PARA et DURABLE.



ENGAGEMENTS

- # Respecter le projet fédéral et participer aux actions sollicitées par la Fédération ;
- # Respecter les règles éthiques (agir contre le dopage, contre la corruption, prévenir les discriminations, préserver l'intégrité...).





ANNEXE 6: Fiche SMR-Tableau bilans médicaux 2025 (saison 2024-2025)

Bilans SMR tireurs olympiques à renvoyer au : Docteur RIDEL Christophe, 5 impasse des Abeilles 44470 CARQUEFOU Bilans SMR tireurs paralympiques à renvoyer au : Professeur François CHAPUIS, ferme St Jean, 1250 chemin du Pelet 69390 VERNAISON

Envoyer les résultats en lettre simple ou lettre suivie (mais pas en recommandé avec A/R)

DATE	FACTURE RÉGLÉE JOINTE	PRIX			
		THIX	AVIS MÉDICAL : permet la pratique du haut-niveau	COMMENTAIRES éventuels du médecin	SIGNATURE ET CACHET Nom lisible du médecin et N° de téléphone
	oui non		OUI NON	(joindre le compte rendu)	
	oui non		SANS ANOMALIE ANOMALIE	(joindre les résultats)	
	oui non		SANS ANOMALIE ANOMALIE	(joindre les résultats)	
	oui non		OUI NON		
	oui non		OUI NON		
	oui non		OUI NON		
	oui non		SANS ANOMALIE ANOMALIE	(joindre le compte rendu)	
	oui non		OUI NON	(joindre le compte rendu)	
	oui non		OUI NON		
		oui non oui non oui non oui non oui non oui non	oui non oui non oui non oui non oui non oui non	oui non SANS ANOMALIE ANOMALIE oui non OUI NON oui non OUI NON oui non OUI NON oui non OUI NON oui non OUI NON	Oui non SANS ANOMALIE ANOMALIE (joindre les résultats) Oui non

Un cahier des charges est mis en place pour chaque structure gérée par la FFTir. Les tableaux ci-dessous présente leur déclinaison en fonction du niveau dans la hiérarchie des structures : Pôles France, Pôles Relève, Centres Régionaux d'Entraînement.

	CAHIER DES CH	ARGES DES PÔLES FRANCE 1/3
Positionnement au sein du PPF	Objectif général : Excellence sportive	Préparer les athlètes afin qu'ils soient à leur optimum de leur potentiel lors de leurs participations aux compétitions de référence.
	Indicateurs de résultats : 1-Niveau de recrutement	 1-Recrutement : Deux conditions préalables sont nécessaires à minima pour intégrer un Pôle France (PF) : l'appartenance à un collectif Seniors, Dames ou Juniors ; l'inscription en liste Elite, Senior ou Relève.
	2-Niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure	 2-Niveau attendu : Après deux années de présence, puis par la suite chaque année, les performances réalisées doivent permettre un accès aux finales et aux podiums dans les compétitions de référence ; Le niveau arc-en-ciel du dispositif Cibles Couleurs doit être acquis pendant le cursus en PF ; La formation menant aux diplômes fédéraux et d'État est favorisée.
	Coordonnateur : statut, tutelle, compétences	Le coordonnateur est un cadre de la FFTir placé sous l'autorité du responsable en charge du PPF à la DTN. Il doit être en mesure de gérer humainement (athlètes et cadres), sportivement, réglementairement et budgétairement ce type de structure.
	Encadrement : qualification, conditions d'intervention	Les entraîneurs, en poste ou vacataires, sont titulaires du professorat de sport, du DESJEPS spécialité Tir ou du BEES 2° option Tir sportif. Sur dérogation du DTN, un entraineur possédant un DEJEPS ou un BEES 1° peut intervenir ponctuellement sur la structure. D'autres intervenants extérieurs peuvent, en fonction de leur domaine de compétence et d'expertise, contribuer au cursus de formation sportive.
	Honorabilité, éthique et intégrité :	 Obligation d'affichage des numéros d'aide (ex.: 119, Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger) dans les pôles et sur le site internet de la FFTir. Formation des encadrants à la détection et au signalement des violences. La FFTir veille à l'honorabilité de ses encadrants et membres, notamment par le contrôle de l'honorabilité des personnes en contact avec les mineurs, conformément à la réglementation en vigueur.

	CAHIER DES CHARGES DES PÔLES FRANCE 2/3			
Positionnement au sein du PPF (suite)	Honorabilité, éthique et intégrité (suite) :	L'affichage des cartes professionnelle, à jour, des cadres techniques intervenant dans les pôles est mis en place dans les structures gérées par la FFTir. • La FFTir promeut des valeurs d'éthique, de respect, de loyauté et d'exemplarité dans la pratique du tir sportif, et s'engage à lutter contre toute forme de violence, de discrimination ou de comportement contraire à l'intégrité sportive.		
	Population : nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement	La structure PF peut recevoir de 2 à 16 tireurs. Ils doivent être inscrits sur une des listes ministérielles du sport de haut niveau. Au moins 50 % des athlètes sont inscrits en liste ministérielle de haut-niveau.		
	Installations: spécifiques, générales, récupération, disponibilité	 Au sein des établissements nationaux (CREPS, INSEP): stand de tir à 10 mètres (20 postes au moins) intégré au centre de tir; bureau pour le coordonnateur et les entraîneurs; pièce de stockage pour les matériels et équipements; armurerie sous alarme; espace de travail polyvalent (Prépa physique, relaxation); stand (couvert de préférence) pour le 25 et 50 m, contigu aux installations sportives générales. A défaut, convention avec une association à proximité disposant d'installations 25/50 m. 		
Éléments du fonctionnement sportif	Fonctionnement : Budget, partenaires, part fédérale	Le budget de fonctionnement du pôle est cofinancé par la FFTir, et le ministère des Sports via le contrat de performance de l'ANS. Le budget attribué aux investissements en matière de matériel sportif de tir est assumé, en partenariat, par la FFTir et les établissements d'appartenance.		
	Volume d'entraînement : Nombre d'heures par semaine, nombre de semaines	5 heures quotidiennes au minimum, sur 5 jours. Soit 25 heures hebdomadaires sur 40 semaines par an> Environ 1000 heures annuelles sous réserve des déductions à faire en raison de participations à des actions de stages et de compétitions.		
	Relations entre les différentes personnes morales impliquées	Les liens entre les différents partenaires et établissements associés font l'objet de conventions selon le modèle fédéral en vigueur.		

	CAHIER DES CHARGES DES PÔLES FRANCE 3/3			
	Mise en œuvre du double projet : responsable, organisation	Le coordonnateur de pôle est en charge du suivi socio- professionnel des athlètes. Il est l'interface entre le correspondant de l'établissement d'accueil et le cadre de la DTN responsable du même suivi.		
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire : responsable, organisation	Le suivi médical est réalisé sur les plateaux médicaux locaux identifiés. Le référent de ce plateau rend compte au médecin chargé de la SMR.		
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques : Responsables, organisation, volume	À la demande de l'encadrement du pôle ou des athlètes, des interventions spécifiques peuvent être contractualisées. Leur organisation et leur volume sont à définir au cas par cas.		

CAHIER DES CHARGES DES PÔLES FRANCE RELÈVE 1/3		
Positionnement au sein du PPF	Objectif général : Excellence sportive	 1-Préparer les athlètes afin qu'ils soient à l'optimum de leur potentiel lors de leurs participations aux compétitions de référence. 2-Créer un flux visant à accéder à une structure supérieure : Pôle France de la discipline.
	Indicateurs de résultats: 1-Niveau de recrutement 2-Niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure	 1-Recrutement: Deux conditions préalables sont nécessaires à minima pour intégrer un Pôle France Relève (PFR): l'appartenance à un collectif Juniors ou Cadets; l'inscription en liste Relève ou Espoirs. 2-Niveau attendu: après deux années de présence, puis par la suite chaque année, les performances réalisées doivent permettre un accès aux finales dans les compétitions de référence Juniors; l'intégration du PF de la discipline est un objectif majeur des athlètes en PFR. Il doit être atteint avant le passage en catégorie Seniors ou Dames. Si ce n'est pas le cas, la sortie du pôle intervient; le niveau marron du dispositif Cibles Couleurs doit être acquis en fin de cursus; la formation menant aux diplômes d'entraineurs fédéraux, professionnels et d'État est favorisée ainsi que celle de jeune arbitre.
	Coordonnateur : statut, tutelle, compétences	Le coordonnateur est un cadre de la FFTir placé sous l'autorité du responsable en charge du PPF à la DTN. Il doit être en mesure de gérer humainement (athlètes et cadres), sportivement, réglementairement et budgétairement ce type de structure.
	Encadrement : qualification, conditions d'intervention	Les entraîneurs, en poste ou vacataires, sont titulaires du professorat de sport, du DESJEPS spécialité Tir ou du BEES 2° option Tir sportif. Sur dérogation du DTN, un entraineur possédant un DEJEPS, un BEES 1° ou un CQP peut intervenir ponctuellement sur la structure. D'autres intervenants extérieurs peuvent, en fonction de leur domaine de compétence et d'expertise, contribuer au cursus de formation sportive.

C	AHIER DES CHARGE	ES DES PÔLES FRANCE RELÈVE 2/3
	Honorabilité, éthique et intégrité :	 Obligation d'affichage des numéros d'aide (ex.: 119, Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger) dans les pôles et sur le site internet de la FFTir. Formation des encadrants à la détection et au signalement des violences. La FFTir veille à l'honorabilité de ses encadrants et membres, notamment par le contrôle de l'honorabilité des personnes en contact avec les mineurs, conformément à la réglementation en vigueur. L'affichage des cartes professionnelle, à jour, des cadres techniques intervenant dans les pôles est mis en place dans les structures gérées par la FFTir. La FFTir promeut des valeurs d'éthique, de respect, de loyauté et d'exemplarité dans la pratique du tir sportif, et s'engage à lutter contre toute forme de violence, de discrimination ou de comportement contraire à l'intégrité sportive.
	Population : nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement	La structure PFR peut recevoir de 2 à 16 tireurs. Ils doivent être inscrits sur une des listes ministérielles. Au moins 50 % des athlètes sont inscrits en liste ministérielle de haut-niveau. Les autres sont en liste Espoirs.
Éléments du fonctionnement sportif	Installations : spécifiques, générales, récupération, disponibilité	 Au sein des établissements nationaux (CREPS): stand de tir à 10 mètres intégré au centre de tir (15 postes au moins); bureau pour le coordonnateur et les entraîneurs; pièce de stockage pour les matériels et équipements; armurerie sous alarme; espace de travail polyvalent (Prépa physique, relaxation); stand (couvert de préférence) pour le 25/50 m, contigu aux installations sportives générales. À défaut, convention avec une association à proximité disposant d'installations 25/50 m.
	Fonctionnement : budget, partenaires, part fédérale	Le budget de fonctionnement du pôle est cofinancé par la FFTir et le ministère des Sports via le contrat de performance de l'ANS. Le budget attribué aux investissements en matière de matériel sportif de tir est assumé, en partenariat, par la FFTir et les établissements d'appartenance.

	CAHIER DES CHARGES DES PÔLES FRANCE RELÈVE 3/3		
	Volume d'entrainement : nombre d'heures par semaine, nombre de semaines	4 heures quotidiennes au minimum, sur 5 jours. Soit 20 heures hebdomadaires sur 40 semaines par an> Environ 800 heures annuelles sous réserve des déductions à faire en raison de participations à des actions de stages et de compétitions.	
	Relations entre les différentes personnes morales impliquées	Les liens entre les différents partenaires et établissements associés font l'objet de conventions.	
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet : responsable, organisation	Le coordonnateur de pôle est en charge du suivi socio- professionnel des athlètes. Il est l'interface entre le correspondant de l'établissement d'accueil et le cadre de la DTN responsable du même suivi.	
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire : responsable, organisation	Le suivi médical est réalisé sur les plateaux médicaux locaux identifiés. Le référent de ce plateau rend compte au médecin fédéral chargé de la SMR.	
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques : Responsables, organisation, volume	A la demande de l'encadrement du pôle ou des athlètes, des interventions spécifiques peuvent être contractualisées. Leur organisation et leur volume sont à définir au cas par cas.	

CAHIEF	R DES CHARGES DES	CENTRES RÉGIONAUX D'ENTRAINEMENT 1/3
Positionnement au sein du PPF	Objectif général : Accession Territoriale	1-Préparer les tireurs afin qu'ils soient à l'optimum de leur potentiel lors de leurs participations aux compétitions de référence d'accession.
		2-Créer un flux visant à accéder à une structure supérieure : Pôle Relève de la discipline.
	Indicateurs de résultats : 1-Niveau de recrutement 2-Niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure	1-Recrutement: Principalement parmi le collectif régional et sur sélection effectuée par la ligue. Chaque année la DTN sera informée du flux d'entrée/sortie de la structure et de son fonctionnement (Cf. annexe Indicateurs de performance fédéraux). 2-Niveau attendu: - après deux années de présence, puis par la suite chaque année, les performances réalisées doivent permettre un accès aux finales dans les compétitions de référence d'abord Cadets puis Juniors; - l'intégration d'un PFR de la discipline est un objectif majeur des sportifs de la structure régionale; - le niveau bleu du dispositif Cibles Couleurs doit être acquis en fin de cursus; - la formation menant aux diplômes fédéraux d'Animateur et d'Initiateur, voire professionnels ou d'État est favorisée ainsi que celle de jeune arbitre.
	Coordonnateur : statut, tutelle, compétences	Le coordonnateur est un cadre placé sous l'autorité du président de ligue. Il doit être en mesure de gérer humainement, sportivement, réglementairement et budgétairement ce type de structure. Sa prise de fonction est validée par le DTN.
	Encadrement : qualification, conditions d'intervention	Les entraîneurs, en poste ou vacataires, sont titulaires du professorat de sport, du DESJEPS spécialité Tir ou du BEES 2° option Tir sportif. Sur dérogation du DTN, un entraineur possédant un DEJEPS, un BEES 1° ou un CQP peut intervenir ponctuellement sur la structure. D'autres intervenants extérieurs peuvent, en fonction de leur domaine de compétence et d'expertise, contribuer au cursus de formation sportive.

CAHIER	R DES CHARGES DE	ES CENTRES RÉGIONAUX D'ENTRAINEMENT 2/3
	Honorabilité, éthique et intégrité :	 Obligation d'affichage des numéros d'aide (ex.: 119, Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger) dans les pôles et sur le site internet de la FFTir. Formation des encadrants à la détection et au signalement des violences. La FFTir veille à l'honorabilité de ses encadrants et membres, notamment par le contrôle de l'honorabilité des personnes en contact avec les mineurs, conformément à la réglementation en vigueur. L'affichage des cartes professionnelle, à jour, des cadres techniques intervenant dans les pôles est mis en place dans les structures gérées par la FFTir. La FFTir promeut des valeurs d'éthique, de respect, de loyauté et d'exemplarité dans la pratique du tir sportif, et s'engage à lutter contre toute forme de violence, de discrimination ou de comportement contraire à l'intégrité sportive.
	Population: nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement	La structure régionale peut recevoir de 2 à 16 tireurs. Les tireurs sont au moins inscrits en liste ministérielle Espoirs. Lors du recrutement, le choix sera porté prioritairement sur les tireurs licenciés au sein de la ligue.
	Installations: spécifiques, générales, récupération, disponibilité	Le stand de tir nécessaire dépend de la discipline pratiquée au sein de la structure. Il faut au minimum en fonction des épreuves tirées : • Stand de tir à 10 mètres (10 postes) ; • Stand de tir à 25 mètres (10 postes) ; • Stand de tir à 50 mètres (5 postes) ; • Fosse et/ou Skeet ; • Pièce de stockage pour matériels et équipements ; • Armurerie sous alarme.
Éléments du fonctionnement sportif	Fonctionnement : budget, partenaires, part fédérale	Le budget de fonctionnement du centre est financé par les structures de rattachement, éventuellement aidée par les collectivités locales, départementales et régionales.
	Volume d'entrainement: Nombre d'heures par semaine, nombre de semaines	2 à 3 heures quotidiennes, sur 5 jours. Soit de 10 à 15 heures hebdomadaires sur 40 semaines par an. Soit 400 à 600 heures annuelles sous réserve des déductions à faire en raison de participations à des actions de stages et de compétitions.
	Relations entre les différentes personnes morales impliquées	Les liens entre les différents partenaires et établissements associés font l'objet de conventions.

CAHIE	R DES CHARGES DES	CENTRES RÉGIONAUX D'ENTRAINEMENT 3/3
	Mise en œuvre du double projet : responsable, organisation	Le coordonnateur du centre est en charge du suivi scolaire des athlètes. Il est l'interface entre le correspondant de l'établissement scolaire d'accueil et le président de la ligue. Il en est de même si la structure est liée à un CREPS. Le coordonnateur peut prendre conseil auprès du cadre de la DTN responsable du même suivi au niveau national.
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du suivi médical: responsable, organisation	Le suivi médical est réalisé par les services médicaux des établissements quand la structure est liée à un CREPS. Le référent de ce plateau rend compte au médecin fédéral chargé de la SMR.
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques : Responsables, organisation, volume	À la demande de l'encadrement du centre ou des athlètes, des interventions spécifiques peuvent être contractualisées. Leur organisation et leur volume sont à définir au cas par cas.

ANNEXE 8 : indicateurs de performance des structures du PPF

INDICATEURS DE DES STRUCTURES

Ces indicateurs viennent compléter leur cahier des charges.

Ils permettront d'effectuer annuellement l'évaluation, l'analyse et le management de nos structures.

Ces indicateurs seront à terme déployés et automatisés au sein du portail de suivi du quotidien du sportif (PSQS)

INDICATEURS PSQS



Nombre de sportifs intégrant une structure de niveau supérieur



Répartition des SHN



Nombre de sportifs en cellule « PERF 2028 », « Radar 2028 », cellule « Ambition 2028/2032 »



% Surveillance médicale réglementaire (SMR)



% de passage en classe supérieure



% de réussite diplôme/concours

ANNEXE 8 (Suite 2) : indicateurs de performance des structures du PPF

INDICATEURS FÉDÉRAUX



SPORTIF

- Recrutement : les sportifs entrants répondent au niveau demandé (TEP)
- Médaillé au championnat de France
- Sélection en équipe de France
- Médaillé en compétition internationale et/ou de référence



FONCTIONNEMENT

- Qualité des staffs techniques
- SMR
- Optimisation de la performance (services spécifiques : prise en compte des sportives, prépa mentale, suivi psychologique, kinésithérapie/ostéopathie, diététique, autres...)
- Accompagnement et suivi scolaire (personnel dédié au sein du Creps, cours de soutien, accompagnement...)
- Aménagement scolaire/universitaire/professionnel
- Relation avec les parents en particulier auprès des athlètes mineurs
- Offre d'hébergement et de restauration
- Conditions d'entraînement
- Formation citoyenne des encadrants (date et lieu des formations)
- Formation sportive et citoyenne des sportifs (date et lieu des formations)



FINANCIER

- Coût de fonctionnement au regard des prestations offertes par la structure
- Coût pour le sportif prise en charge fédéral
- Équilibre financier de la structure







WWW.FFTIR.ORG